This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

F 1645.43.30

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

BOUGHT FROM THE

AMEY RICHMOND SHELDON
FUND

LA VENDÉE

ET MADAME.

Château de la Penissière.

LA VENDÉE

ET MADAME,

PAR

LE G^AL DERMONCOURT.

PARIS,

ADOLPHE GUYOT, 18, PLACE DU LOUVRE. | URBAIN CANEL, 104, RUE DU BAC.

LONDRES,

BAILLIÈRE, 219, REGENT-STREET.

1833.

AVIS.

—

Si je me décide à publier ce livre, ce n'est point que je me fasse illusion sur l'importance militaire de la dernière guerre de la Vendée, ni que je pense avoir joué dans cette guerre un rôle si remarquable, que je doive *choisir*, pour le faire connaître au public, cet épisode de ma vie préférablement à tout autre.

Mais si l'importance militaire de cette dernière campagne est faible, son importance politique est immense, car les deux principes pour lesquels la France,

séparant ses fils en deux camps, combat depuis 1789, s'y sont rencontrés armés et face à face; et dans ce dernier duel le principe révolutionnaire a tué le principe monarchique, et le droit populaire a hérité du droit divin.

Il y a un grand intérêt, du moins je le pense, à suivre dans sa crise mortelle une royauté de huit siècles qui, aux jours de sa jeunesse, nous a donné Philippe-Auguste et Louis IX; aux jours de sa force, Louis XI, François Ier et Louis XIV; et enfin aux jours de sa vieillesse, Louis XV et Charles X. C'est donc un grand spectacle à voir que celui de ce corps monarchique, si géant, qu'à plusieurs reprises il couvrait l'Europe en se cou-

chant sur elle, agoniser pauvrement au milieu de la guerre civile, et rendre le dernier soupir dans un coin de la France, abandonné de Dieu et oublié du peuple.

Peu de personnes, au reste, étaient plus que moi à même de publier un pareil livre, d'embrasser le plan général d'attaque et de défense de cette guerre, de la suivre dans ses mouvemens politiques et militaires, enfin d'entrer dans ces détails intimes qui donnent à la narration le pittoresque et la vie, l'âme et le sang.

Je ne raconte que ce que je crois l'exacte vérité : une partie de ce que j'avance est basée sur des pièces officielles qui ont été ou qui sont encore

entre mes mains ; l'autre m'a été racontée par des personnes sur la foi desquelles je puis compter. Beaucoup de choses me viennent de la bouche même de madame la duchesse de Berri.

Paris, 18 septembre 1833.

LA VENDÉE

ET

MADAME.

I.

A peine la fusillade du 29 juillet se fut-elle éteinte dans les rues de Paris, que tous les yeux se tournèrent vers la Vendée. On vit avec anxiété la famille déchue pren-

dre le chemin de Cherbourg : un coup de main royaliste pouvait être tenté, lors de son passage à Alençon ou à Vire ; elle-même pouvait tromper la surveillance des commissaires qui l'accompagnaient, et se jeter dans la Vendée par la Mayenne et la Loire-Inférieure ; rien de cela n'arriva. La famille royale et proscrite traversa la moitié du royaume, sans que son chef fît une seule tentative pour rattacher au sol la plus vieille dynastie de l'Europe : un vaisseau attendait dans le port de Cherbourg ces élus de l'exil, et pour la troisième fois le vent des révolutions les emporta à pleines voiles loin des rivages de France.

La Vendée les vit s'éloigner sans leur faire un signe d'adieu : non pas qu'elle fût indifférente à leur départ, non pas qu'elle eût perdu tout son sang par les deux blessures que lui avaient faites la hache de

Robespierre et l'épée de Napoléon, non pas que son cœur royaliste si ardent à la guerre civile eût cessé de battre dans le Bocage : mais parce qu'au moment d'un tremblement de terre, chacun pense à sa propre sûreté d'abord, et que dans nulle province plus que dans la Vendée la secousse n'avait été violente et inattendue.

Cependant cette tranquillité ou plutôt cette stupeur momentanée n'avait point rassuré le général Lafayette. La Vendée avait été l'objet de sa première investigation, et plusieurs personnes y avaient été envoyées par lui, chargées de différentes missions : Alexandre Dumas entr'autres, devait y étudier la possibilité d'établir une garde nationale.

Cette idée, qui, au premier abord, et aux yeux des personnes qui ne connaissent pas la Vendée moderne, pouvait paraître inap-

plicable dans son exécution, était cependant chose, sinon facile, du moins rigoureusement possible : la Vendée de 1830 n'était plus celle de 94. La population, divisée autrefois en nobles et en métayers seulement, s'est accrue depuis lors d'une nouvelle classe qui s'est glissée entre les deux autres : c'est celle des propriétaires des biens nationaux. Quoique cette grande œuvre de la division territoriale, qui était la pensée intime de la Convention, eût eu plus de peine à s'accomplir dans ce pays, combattue qu'elle fut par la guerre civile, il y a bien peu de grands propriétaires qui n'aient laissé quelques lambeaux de leur héritage aux mains de la révolution : ces lambeaux ont formé la propriété secondaire dans laquelle est l'esprit de progrès et de liberté, parce que le progrès et la liberté seuls peuvent lui assurer la possession tranquille de ces biens,

que toute contre-révolution remettra en doute : c'est elle qui réagissant contre la noblesse, qui l'emporte sur elle par la fortune, mais sur laquelle elle l'emporte par le nombre, nous envoie depuis 1815 des députés patriotes, dont la présence à la chambre serait un problême sans cette explication: c'est elle enfin qui joyeuse de la révoluton de 1830, parce qu'elle reconnaissait en elle la fille de 93 devait y voir une consécration de la vente des biens nationaux, et par conséquent devait soutenir cette révolution de tout son pouvoir. Or par quel meilleur moyen pouvait-elle la soutenir que par l'organisation d'une garde nationale chargée de veiller sur la tranquillité du pays, et qui, composée d'une classe assez nombreuse pour obtenir la majorité aux élections, eût été assez nombreuse aussi pour imposer, les armes à la main, sa volonté pacifique à

ses ennemis? Le projet du général Lafayette n'avait donc rien que de très-logique dans sa pensée et que de très-possible dans son exécution.

Deux mois de séjour dans les départemens de la Loire-Inférieure, du Morbihan, et de Maine-et-Loire, convainquirent Alexandre Dumas que c'était non seulement une excellente mesure à adopter, mais encore que cette mesure était instante. Il avait vu tomber partout ces élémens de guerre civile, qui germent si chaudement sur la terre vendéenne. Il avait passé au travers des rassemblemens royalistes qui se formaient publiquement dans les châteaux du Combouros, des Herbiers, et de la Boissière du Doré; il avait désigné par leurs noms les Bonchamps et les d'Elbées modernes qui devaient prendre part à la nouvelle guerre civile, et il avait, aidé des conseils

des hommes du pays, indiqué les moyens de prévenir cette guerre. Malheureusement lorsqu'il revint à Paris une réaction gouvernementale s'était déjà opérée, le général Lafayette n'avait conservé dans la nouvelle organisation ministérielle qu'une influence factice, il ne put donc qu'adresser son envoyé à M. Guizot, ministre de l'intérieur.

M. Guizot écouta les renseignemens qu'on lui donnait avec cette suffisante confiance que chacun lui connaît, et répondit que lui aussi avait tâté le pouls de la Vendée, et que l'ayant trouvé un peu agité, il y avait envoyé un excellent médecin, c'était M. de Saint-Aignan, préfet de Nantes.

Dans tout autre circonstance ou pour tout autre pays le choix de M. de Saint-Aignan eût été une preuve de sagacité de la part du gouvernement. M. de Saint-Aignan est à-la-

fois un honnête homme et un habile administrateur, mais c'était le dernier préfet que l'on devait envoyer à Nantes, puisqu'il tient, par sa famille, à toute l'aristocratie vendéenne. A peine arrivé dans la ville, il sentit si bien sa fausse position, qu'il offrit aussitôt sa démission, qui fut refusée. M. de Saint-Aignan se trouva donc placé entre ses affections et son devoir; néanmoins, la probité de sa gestion fut telle, qu'il n'y a pas un seul doute dans la ville de Nantes, que dans chaque circonstance son devoir ne l'ait emporté sur ses affections; cependant ce n'en fut pas moins une faute au gouvernement que de l'avoir choisi, car il inspira tout d'abord des défiances, dont sa longue et publique intégrité put seule triompher. Il est vrai qu'au moment où chacun lui rendait justice, on le destitua brutalement pour lui substituer M. Maurice Duval. La récep-

tion éclatante obtenue par ce dernier, et que nous raconterons en temps et lieu, fera foi qu'il réunissait dans la ville une unanimité de sentimens aussi compacte, sinon aussi flatteuse que celle de M. de Saint-Aignan.

Alexandre Dumas ne se rebuta point et porta son rapport au roi : le roi le lut, et lui dit en riant qu'il avait vu les choses en poète. Sire, lui répondit celui-ci, les Latins appelaient les poètes *vates*, et il se retira.

Il trouva en rentrant chez lui une lettre du général Lamarque, commandant militaire de la Vendée, qui venait d'apprendre son retour par le général Lafayette : cette lettre l'invitait à passer le jour même chez lui.

Il s'y rendit le soir : le lendemain le général Lamarque partit pour Nantes : sa

destitution partit quelques heures après lui, et le rejoignit à Angers.

Cette mesure était le résultat d'une de ces mesquines combinaisons que le ministère décore du nom de grandes vues politiques, et nous croyons ne pas nous tromper lorsque nous en donnons l'explication suivante.

Notre révolution, qui avait été si instantanée, et que nous avions crue d'abord si complète, avait couru répercuter son bruit de liberté en Belgique, en Italie, et en Pologne. Trois peuples s'étaient levés en criant : A moi ! France ! — et c'est un de ces appels que la France entend toujours. La sympathie la plus vive et la plus populaire avait donc éclaté dans nos villes et dans nos campagnes pour ces révolutions à l'instar de la nôtre, irruptions partielles et éloignées du grand volcan dont le cratère était à

Paris. Des cris de vive l'Italie, la Belgique, et la Pologne, emplissaient nos rues, et entraient partout ce qu'il y avait de fenêtres et de portes, dans les palais royaux et ministériels. A cette époque la grande voix du peuple était encore écoutée, et force avait été aux gouvernans de promettre sur leur honneur que la nationalité de la Belgique, de l'Italie et de la Pologne ne périrait pas.

Or, les cris de joie des patriotes étrangers commençaient à se changer en cris de détresse; il était temps de sauver la Belgique en la réunissant à la France, l'Italie en lui envoyant un de ces vieux généraux [1], qui en aurait montré le chemin à une armée nou-

[1] Le maréchal Maison, ambassadeur à Vienne, avait si bien senti cette nécessité, qu'il avait proposé au gouvernement de placer vingt mille hommes en observation sur les frontières du Piémont; cette seule démonstration militaire

velle, et la Pologne en faisant diversion aux projets du czar, par le soulèvement, facile à nous, de la Turquie d'un côté, et de la Perse de l'autre [1]. Prise ainsi dans un triangle de feu, nous laissions la Russie se débattre, et nous portions aux deux autres nations, nos voisines, le secours plus efficace encore de notre présence et de nos armes. Le peuple, si sûr et si profond d'instinct, sentait tellement, sans pouvoir se rendre compte des moyens, ces trois résultats possibles, qu'il accueillit avec des cris de joie, la proclamation du système ministériel de non-intervention, et la promesse royale que la nationalité polonaise ne périrait pas.

suffisant, selon lui, pour neutraliser l'influence des Autrichiens.

[1] C'est à ce conseil, qu'il eut l'imprudence de donner, que le général Guilleminot dut son rappel de l'ambassade de Constantinople.

Les ministres et la royauté comprirent leur position : il fallait faire la guerre ou se parjurer; dans le premier cas, on se brouillait avec les rois, et, dans le second, avec les peuples. Un seul moyen restait, c'était de prouver au pays qu'il était lui-même trop occupé de ses propres affaires pour se mêler de celles des autres; c'était de donner une inflammation d'entrailles à la France, afin qu'occupée de ses propres douleurs elle n'eût plus de sympathie pour les douleurs des autres; une petite guerre civile dans la Vendée secondait merveilleusement ces vues. Il fallait donc éloigner de ce pays, sur lequel on voulait expérimenter, tout homme de force qui aurait comprimé les mouvemens à leur naissance, ou tout homme d'intelligence qui aurait pu deviner la cause réelle de ces mouvemens. Or, Lamarque était à-la-fois un homme d'intelligence et de

force; aussi nous avons vu qu'on ne lui donna pas même le temps d'arriver sur le théâtre de la guerre civile.

Le général Bonnet lui succéda; et, en cela, le gouvernement fit une grave erreur : Bonnet est un homme taillé sur le patron militaire de Lamarque, plein d'honneur et d'expérience, calme, mais résolu, sachant allier la modération à l'énergie, bon administrateur; enfin une de nos sommités militaires. A peine fut-il à Nantes, qu'il vit la révolte s'organiser ostensiblement dans les départemens environnans, et venir rattacher les fils de son immense réseau aux agens qu'elle avait dans la ville même. Le général Bonnet crut devoir, avant de prendre des mesures de vigueur, en référer au gouvernement, qui ne fut pas de son avis et voulut temporiser; le général Bonnet se retira.

Le général Solignac prit sa place, et les affaires de la Vendée allèrent dès lors selon la volonté ministérielle.

Pendant ce temps, le gouvernement suivait à l'extérieur une politique en harmonie avec celle de l'intérieur. Louis-Philippe avait refusé un roi à la Belgique, mais il lui donnait une reine, et nous avions acheté l'alliance de l'Angleterre en lui laissant un pied-à-terre sur le continent, comme à l'époque où Guillaume-le-Conquérant possédait la Normandie. Nous avions envoyé une garnison à Ancône; mais pour faire oublier au Saint-Père la manière un peu brutale dont ils avaient frappé aux portes de la ville, nos soldats avaient reçu l'ordre de regarder, l'arme au bras, pendre les patriotes romagnols. Nous avions laissé prendre la capitale de la Pologne, mais nous avions été rassurés sur le sort des Polonais, en apprenant que l'ordre

le plus parfait régnait dans Varsovie : les martyrs pouvaient donc dormir dans leurs tombeaux. Grâce à cette politique, il n'y avait plus aucun doute sur la volonté, sinon sur les sentimens pacifiques de la sainte-alliance à notre égard. C'était tout autant qu'il nous en fallait, notre honneur était satisfait, à la manière, il est vrai, dont l'est celui d'un homme qui, ayant reçu des soufflets, exige de son adversaire qu'il lui en rende raison, et sur le terrain lui fait encore des excuses.

Ces promesses de tranquillité extérieure faites aux concessions du ministère, quelque rouge honteux qu'elles eussent fait monter au visage de la nation, n'en avaient pas moins rempli le but proposé. Une réaction contre-révolutionnaire s'était opérée, non-seulement dans le gouvernement, mais encore dans les esprits ; l'émeute

avait protesté contre elle, mais le ministère s'était *résigné* à faire mitrailler l'émeute. La guerre civile de la Vendée devenait donc chose de luxe; on pensa en conséquence qu'il était temps de la supprimer.

C'est alors que je fus nommé au commandement de la subdivision militaire de Nantes.

Je puis dire, arrivé à l'époque de la vie où je suis, époque qui permet de parler de soi avec la même franchise que si l'on parlait d'un autre, que cette nomination était la preuve qu'on ne voulait plus temporiser avec la guerre civile. Quarante-quatre ans de service en Europe, en Asie, en Amérique et en Afrique, les combats de géans auxquels je pris part, et près desquels nos combats actuels sont si petits, m'ont donné l'insouciance de la vie, et ont fait le sabre léger à ma main. De plus, ma disgrâce sous la

restauration, pendant laquelle je ne repris pas de service, la part active que j'avais eue à la conspiration de Belfort, dans laquelle je pensai laisser ma tête, ma promptitude à venir offrir mon épée au gouvernement provisoire de juillet, étaient pour le gouvernement une garantie morale de mon ardeur à frapper sur la chouannerie.

Je partis pour Nantes.

J'allais donc revoir mes vieux amis les Vendéens; mais cette fois nous ne devions nous quitter qu'après nous être dit quelques-uns de ces mots qui passent au travers du corps d'un homme. Le pays ne m'était pas tout-à-fait inconnu. La manière de combattre des habitans m'était familière, l'Espagne m'avait entretenu la main à cette guerre de haies et de ravins; sotte et mauvaise guerre, mais qu'il fallait bien prendre à défaut de mieux.

On a tant parlé de la Vendée depuis

quarante ans, que personne n'ignore les accidens topographiques qui font de ses guerres, des guerres tout-à-fait à part; les théories générales de la stratégie sont inapplicables dans cette Catalogne de la France; c'est un jeu qu'il faut jouer d'épée, d'inspiration et de caprice, et dont le succès dépend dans ses deux premières parties du courage, et dans la dernière du hasard.

Cependant j'étais loin de penser que la guerre dût jamais y être aussi acharnée qu'elle l'avait été en 94 : j'ai déjà expliqué comment une classe nouvelle, en se glissant parmi les propriétaires, y avait introduit un point d'opposition : une cause différente avait produit chez les métayers un effet absolument pareil.

Les guerres éternelles de Napoléon avaient nécessité, comme nous le savons tous, des le-

vées conscriptionnelles, qui dans les derniers temps devenaient de plus en plus fréquentes. Les cinq départemens que la chouannerie réunit sous le nom générique de Vendée, avaient été soumis comme les autres à cette décimation, et parmi les hommes qui suivaient le conquérant dans sa promenade armée, la Vendée compta beaucoup de ses enfans : ceux qui ne restèrent pas éparpillés sur les champs de bataille rentrèrent chez eux avec des idées tout-à-fait différentes de leurs idées primitives, changées par le monde nouveau qu'ils avaient vu, et plus encore par leur contact avec des hommes pour lesquels la haine des Bourbons était un devoir. Pour eux la chute de Napoléon avait été une douleur, l'entrée des troupes alliées en France une honte; et depuis ce temps ils avaient conservé une opinion patriotique, qu'entretenait dans leur cœur la vue de

leur croix et de leurs épaulettes suspendues à la cheminée, comme chez leurs adversaires celle du cœur sanglant et de la carabine anglaise.

Le commerce avait aussi opéré son œuvre de progrès, en passant par les chemins nouveaux qu'avait fait percer Napoléon; en effet aux deux côtés des grandes routes règne partout l'esprit patriote le plus parfait, esprit qui s'attiédit aussitôt qu'on entre dans les terres, et qui disparaît pour peu qu'on s'y enfonce; grâces à ces nouveaux élémens, qui combattaient en faveur de nos idées, la guerre civile était devenue moins difficile à déraciner.

Le pays dont j'allais prendre le sous-commandement militaire était surtout, grâce à la grande ville qui en fait le centre, et grâce encore au commerce et à l'industrie, qui de ce point éparpillent leurs rayons divergens sur

un cercle de trois ou quatre lieues, celui où je comptais trouver dans la population même un appui contre la révolte. Le département de la Loire-Inférieure est formé d'une partie de la Haute-Bretagne, de l'ancien pays de Mauge, de celui de Retz, et des hautes et basses Marches. Il touche au nord-est à celui de la Mayenne, se prolonge vers l'ouest par une ligne courbe qui le sépare des départemens d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, et qui se rend à l'Océan; au sud il s'enfonce comme un fer de lance dans la Vendée; enfin à l'est il longe le Maine-et-Loire, plaçant au centre de sa ligne de séparation avec ce département et celui de la Vendée, la jolie petite ville de Clisson qui lui sert de sentinelle avancée: il est divisé en cinq arrondissemens et quarante-cinq cantons; sa surface est de trois cent trente-six lieues carrées; il compte deux cent sept

communes, et trois cent cinquante mille habitans : sa plus grande largeur du nord au sud est d'environ vingt-trois lieues communes, et de l'est à l'ouest d'environ vingt-cinq. C'est dans ce sens et dans cette plus grande largeur que la Loire le traverse, entrant sur son territoire à Ingrande, et allant se jeter à la mer à la vue de Saint-Nazaire et de Paimbœuf.

Quant à la ville de Nantes, son chef-lieu, elle est située au confluent de trois rivières, et placée sur une colline qui court de l'est à l'ouest : elle est arrosée au midi par la Loire dans laquelle l'Erdre va se jeter après avoir baigné au nord les flancs de la ville; de l'autre côté de ses ponts et en face de son quai, vient se perdre encore dans les eaux de son fleuve commerçant, la Sèvre Nantaise qui descend de Parthenay; les coteaux verts qui environnent la ville sont

tout brodés de jolies maisons de campagne blanches, des fenêtres desquelles on voit s'agiter dans ses trois cents rues, sur ses trente places, et de l'un à l'autre bout de ses dix-huit ponts, une population de quatre-vingts à quatre-vingt-dix mille habitans.

Sous le rapport militaire, Nantes n'a pour défense que les bras et le courage de ses habitans; elle s'ouvre de toutes parts, riche et confiante, comme si la guerre civile n'était point assise en face d'elle; et cependant sa position stratégique est un point de la plus haute importance, puisqu'il réunit par ses ponts les deux rives de la Loire, et devient tout naturellement le pivot des opérations qui peuvent s'entreprendre d'un côté dans la Vendée, et de l'autre dans la Bretagne. Aussi a-t-elle été dans les trois guerres succesives le point de mire continuel des généraux vendéens: son château

seul, bâtisse du treizième siècle, flanqué de tours, est à l'abri d'un coup de main, mais non pas d'un siége.

Il n'y a donc, comme nous l'avons dit, dans tout le pays que fort peu de grandes routes, encore presque toutes sont-elles modernes La rive droite en compte quatre, et la rive gauche deux seulement.

La première s'avance sur Paris par Ancenis et Angers.

La seconde sur Alençon et Caen par Chateaubriand;

La troisième sur Rennes par Nozai et Derval;

Enfin, la quatrième sur Brest par Savenai.

Celles de la rive gauche, qui ne sont qu'au nombre de deux, conduisent:

La première, de Nantes à la Rochelle par Montaigu, et la seconde, de Nantes à Paimbœuf.

gueur; ajoutez à cela que chaque propriété partielle, petite ou grande, est entourée à son tour d'une haie; que toutes ces propriétés ne communiquent les unes aux autres qu'à l'aide d'un passage fermé par un fagot de même essence que la clôture, de sorte que l'homme du pays seul peut reconnaître ce passage, nommé *échalier*, et s'il est poursuivi, enlever le fagot et le replacer dans la solution de continuité où il s'emboîte, de manière à rendre l'endroit de sa fuite introuvable; aussi la guerre vendéenne, comme je l'ai déjà dit, confond-elle tous les calculs stratégiques de l'art militaire, faits surtout pour la plaine.

Quant à l'armée qu'on croit à chaque instant combattre, elle s'évanouit comme une fumée, car de fait elle n'existe pas.

Lorsqu'un jour est fixé pour *faire un coup*, au lever du jour, ou même pendant la

nuit, le tocsin sonne dans le village fixé pour le point de réunion, les villages environnans lui répondent, les métayers alors abandonnent leurs chaumières si c'est la nuit, leurs charrues si c'est le jour, jettent sur leurs épaules le fusil qu'ils ne quittent presque jamais, bourrent leur ceinture de cartouches, nouent leur mouchoir autour d'un grand chapeau qui ombrage leur tête basanée et leur cheveux coupés en rond, font une courte prière à leur église, et s'acheminent de tous les points vers le centre commun avec une double foi, l'une en Dieu, l'autre dans la justice de leur cause. Puis arrivent les chefs qui leur disent dans quel but ils les ont rassemblés; et, si c'est pour attaquer quelque colonne patriote, ils leur désignent la route qu'elle doit suivre, l'heure à laquelle elle passera; puis, ces deux choses bien sues de tous, le général expose le

plan de la bataille avec ces quatre mots :

Éparpillez-vous, mes gars.

Alors chacun rompt non pas les rangs, mais le groupe, s'achemine de son côté, marche avec précaution et silence, et bientôt chaque arbre, chaque buisson, chaque touffe de genêt qui borde la route, cache un paysan, tenant son fusil d'une main, s'appuyant sur l'autre, et blotti comme un animal sauvage, sans haleine et sans mouvement.

Pendant ce temps, la colonne inquiète s'avance vers le défilé, précédée d'éclaireurs qui passent sans voir, qui touchent sans sentir, et qu'on laisse passer ; mais dès que la division est engagée, que pressée entre les deux talus comme dans une immense ornière, elle ne peut s'étendre ni à droite ni à gauche, un cri, quelquefois celui du chat-

huant, part d'une extrémité, court répété sur toute la ligne d'embuscade, et annonce que chacun est à son poste; puis un cri humain lui succède, cri de guerre que suit la mort. Aussitôt chaque buisson, chaque arbre, chaque touffe de genêt pétille, la fusillade s'allume comme un incendie, une grêle de balles fouette les soldats sans qu'ils puissent distinguer l'ennemi qui les leur envoie; les morts et les blessés s'entassent au fond du chemin; et si le désordre ne s'est pas mis dans la colonne, si la voix des chefs parvient à parler plus haut que celle de la mousqueterie, si les soldats enfin cherchant à prendre corps à corps l'ennemi qui les frappe sans se montrer, gravissent le talus comme un glacis, escaladent la haie comme une muraille, les paysans ont déjà eu le temps de se retirer derrière la seconde clôture, dont le feu invisible recommence aussi

meurtrier que dans le chemin; puis si cette seconde haie est encore enlevée de la même manière, dix, vingt, cent retranchemens pareils offrent leurs abris successifs à cette meurtrière retraite : car tout le pays est divisé ainsi pour le salut des enfans de cette terre, qui semble prendre de leur conservation un soin tout maternel, en leur offrant partout un abri, et à leurs ennemis partout une tombe.

Ce que nous venons de dire explique comment, la Convention, qui a vaincu quatorze armées commandées par des rois et des princes, n'a pu pacifier la Vendée, soulevée par quelques paysans, et comment Napoléon, qui donna des lois à l'Europe, n'a jamais pu faire entièrement exécuter ses ordres dans trois départemens de la France.

II.

J'arrivai à Nantes le 1^er^ mai. Aussitôt ma visite faite au général Solignac, mon supérieur, et aux autorités civiles, je partis pour visiter les cantonnemens.

Ces cantonnemens étaient divisés en cinq arrondissemens militaires : les principaux sur la rive droite étaient ceux

de Châteaubriand,

d'Ancenis,

et de Savenai;

et sur la rive gauche ceux

de Machecoul

et de Clisson.

Chacun de ces arrondissemens, commandé par un chef de bataillon, était le centre de plusieurs cantonnemens secondaires, variables, à ma volonté, selon le besoin du service. Les cantonnemens secondaires étaient commandés par des capitaines, et au-delà de ceux-ci des détachemens plus faibles encore, commandés par des lieutenans ou sous-lieutenans, s'avançaient comme des sentinelles dans le pays suspect.

Ces cantonnemens formaient autour de

Nantes une ceinture mouvante d'environ trois mille cinq cents baïonnettes[1]. De cette manière les régimens acquéraient une connaissance exacte du pays, connaissance qui devait leur être fort utile au jour du combat. Le trente-deuxième de ligne surtout, qui est stationné ainsi depuis le commencement de 1831, connaît, à l'heure qu'il est, les plus mauvais sentiers de la Vendée aussi bien que le plus habile chouan : il y a encore, outre le premier résultat, un excellent calcul de politique à laisser ainsi les régimens en garnison plusieurs mois dans un même village; car bientôt des rapports intimes s'établissent entre les soldats et le pays, et par ce moyen on est prévenu de toutes les menées des chouans.

[1] Il n'y avait à ma disposition, lorsque j'arrivai dans le département, que le 32e de ligne et un bataillon du 29e cantonnés dans l'arrondissement de Clisson.

Dès ma première tournée dans ces arrondissemens, je vis, aux mouvemens qui s'opéraient parmi les paysans, aux rapports que je surpris entre Nantes et la Vendée, qu'une grande conspiration s'ourdissait, et ne tarderait pas à éclater. Les nobles faisaient faire dans des granges l'exercice à leurs paysans, les curés non-seulement ne chantaient point le *Domine salvum fac regem Philippum*[1], mais, bien plus, recommandaient publiquement aux prières des fidèles, Henri V, roi de France, et Marie-Caroline, régente. L'air m'arrivait de la Vendée avec une saveur de guerre que nous autres vieux soldats reconnaissons, de quelque point qu'elle nous vienne, et chacune de ces bouffées nous apportait, jusque dans nos corps-de-garde, des proclamations pareilles à celle-ci :

[1] Voir aux pièces justificatives, n° 1.

« HABITANS DES CAMPAGNES,

« Le fils du régicide, celui dont le drapeau « sanglant apparut comme un signe de dé- « solation au milieu de vos champs, vient « enfin de jeter le masque. Il vient d'avouer « hautement sa haine pour la religion sainte, « que vos pères vout ont transmise en ver- « sant leur sang pour elle. Déjà il avait per- « mis que des brigands renversassent des « églises, traînassent dans les rues de Paris « les vases sacrés, et se livrassent à toutes « sortes d'abominations. Ce n'était pour lui « qu'un premier pas dans la carrière du sa- « crilége : apprenez ce qu'il vient de faire, « finissant comme Bonaparte a fini, il a osé « s'attaquer au pape même. Des soldats, « aveugles instrumens de son impiété, sont « descendus en ennemis dans une ville sou-

« mise à la domination du saint-siége, ils « l'ont surprise de nuit, et le vénérable chef « de notre religion a vainement protesté « contre cet horrible attentat. Ah! n'en dou- « tez pas, un Dieu vengeur poursuit Louis- « Philippe, ce dernier crime comble la me- « sure, le jour de la délivrance approche.

« La France, si malheureuse depuis le re- « tour des couleurs révolutionnaires, verra « bientôt paraître son sauveur. »

« IMPRIMERIE D'HENRI V. »

Quel était ce sauveur inconnu, quel chef allait devenir l'âme de la guerre civile, quel bras conduirait l'insurrection : c'est ce que nous ignorions encore.

Nos doutes ne tardèrent pas à être fixés à ce sujet.

Une dépêche télégraphique nous annonça

l'apparition de madame la duchesse de Berri à la vue des côtes de France, et, le lendemain, le *Moniteur* nous annonça les troubles de Marseille. Du moment que ces troubles avaient été comprimés, et que la duchesse n'était point prise, il était évident que nous allions la voir arriver dans la Vendée : j'ordonnai en conséquence la surveillance la plus exacte sur toute notre ligne militaire, convaincu que nous ne tarderions pas à apprendre de notre côté quelque nouvelle positive[1].

En effet, le 24 mai, en l'absence de M. le général Solignac, je reçus par ordonnance de gendarmerie le rapport suivant, que lui envoyait le général Mocquery, commandant du département de la Vendée : c'était la lu-

[1] Voir aux pièces justificatives, n° 2, 3 et 4.

mière de l'amorce qu'on voit avant d'entendre le bruit du coup.

Je le décachetai et le lus; il était conçu en ces termes :

Au quartier-général de Bressuire, 24 mai 1832.

« Mon général,

« Une bande carliste, qui est forte d'une centaine de rebelles, commandée par Diot et Robert, a été rencontrée hier par un détachement mobilisé sur le point d'*Amailloux*, elle a été dispersée; on vient de m'amener à Bressuire un M. *Desménard*, dont le passeport a été délivré à Saintes, et M. de *Chierre*, chef d'escadron d'état-major, ancien aide-de-camp du général Lauriston, porteur d'un port d'armes délivré à Niort, l'un et l'autre faisant partie de la bande. Je les ai remis à la disposition du procureur du roi qui les

a fait écrouer à la prison. M. de Chierre annonce, pour aujourd'hui 24, un mouvement légitimiste sur tous les points de la Vendée et du Midi.

« J'expédie à la hâte des ordres de mouvemens et d'une surveillance redoublée sur tous les points de mon commandement. Je vous tiendrai informé de tout ce qui m'arrivera.

« Agréez, etc., etc.

Signé, B. MOCQUERY,
maréchal-de-camp.

« *P. S.* M. de Chierre venait d'*Exeuil* (Deux-Sèvres), et avait sur lui 900 fr. environ, que M. le chef de bataillon Chardron a cherché à conserver pour être rendus à qui de droit, et M. Desménard seulement 53 fr. »

Je m'empressai d'adresser au ministre de la guerre une copie de ce rapport, ainsi que le tableau des mesures que je prenais pour paralyser le mouvement qu'avait dénoncé M. de Chierre, et que des circonstances qui nous étaient inconnues avaient fait remettre à une autre époque.

Le lendemain 25, nouvelle estafette et nouveau rapport : ce rapport était celui d'un officier du 32^me^ commandant le cantonnement de Guenrouet, à son chef de bataillon, commandant supérieur de l'arrondissement de Châteaubriand. Il n'y avait plus aucun doute : madame la duchesse de Berri avait traversé toute la France, et était dans la Vendée. Voici du reste la première pièce officielle qui y ait signalé sa présence. Nous la donnons telle qu'elle nous est parvenue; changer quelque chose

à sa révolution, serait lui ôter tout son caractère.

Guenrouet, le 25 mai 1832.

« Mon Commandant,

« Hier, dans la journée, M. de Coislin (Adolphe), fils aîné, m'a fait demander, pour onze heures du soir, une entrevue dans un bois, à un quart de lieue de Guenrouet, pour m'y entretenir de mes intérêts et de ceux du pays. A onze heures, j'étais au rendez-vous, où M. de Coislin arriva peu de temps après moi. Voilà, à peu près, le résumé de notre conférence qui a duré jusqu'à minuit.

« Je commençai par avertir M. de Coislin que si les choses qu'il avait à me confier étaient de nature à me forcer d'en garder le se-

cret, et à compromettre en la moindre des choses la sûreté du pays, je le priais de les garder pour lui. — Monsieur, m'a-t-il répondu, ce que j'ai à vous dire est connu de tout le le monde ou ne tardera pas à l'être. La duchesse de Berri est dans ce pays-ci, je vous en donne ma parole d'honneur, je ne l'ai pas vue; mais mon père l'a vue et lui a parlé. Les troubles qui ont eu lieu à Marseille n'ont existé que pour attirer sur ce point l'attention du gouvernement, tandis que la duchesse débarquait sur un autre point de la côte et traversait toute la France pour se retirer en Vendée, où elle est maintenant. — Eh bien! Monsieur, nous la prendrons si elle est en Vendée, lui ai-je répondu. — Monsieur, nous lui ferons un rempart de nos corps. — Nous l'abattrons.

« — Monsieur, la duchesse a appelé autour d'elle toutes les personnes qui lui sont dé-

vouées, elle ne se montre pas encore; mais sous peu elle paraîtra pour rendre à son pays le bonheur qu'il a perdu depuis la révolution. Aux affaires de juillet, mon père et moi avions rassemblé quelques forces pour marcher au secours du général Despinois; le roi n'a point voulu de nos services, et nous sommes rentrés dans nos foyers. Pendant trois mois, nous sommes restés tranquilles, espérant que Philippe rendrait peut-être la France heureuse; mais, lorsque nous avons vu la tournure des affaires, nous avons travaillé sans relâche à en venir au point où nous en sommes maintenant. Réfléchissons-y bien, Monsieur; la guerre civile est une chose bien cruelle, il est malheureux d'être obligé d'en venir là; mais elle éclatera sous peu. Nous ne la commencerons pas, jamais nous ne commencerons à tirer sur la troupe, elle nous criera: qui vive? nous ré-

pondrons : amis, nous lui tendrons la main, et nous l'inviterons à venir dans nos rangs. Votre position militaire est très-délicate, Monsieur : d'un côté la subordination et les consignes, d'un autre vos devoirs comme Français. Tirerez-vous sur vos compatriotes?.....

« La duchesse de Berri seule et son fils Henri V peuvent tirer la France de la position malheureuse où elle se trouve; nous devons donc tous tendre au même but en les appelant au milieu de nous, et contribuer ainsi au bonheur de notre pays. »

« Après avoir écouté, non sans impatience, un pareil discours, j'y répondis à peu près de la manière suivante :

« — Vous envisagez, Monsieur, le bonheur de la France sous un tout autre point de vue que je ne le fais. Il est inutile de discuter sur

ce point; je suis officier français, et mon opinion, comme celle de tous les officiers de l'armée, est que quiconque se voue au service de sa patrie, doit verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour elle. Soulevez-vous, venez nous attaquer, sur notre qui vive, si vous nous répondez: amis! nous dirons que nous ne connaissons pas d'amis avec le drapeau blanc, et si vous ne vous retirez pas, nous tirerons sur vous, parce que quiconque prend les armes contre son pays, doit être regardé comme un ennemi: alors il n'y a plus de compatriote.

« Plus ma position militaire est délicate, plus je me fais honneur d'en remplir toutes les obligations. D'ailleurs, Monsieur, la subordination et mes devoirs comme Français marchent de front; les chefs qui me commandent ne me donneront jamais d'ordres qui puissent m'empêcher en rien de rem-

plir tous mes devoirs de citoyen français.

« Je ne crois pas à la présence de la duchesse de Berri dans la Vendée, et quand elle y serait, cela ne contribuerait qu'à avancer le signal d'une guerre qui, vous pouvez en être persuadé, Monsieur, sera toute au désavantage de votre cause. Je ne sais si, en me donnant rendez-vous ici, votre intention était de m'entraîner dans votre parti : je me plais à croire, Monsieur, vous qui avez été militaire, qu'un pareil rôle vous répugnerait trop ; si toutefois il en était autrement, je plaindrais le parti qui serait obligé d'employer de pareilles armes pour se soutenir. Je vous souhaite une bonne nuit ; au revoir, Monsieur, j'espère que ce ne sera pas les armes à la main. — Moi aussi, mais je ne le crains pas. »

Le jour même, copie de ce rapport partit pour Paris, et le *Moniteur* du 2 juin apprit

à toute la France que Madame était déjà dans la Vendée, lorsque la police la cherchait encore dans le Midi.

—

III.

C'est ici le moment de placer, je crois, quelques détails que je me suis procurés depuis sur les motifs qui avaient déterminé Madame à rentrer en France; sur son dé-

barquement dans la rade de Marseille, et sur son passage tranquille au travers du Midi et de l'Ouest. Nous seul peut-être pouvons les donner aussi circonstanciés; et quelque romanesques qu'ils deviennent quelquefois, nous les garantissons véritables.

Après sa sortie de France, et malgré son abdication et celle de son fils, Charles X n'avait jamais voulu consentir à accorder à madame la duchesse de Berri le titre de régente, de peur de s'enlever ainsi la direction de l'éducation du duc de Bordeaux. Cependant Madame, ayant pris la résolution de quitter sa famille pour rentrer en France, sans avoir encore arrêté l'époque de cette rentrée, obtint, de l'ex-roi, une lettre en date d'Édimbourg, et adressée aux royalistes de France, afin qu'ils reconnussent Marie-Caroline de Berri comme régente. Madame, munie de cette lettre, quitta l'Angleterre

avec une petite cour qui lui était restée fidèle, le 17 juin 1831; traversa la Hollande, séjourna un jour ou deux à Francfort et autant à Mayence; franchit la Suisse, entra dans le Piémont, puis enfin s'arrêta, sous le nom de la comtesse de Sagana, à Sestri, petite ville située à douze lieues de Gênes, et dans les états du roi Charles-Albert.

Cependant l'incognito qu'elle avait pris était tout-à-fait illusoire, puisqu'il ne s'étendait même pas jusqu'aux gens qui l'accompagnaient. On pouvait la suivre d'auberge en auberge, car on retrouvait sur tous les livres les signatures de MM. de Ménars, de Duras, etc., etc. De leur côté, les royalistes de France, qui avaient été prévenus que Madame se rapprochait de nos frontières, couvraient les routes de la Lombardie et du Piémont; tout le monde reconnaissait la duchesse de Berri sous le nom de la comtesse

de Sagana ; elle-même s'inquiétait peu de se déguiser. Le dimanche elle se rendait à l'église, située à deux cents pas à peu près de la maison qu'elle habitait, à pied, et ordinairement à travers une haie de curieux, suivie de la même cour qui l'accompagnait à Paris, et la tête couverte seulement de cette pièce de dentelle que les femmes de Gênes appellent mésaro, et à l'aide de laquelle elles se drappent avec tant de coquetterie et de grâce.

Le gouvernement français ne tarda donc point à être informé de la présence de la duchesse en Piémont, et en prit de l'ombrage. Le consul à Gênes, M. de Cases, savait qu'une multitude de Français encombrait les hôtels de la ville, et aucun d'eux ne venait faire viser son passeport au consulat : c'est que presque tous les royalistes s'étaient procuré des passeports aux ambassades étran-

gènes, et devenus momentanément Anglais, Allemands ou Italiens, allaient se faire reconnaître, sous leurs faux noms, aux ambassades de leurs nations adoptives. C'est ainsi qu'il y avait à l'hôtel de Malte, à Gènes, une douzaine de voyageurs de toutes les nations de l'Europe, excepté de la France, qui, lorsqu'ils étaient réunis, ne parlaient que français, et un français aussi pur et aussi dénué d'accent que pouvait l'être celui de M. de Cases. Cela donnait de grandes tracasseries à notre consul, qui en référa à son gouvernement. Aussitôt une lettre du cabinet des Tuileries fut adressée au cabinet sarde, pour se plaindre de ce que Charles-Albert accordait dans ses états un abri à une conspiration qui ne pouvait se tramer que contre le gouvernement de juillet.

Charles-Albert écrivit alors à Madame une lettre contenant un développement du

système politique adopté par les étrangers à l'égard de la France : il lui disait que les rois, trop tourmentés eux-mêmes par les rumeurs populaires qui s'élevaient dans leurs états, ne voulaient pas nous faire une guerre de principes dans laquelle ils seraient mal secondés par les peuples, mais que leur intention était de se réunir contre nous à la moindre agression de la France, qui leur en donnerait un prétexte plausible. Cette longue missive diplomatique se terminait par une invitation raisonnée et polie, mais qui n'en était pas moins positive, de quitter les états de Sardaigne, où la présence de la duchesse était patente, sauf à y rentrer, lorsqu'elle le voudrait, sous un incognito plus sévère qui permît à Charles-Albert de nier à Louis-Philippe le séjour de Madame dans ses états.

Cette lettre exaspéra la duchesse; son carac-

tère indépendant et absolu se pliera plutôt à toutes les fatigues et à tous les dangers qu'à une simple contradiction: elle ne pouvait comprendre comment Charles-Albert, qu'elle avait vu avec des épaulettes de laine rouge, partant comme volontaire dans l'armée qui allait conquérir l'Espagne, avait pu si vite oublier l'accueil qu'il avait reçu à la cour de Charles X, que huit ans après, devenu roi lui-même, il lui fît signifier à elle, duchesse de Berri, de sortir de ses états. Cette lettre était une humiliation sur laquelle elle revenait sans cesse, en causant avec les Français qui allaient prendre ses ordres à Sestri. « La royauté s'en va, disait-elle à l'un d'eux, c'est comme l'architecture: mon aïeul a fait bâtir des palais, mon grand-père des maisons, mon père des bicoques, et mon frère des nids à rats; Dieu aidant, il

faudra cependant bien que mon fils rebâtisse des palais à son tour.

Enfin Madame se décida à quitter le Piémont, s'engageant, auprès des royalistes qui étaient venus la trouver, à descendre en France à leur premier appel, et dès qu'ils jugeraient la circonstance favorable. Elle s'arrêta quelques jours à Modène, traversa la Toscane, et de là se rendit à Rome : c'est pendant ce voyage que Deutz lui fut présenté.

Cependant les personnes qui entouraient la duchesse de Berri, et qui toutes devaient remplir des charges importantes près de Marie-Caroline régente, hâtaient non-seulement de tous leurs vœux, mais encore de tout leur pouvoir sa descente sur les côtes de France. A cet effet, une espèce de ligue s'était formée entre elles pour ne laisser parvenir jusqu'à Madame que les nouvelles

en harmonie avec leurs désirs; celles qui présentaient la réussite d'une insurrection comme impossible, même momentanément, étaient soigneusement tues ou atténuées, tandis qu'on exagérait les autres.

Néanmoins tous les hommes sages, si partisans qu'ils fussent d'une restauration, lui écrivaient de ne pas venir. L'Ouest ne pouvait prendre d'influence sur les destinées de la France, qu'à l'aide d'un soulèvement du Midi, ou d'une invasion de l'étranger. Dans le premier cas, il donnait par Bordeaux la main à Toulouse et à Marseille, et alors la moitié de la France combattait pour Henri V; dans le second cas, la duchesse, qui avait constamment manifesté sa répugnance pour une restauration à l'instar de celles de 1814 et 1815, se jetait dans la Vendée avec son fils, protestait contre l'entrée des étrangers en France, appelait à elle

les populations, et marchait à leur tête contre les ennemis communs: de ces deux plans, l'un était presque sûr, et l'autre presque national.

Malheureusement pour la duchesse les intérêts privés de ceux qui l'entouraient obscurcissaient l'atmosphère politique à travers laquelle elle regardait la France. La chance d'une invasion étrangère était perdue du jour où le gouvernement français, cédant à la politique imposée par les cabinets étrangers, avait laissé pendre les patriotes d'Italie, et égorger ceux de Pologne; c'était bien le moins qu'après de telles concessions, si peu en harmonie avec le système de non-intervention, et le discours de la séance royale, les souverains étrangers reconnaissans laissassent Louis-Philippe prendre tranquillement son rang parmi les membres couronnés de la sainte-alliance: la chance

d'un soulèvement dans le Midi était donc la seule qui restât.

En conséquence, tous les soins de la petite cour de Madame tendirent à lui montrer la France comme prête à se soulever en sa faveur; on lui peignait le mécontentement du Midi comme une insurrection flagrante, la fidélité de la Vendée comme un soulèvement organisé, et chaque mouvement républicain comme une émeute royaliste. Madame fut donc complètement trompée sur la disposition des esprits; d'ailleurs son caractère aventureux et mouvementé conspirait avec les intérêts de ses courtisans à hâter le moment de cette entreprise, qu'elle appela elle-même depuis une équipée.

D'un autre côté, des lettres arrivaient de France qui contenaient pour Madame de telles promesses de dévouement qu'il y avait

à s'y tromper. Nous avons ces lettres sous les yeux, et l'aveuglement ou l'imprudence de ceux qui les ont écrites nous paraît incroyable. Il est vrai que ces mêmes hommes abandonnèrent Madame aussitôt qu'il y eut quelque danger à rester près d'elle; l'un d'eux, pair de France, homme du pays, et dont l'avis en pareil cas était par conséquent péremptoire, lui écrivait pour l'engager à hâter le moment de *notre délivrance*: « Que Votre Altesse Royale vienne dans la Vendée, et elle verra que mon ventre, quoiqu'européen par sa grosseur, ne m'empêchera de sauter ni les haies ni les fossés.»

Une autre lettre, signée du marquis de Coislin, arriva dans les premiers jours de décembre 1831; nous ignorons son contenu, mais la réponse de Madame [1] le laisse facilement deviner.

1 Saisie au château de la Chaslière.

La voici :

« Je connais depuis long-temps, mon cher Coislin, le zèle et le dévouement que vous et les vôtres montrez pour la cause de mon fils, j'aime à vous répéter que dans mainte occasion je compte entièrement sur vous, comme vous devez compter sur ma reconnaissance.

« MARIE-CAROLINE. »

Le 14 décembre 1831.

De pareils avis étaient, on en conviendra, bien capables d'aveugler une femme que son caractère entraîne déjà naturellement aux choses hasardeuses. Il fut donc décidé que l'esprit public était arrivé en France au point de maturité nécessaire, et tout se prépara pour la grande entreprise projetée, et dont l'exécution était si impa-

tiemment attendue. Les royalistes de France et surtout ceux du Midi et de l'Ouest furent donc prévenus de se tenir prêts.

La lettre qu'ils reçurent était en chiffres, et à l'encre sympathique; nous la donnons avec sa traduction. La phrase à l'aide de laquelle elle fut déchiffrée est celle-ci : « *Lorsqu'il est du droit commun*; cette phrase contenant vingt-quatre lettres qui furent substituées aux lettres de l'alphabet qui sont en même nombre [1].

« Je ferai savoir à *dldoqc l ldiqtc qo l tqddqc qo l dnrd* que *sq cmec qd utldrq*; *otqoltqc mrmc orm uletq otqdstq dqc ltuqc*, aussitôt que vous aurez reçu cet avis,

[1] Lorsqu'il est du droit commun.
Abedefgh ijk lm nopqrstuvxy.

et comptez que vous le recevrez probable-
ment, *sm . 2 . lm . 3 . ule otrrlled : ce dqc*
rrmtteqtc dq ormmreqdo passer, le bruit
omoder mrmc edcotmetreo. Sq urd ltiemqq
qo mrmc uleteqc otqdslq dqc ltuqe cldc tqolts.

15 avril 1832.

« MARIE CAROLINE »

TRADUCTION.

Je ferai savoir à *Nantes, à Angers, et à Rennes, et à Lyon, que je suis en France; préparez-vous pour faire prendre les armes,* aussitôt que vous aurez reçu cet avis, et comptez que vous le recevrez probablement *du 2 au 3 mai prochain : si les courriers ne pouvoient* passer, le bruit *public vous in-*

aurirvit de mon arrivée, et vous feriez prendre les armes sans retard.

Le 21 avril 1832 Madame signa le brevet suivant, qu'elle écrivit tout entier de sa main :

« J'accueillerai et je récompenserai tous « les services rendus à mon fils, et notamment ceux du lieutenant-colonel François « Tournier, en le nommant colonel. »

Massa, 21 avril 1832.

« MARIE CAROLINE. »

Le même jour, Madame partit sur le bateau à vapeur le *Carlo-Alberto*, et y signa un second brevet conçu en ces termes

« Je promets de récompenser tous les « services rendus à mon fils, et notamment

« ceux de M. chef de bataillon Chartier,
« en le nommant lieutenant-colonel. »

23 avril 1832.

Approuvé,[1]

« MARIE CAROLINE. »

La duchesse de Berri fit relâche à Gènes, se remit en mer le même jour, et le 29 se trouva à la hauteur de Marseille : c'était pendant la nuit du 29 au 30 que le mouvement devait éclater dans cette ville.

Cependant le temps était peu favorable à un débarquement à la côte. La mer était houleuse, et la brise très-fraîche : c'était exposer le bâtiment que d'essayer même de le faire atterrer partout ailleurs que dans la rade. Le capitaine offrit à Madame de risquer la descente, mais elle s'y opposa formelle-

[1] La teneur de ce brevet n'est pas de la main de Madame.

ment. Elle demanda alors que la petite chaloupe du paquebot fût mise à la mer, disant qu'elle était résolue de tenter d'aborder avec cette frêle embarcation. Le capitaine s'y refusa long-temps, mais il est dans le caractère de Madame de s'affermir d'autant plus dans ses résolutions, qu'on cherche à les combattre davantage; voyant donc la résistance du patron, elle donna l'ordre positif de mettre la chaloupe en mer. Le capitaine n'avait plus qu'à obéir, le bateau était frété par la duchesse, et par conséquent lui appartenait; d'ailleurs le motif qu'elle faisait valoir était sacré : elle disait qu'ayant fixé elle-même l'heure de l'insurrection, elle ne pouvait manquer cette heure, et s'exposer, dans la crainte d'un danger réel, il est vrai, mais non pas insurmontable, à sacrifier le trône de son fils, et la vie des personnes qui allaient se dévouer pour elle.

Le capitaine fit donc préparer la chaloupe: deux personnes y descendirent près de Madame, c'étaient M. de Ménars et M. le général de Bourmont. Les rameurs prirent leur place, et la petite barque, se détachant du bateau, s'enfonça entre deux montagnes d'eau, et reparut au sommet d'une vague comme un flocon d'écume.

Ce fut un miracle qu'une si frêle embarcation pût résister trois heures de suite à une mer si forte. La duchesse fut dans cette circonstance ce qu'elle est toujours dans un danger réel, calme et presque gaie; c'est une de ces organisations faibles qu'un souffle semble devoir courber, et qui cependant ne jouissent de la plénitude de leur existence qu'avec une tempête dans les airs, ou dans le cœur.

Enfin la barque jeta ses passagers sur une des côtes de la rade, sans qu'ils fussent

aperçus, car le soir commençait à venir : ils n'osèrent entrer dans aucune maison et résolurent de passer la nuit où ils étaient ; Madame s'enveloppa dans un manteau, se coucha à l'abri d'un rocher, et s'endormit gardée par M. de Ménars et M. de Bourmont, qui firent sentinelle jusqu'au jour.

Le premier coup-d'œil que le crépuscule permit de jeter sur la ville annonça à Madame que ses instructions avaient été suivies : le drapeau blanc remplaçait sur l'église Saint-Laurent le drapeau tricolore ; le tocsin qui s'échappait de la vieille église battait en même temps l'air avec violence. Il fallut presque de la force physique pour retenir la duchesse, elle voulait entrer à Marseille : M. de Bourmont et M. de Ménars obtinrent d'elle qu'elle attendrait encore ; bientôt on aperçut une foule assez considérable se pressant sur l'esplanade de la Tourette, et cher-

chant des yeux en mer le bateau à vapeur le Carlo-Alberto; car le bruit avait été répandu à dessein dans la ville qu'il portait Madame et M. de Bourmont sur son bord, et que la *Régente* et le *Maréchal* étaient disposés à venir en aide au mouvement légitimiste qui venait de s'opérer.

A 8 heures, on entendit retentir la générale dans tous les quartiers de la ville. Ce bruit continua jusqu'à 11 heures, sans qu'aucune détonation d'armes à feu vint s'y mêler, et alors tout s'éteignit: à neuf heures le drapeau tricolore avait repris sa place sur l'église Saint-Laurent; à midi, le rassemblement qui s'était amassé sur l'esplanade de la Tourette, se dispersa à la vue de la garde nationale et de la troupe de ligne, dont Madame vit briller les armes et les uniformes sur la terrasse.

A deux heures une frégate armée en guerre

sortit du port, son pavillon tricolore déployé et toutes voiles au vent : elle cinglait vers le bateau à vapeur, qu'on apercevait à quatre lieues en mer, flottant sur les vagues comme une bouée. A cette vue le Carlo-Alberto s'agita, reprenant le chemin par lequel il était venu, et disparut du côté de Toulon.

Tous ces signes étaient néfastes.

Rester plus long-temps à l'endroit où se trouvaient Madame et ses deux compagnons était imprudent; M. de Bourmont proposa en conséquence à S. A. R. de se retirer sous une cabane qu'on apercevait à quelque distance, tandis qu'il irait à la découverte : cette cabane était celle d'un charbonnier.

M. de Bourmont revint sur les quatre heures; voici ce qu'il avait appris :

Toute la nuit du 29 au 30, la ville avait été sillonnée par des rassemblemens légiti-

mistes et portant un drapeau blanc aux cris de vive Henri V!

A trois heures quelques hommes armés s'étaient présentés à l'église Saint-Laurent, s'étaient fait livrer les clefs de force et y avaient arboré le drapeau blanc.

D'autres s'étaient rendus à la Patache et à la consigne, en avaient arraché le drapeau tricolore, et l'avaient traîné dans la boue; enfin le rassemblement le plus considérable s'était porté sur le poste du palais de Justice, aux cris de vive la ligne, vive Henri V!

Un sous-lieutenant du 13^{e} qui s'y trouvait alors, somma ce rassemblement de se disperser, et sur le refus de celui qui paraissait son chef, M. le colonel de Lachaud, il l'avait saisi au collet, et après une lutte assez vive, il l'avait jeté dans le corps de garde. Alors un sauve qui peut général

s'était fait entendre, et au milieu de la déroute, trois autres personnes avaient encore été arrêtées : les nouveaux prisonniers étaient M. de Candolle, M. Laget de Podio et M. Chevalier.

Le sentiment patriotique manifesté par la population, et le peu de sympathie que la démonstration légitimiste avait éveillée, étaient un mauvais présage pour la suite de l'entreprise : à peine deux cents carlistes avaient-ils pris part au mouvement de Marseille, quoique la ville en renfermât six ou huit mille. Il était probable que les autres villes du midi ne se soulèveraient pas, si Marseille leur reine ne donnait l'exemple : on agita sérieusement alors dans le petit conseil ce qu'il y avait à faire ; une détermination, quelle qu'elle fût, était urgente à prendre, car la situation était précaire, et chaque moment la rendait plus dangereuse.

Pour comble de malheur, la disparition du Carlo-Alberto coupait la retraite par mer. Il ne restait donc que deux ressources : franchir le pays qui sépare le Rhône des Alpes, et descendre dans le Piémont; ou tournant les yeux vers l'Ouest, traverser la France dans presque toute sa largeur, et se jeter dans la Vendée. Ce dernier projet, le plus dangereux dans son exécution, avait au moins une chance de réussite dans son résultat : ce fut celui que choisit Madame. Elle déclara que puisqu'elle était entrée en France, elle n'en sortirait plus, et avec la rapidité qui préside à ses résolutions, elle donna l'ordre du départ; elle voulait profiter de l'obscurité de la nuit pour faire le plus de chemin possible dans cette première étape. On n'avait ni cheval, ni mule, ni voiture; mais Madame déclara qu'elle marcherait très-bien à pied; on n'avait donc besoin que

d'un guide. Le charbonnier offrit de remplir cet office, et la duchesse ne lui répondit qu'en lui donnant l'ordre de se mettre en marche.

Madame avait dans les environs de Montpellier un ami sur le dévouement duquel elle pouvait compter ; il fallait parvenir jusqu'à lui, mais les grandes routes devaient déjà être gardées, et une femme et deux hommes, de la tournure de la duchesse et de ses compagnons, marchant à pied, soit de jour soit de nuit, ne pouvaient échapper aux recherches de la police. Madame demanda en conséquence au guide s'il connaissait un chemin dans la montagne, et sur sa réponse affirmative, elle ne dit que ces mots : « Alors en route. »

La petite troupe s'éloigna du rivage ; la

r On conçoit pourquoi nous ne nommons ni l'ami ni le lieu de sa résidence.

nuit était sombre, on ne distinguait Marseille à l'autre extrêmité du golfe qu'à ses mille lumières, qui semblaient des étoiles : de temps en temps des rumeurs s'élevaient de la ville agitée, et emportées par un vent bas et humide, arrivaient jusqu'aux voyageurs. Alors Madame se retournait, jetait un dernier regard vers son espoir perdu, et se remettait en marche avec un soupir. Cependant ces marques de regret ne furent pas longues, à peine eut-elle perdu de vue Marseille, qu'elle parut avoir tout oublié, et qu'elle ne pensa plus qu'au chemin. Il est vrai que les difficultés croissaient au fur et à mesure qu'on avançait ; la nuit était si sombre, qu'à peine voyait-on où mettre le pied : on marcha ainsi pendant cinq heures. Alors le guide s'arrêta ; toute trace de sentier avait disparu, on se trouvait au milieu de rochers parsemés de pieds d'oliviers

rabougris ; le guide donnait des marques visibles d'indécision ; enfin pressé par les voyageurs, il avoua qu'il s'était écarté de la route, que l'obscurité l'avait empêché de suivre, et qu'il ignorait complètement où l'on se trouvait. Il demanda à s'orienter seul, promettant de revenir chercher Madame et sa suite aussitôt qu'il aurait retrouvé son chemin : mais cet homme pouvait être un traître, et ne les avoir égarés que pour les livrer plus sûrement. M. de Bourmont s'opposa donc à son projet ; Madame était de son côté si fatiguée, qu'elle éprouvait l'impossibilité d'aller plus loin. La nuit précédente lui avait déjà fait faire l'apprentissage de la vie de bivouac qu'elle allait suivre : elle s'enveloppa d'un manteau, posa sa tête sur une valise, et s'endormit bientôt aussi profondément que si elle eût été aux Tuileries. Pendant ce temps ses com-

pagnons veillaient à-la-fois sur elle et sur le guide.

Madame se réveilla avec le jour. A ses premiers rayons, le guide avait reconnu son erreur; il s'était écarté de deux lieues du sentier qu'il devait suivre; et, pour le rejoindre, il fallait traverser une lieue de pays découvert où l'on courait le danger d'être reconnu et pris. Madame aperçut alors, à quelques centaines de pas d'elle, une maison de campagne, et demanda à qui elle appartenait. — A un enragé républicain, répondit le guide, et de plus, maire de la commune de C... — C'est bien, répondit Madame : vous allez me conduire chez lui. — Ses compagnons firent un mouvement de surprise.

—Messieurs, dit-elle de cette voix qu'elle prend quand sa décision est arrêtée, en se retournant vers eux, et sans leur laisser le temps de parler, le moment est venu de

nous séparer; il y a moins de danger pour chacun de nous individuellement que pour nous tous en compagnie.—M. de Bourmont, je vous ferai connaître mes ordres à Nantes; allez m'y attendre. M. de Ménars, gagnez Montpellier; là, je vous ferai dire où je suis. Adieu, Messieurs, bon voyage, et Dieu vous garde. — Alors elle leur donna sa main à baiser et prit congé d'eux.

Ils se retirèrent aussitôt, sachant bien qu'il n'y avait pas d'observation à faire quand Madame parlait de ce ton-là.

Restée seule, Madame renouvela à son guide l'ordre de la conduire chez le maire. Un quart d'heure après ils étaient introduits dans le salon, et l'on prévenait le propriétaire, qu'une dame demandait à lui parler en particulier. Il parut au bout de dix minutes : Madame alla droit à lui.

—Monsieur, lui dit-elle, vous êtes républi-

cain, je le sais; mais, pour une proscrite, il n'y a pas d'opinion. — Je suis la duchesse de Berri, et je viens vous demander un asile.

— Ma maison est à votre service, Madame.

— Votre position vous met à même de me procurer un passeport, et j'ai compté sur vous pour cela.

— Je vous en procurerai un.

— Demain il faut que je me rende dans les environs de Montpellier, m'en faciliterez-vous les moyens?

— Je vous y conduirai moi-même.

— Maintenant, Monsieur, continua Madame en lui tendant la main, faites-moi donner un lit, et vous verrez si la duchesse de Berri dort tranquille sous le toit d'un républicain!

Le lendemain soir, Madame était près de

Montpellier; elle avait fait la route dans le char-à-banc du maire, côte à côte avec lui.

Aussitôt que M. de Ménars eut rejoint Madame, on s'occupa des préparatifs du départ. La duchesse et M. de Ménars montèrent dans la calèche, M. le marquis de L. s'enveloppa d'un manteau de cocher et se plaça sur le siége; et, les voyageurs munis de passeports en règle, prirent, en poste, la grande route de Montpellier à Carcassone. On devait s'arrêter un jour à Toulouse, et, de cette ville, se rendre directement, en passant par Bordeaux, dans un château situé aux environs de Saint-Jean-d'Angely, appartenant à un ami du marquis de L., du dévoûment duquel il répondait, quoiqu'il ne fût pas prévenu de la visite qu'il allait recevoir. C'est de ce château que Madame devait prévenir les légitimistes de Paris, et lancer ses premières proclamations dans la Vendée.

La tranquillité avec laquelle on parcourut la route de Montpellier à Toulouse donna à Madame une telle sécurité, qu'en arrivant dans cette dernière ville, elle résolut d'employer le jour de repos qu'elle devait y prendre, à recevoir les personnes notoirement connues pour lui être dévouées, ainsi qu'elle l'avait fait déjà dans son voyage de 1828. En conséquence, Madame fit savoir, à vingt-cinq personnes à peu près, qu'elle était arrivée, et les fit prévenir en même temps *qu'elle recevrait de trois heures à huit heures du soir.*

Cette réception eut lieu avec la même tranquillité, et je dirai presque, grâce à une circonstance incidente, avec la même publicité que si l'on eût été aux Tuileries.

Madame, ainsi que nous l'avons dit, avait fait prévenir de son arrivée et de son intention de recevoir, les légitimistes les plus connus de Toulouse. Cependant parmi eux se

trouvait une vieille demoiselle si bavarde, que Madame crut devoir, par mesure de prudence, l'excepter de cet honneur. La pauvre fille apprit, par une amie qui la croyait prévenue comme elle, et l'arrivée de Madame et les invitations envoyées à domicile. Elle attendit jusqu'à quatre heures la sienne; mais, passé ce moment, regardant, comme une humiliation affreuse, l'oubli volontaire dont elle était l'objet et dont elle ignorait la véritable cause, elle ne put y tenir plus long-temps, et, se rendant sur la promenade la plus fréquentée de Toulouse, elle se mit à arrêter publiquement chaque personne de sa connaissance qui y passait, et à la faire juge de ses griefs contre Madame la duchesse de Berri, qui, sachant son dévoûment bien connu à sa cause, passait à Toulouse, y recevait et oubliait de l'inviter à cette réception.

Ces détails, dont nous garantissons l'au-

thenticité, paraissent fabuleux dans un pays où les fonds secrets s'élèvent à trois millions.

Madame partit de Toulouse dans la même nuit, continua le lendemain sa route en calèche découverte, arriva à Bordeaux où elle coucha et reçut même quelques personnes de son parti. Le lendemain, elle reprit son voyage; mais, comme il y avait bonne garde sur tous les ponts de la ville, elle loua une barque de pêcheur, descendit la Garonne, alla passer la Gironde au-dessous de Cublac, et s'achemina vers Blaye, où elle passa la nuit, et reçut encore quelques visites. Le jour suivant, elle se remit en route, non en voiture, mais sur un âne.— Oui, sur un âne! Et n'est-ce pas là toute une épopée? Ce n'est certes pas un fait ordinaire, de voir cette jeune femme, si frêle et si délicate, naguères sur les marches d'un trône, courir gaîment, montée sur son pauvre âne, à la conquête de la couronne de son fils! La du-

chesse longea la citadelle de Blaye, qui devait plus tard lui être si fatale, pour se diriger vers le château habité par *un de ses amis*, expression qu'elle employait toujours lorsqu'elle parlait des siens. Elle n'était accompagnée, dans ce voyage, que de M. de Ménars, et de M. de L., qui leur servait de guide.

Le soir du même jour, à onze heures de la nuit, la pauvre caravane s'arrêta devant la grille d'un château. Le marquis de L. sonna à la porte, en homme qui ne veut pas attendre. La vigueur du coup, l'heure à laquelle il résonnait, attirèrent le propriétaire en personne. — C'est moi, de L., lui dit le marquis en l'apercevant; ouvre vite, je t'amène Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berri. — Le maître du château fit un bond en arrière.

— Madame la duchesse de Berri! dit-il stupéfait, Madame.....

— Oui, elle-même; ouvre.

— Mais tu ne sais donc pas que j'ai vingt personnes chez moi ; que ces vingt personnes sont, à l'heure qu'il est, au salon et.....

—Monsieur, dit alors la duchesse de Berri, en faisant avancer sa monture, est-ce que vous n'avez pas, de par le monde, une cousine qui demeure à cinquante lieues d'ici....

— Si, Madame.

— Eh bien ! alors, ouvrez-moi et présentez-moi à vos vingt personnes sous le nom de votre cousine.

Il n'y avait rien à répondre à cela ; aussi le maître de la maison, qui n'avait fait toutes ces observations que dans l'intérêt de Madame, ouvrit-il aussitôt la grille. La duchesse sauta à bas de son âne, passa son bras sous celui de son hôte, et s'achemina vers la maison.

Cependant, tandis que le propriétaire du château était allé ouvrir, les personnes qui se trouvaient au salon, voyant l'absence du maî-

tre, s'étaient retirées dans leurs chambres. Lorsque Madame entra avec M. de Ménars et M. de L., elle ne trouva que la maîtresse de la maison et deux ou trois autres pernes : la présentation fut peu embarrassante.

Le lendemain Madame descendit au déjeûner, subit sa seconde présentation, et joua son rôle de cousine si naturellement, qu'il ne s'éleva sur elle aucun doute : le hasard avait fait qu'aucune des personnes présentes au château ne connaissait Madame.

Le dimanche suivant, le curé de la petite commune de S., de l'église duquel relevait le château où Madame s'était établie, vint, comme d'habitude, déjeûner chez son paroissien, qui lui présenta Madame comme il l'avait fait pour ses autres hôtes, sous le nom de sa cousine. Le curé s'avança vers Son Altesse Royale pour la saluer, et s'arrêta au milieu de sa salutation avec un air de stupé-

faction si prononcé, que Madame ne put s'empêcher d'éclater de rire.

Le brave homme avait lui-même été présenté à la duchesse de Berri, qu'il avait complimentée lors de son arrivée à Rochefort, en 1828, et il venait de la reconnaître.

— Qu'y a-t-il donc dans la figure de ma cousine qui vous impressionne à ce point, M. le curé? lui dit le châtelain.

— Il y a, dit le curé en balbutiant, que madame votre — cousine — oh! mais c'est étonnant!

— Mais enfin qu'y a-t-il d'étonnant? dit Madame, qui s'amusait beaucoup de l'embarras du bon prêtre.

— Il y a que — Votre Altesse Royale ressemble à la cousine de monsieur — c'est-à-dire que la cousine de monsieur ressemble à Votre Altesse Royale.— Le fait est que je vous ai prise pour... et que maintenant encore je jurerais que...

La duchesse riait comme une folle ; on sonna le déjeûner.

Madame se trouva placée en face du curé, qui, constamment préoccupé de son idée fixe, oubliait de manger en la regardant ; ou qui, si on lui faisait remarquer sa distraction, portait machinalement sa fourchette à sa bouche, et la reposait aussitôt sur son assiette en disant : — C'est incroyable ; — jamais on n'a vu ressemblance pareille.

Madame resta ainsi neuf jours dans ce château sans y être reconnue ni inquiétée. C'est de là qu'elle écrivit à Nantes et dans différentes directions de l'Ouest, et qu'elle prévint ses amis du Midi, de l'état des choses dans la Vendée, en les engageant à ne pas perdre espoir et à se conformer aux instructions qu'ils recevraient incessamment. La duchesse leur rendait, en même temps, compte du voyage heureux, quoique péni-

ble, qu'elle venait de faire. Elle écrivit aussi à Paris, aux principaux chefs légitimistes, pour leur donner avis de son arrivée prochaine dans la Vendée, ajoutant qu'elle leur ferait connaître sous peu les dispositions qu'elle avait l'intention de prendre.

Cette lettre, que nous ne reproduisons pas textuellement, était à peu près conçue dans les mêmes termes que celle qu'elle adressait au marquis de Coislin, à la date du 15 mai, et dont la teneur suit (1) :

« Que mes amis se rassurent; *je suis en France*, et bientôt dans la Vendée. C'est de là que vous parviendront mes ordres définitifs; vous les recevrez avant le 25 de ce mois. Préparez-vous donc, il n'y a eu qu'une méprise et une erreur dans le midi : *je suis satisfaite de ses dispositions, il tiendra ses promesses.* Mes fidèles provinces de l'Ouest ne manquent jamais aux leurs; dans peu

1 Saisie au château de la Chaslière.

toute la France sera appelée à reprendre son ancienne dignité et son ancien bonheur.

15 mai 1832.

M. C. R. (1)

A cette lettre était jointe une note contenant les noms de convention sous lesquels devaient se cacher et correspondre les conspirateurs.

La voici :

GUIBOURG (Pascal).
LE MARÉCHAL (Laurent).
MADAME (Mathurine).
MAQUILLÉ (Bertrand).
TERRIEN (Cœur-de-lion).
CLOUET (St-Amand).
CHARLES (Antoine).
CADOUDAL (Bras-de-fer).
CATHELINEAU (Le Jeune ou Achille).

1 La signature de cette lettre est en abrégé.

CHARETTE (Gaspard.)

HEBERT (Doisseville.)

D'AUTICHAMP (Marchand.)

DE COISLIN (Louis-Renaud.)

Le même jour elle adressa à M. Guibourg l'ordre de la prise d'armes[1]. En même temps elle faisait répandre cette proclamation, tirée, à l'aide d'une presse portative, à plusieurs centaines d'exemplaires.

PROCLAMATION DE MADAME,

DUCHESSE DE BERRI, RÉGENTE DE FRANCE.

« Vendéens, Bretons, vous tous habitans des fidèles provinces de l'Ouest :

« Ayant abordé dans le midi, je n'ai pas craint de traverser la France au milieu des dangers, pour accomplir une promesse sacrée, celle de venir parmi mes braves amis, et partager leurs périls et leurs travaux.

1 Nous retrouverons cet ordre dans une lettre de M. Guibourg à M. de Coislin.

« Je suis enfin parmi ce peuple de héros : ouvrez à la fortune de la France ; je me place à votre tête, sûre de vaincre avec de pareils hommes.

« Henri V vous appelle ; sa mère, régente de France, se voue à votre bonheur : un jour Henri V sera notre frère d'armes, si l'ennemi menaçait nos fidèles pays.

« Répétons notre ancien et notre nouveau cri :

« Vive le Roi! vive Henri V!

« MARIE-CAROLINE.

« Imprimerie royale de Henri V. »

Cependant Madame se trompait complètement, non-seulement sur les dispositions, mais encore sur l'esprit de l'Ouest : elle comparait ces provinces à celles du Midi, qu'une proclamation soulève, et qu'un échec abat. La Vendée est grave, froide et silencieuse ; tout projet se discute lentement et laborieu-

sement parmi ses enfans; toutes chances de succès ou de revers sont tour à tour exposées; puis, lorsque les chances de succès paraissent l'emporter sur les autres, la Vendée tend la main, dit *oui*, et meurt, s'il le faut, pour accomplir sa promesse. Mais, comme elle sait que *oui* et *non* sont pour elle des paroles de vie ou de mort, elle est lente à prononcer ces paroles.

Aussi lorsque, conformément à ce qu'elle leur disait dans sa lettre du 15 mai, Madame eut fait parvenir aux chefs vendéens l'ordre de prendre les armes le 24, elle reçut, même des plus dévoués, des réponses auxquelles elle était loin de s'attendre. Sur les douze chefs qui devaient commander les douze divisions dont Charette était le général, sept protestèrent au nom leurs hommes, les renvoyèrent chez eux et déclarèrent qu'en toute circonstance et per-

sonnellement, leur sang appartenant à Madame, était prêt à couler pour elle; mais qu'ils ne voulaient pas prendre devant Dieu et devant les hommes la terrible responsabilité d'entraîner leurs paysans dans une entreprise qui ne pouvait être qu'une sanglante échauffourée, puisque la Vendée, réduite à ses propres forces, n'avait d'autre espérance que de prolonger la guerre civile dans quatre ou cinq départemens, sans pouvoir la communiquer au reste de la France. Ceux qui se séparèrent ainsi de la cause de Madame furent nommés *Pancalliers*, du nom d'un chou du pays qui pousse tout-à-coup de trois ou quatre pieds, et qui avorte.

Il paraît que M. de Coislin lui-même, dont les promesses avaient attiré Madame dans la position où elle se trouvait, n'avait point été plus influent que Charette sur

les chefs soumis à ses ordres, car le 17 mai il lui fit parvenir cette note, dans la Vendée où la duchesse était entrée le 16.

« Les différens ordres qui ont été transmis au nom de Madame, dans les départemens de l'Ouest, prouvent que Son Altesse Royale a reçu, des émissaires qui ont été envoyés par elle, les rapports les plus faux sur la véritable situation de ces départemens, et qu'ils ont dit à Madame absolument le contraire de ce qu'ils étaient chargés de lui dire. Il faut donc que quelqu'un, sur la franchise de qui l'on puisse compter, veuille bien se charger de porter à Madame la note suivante, qui contient l'exacte vérité sur la situation de l'Ouest.

« L'armement est loin d'être ce qu'il faudrait qu'il fût pour soutenir avantageusement la guerre : il se compose de fusils jetés

sur la côte par les Anglais pendant la première révolution, et à l'époque des cent jours; les derniers seuls sont en état de service; mais une partie de ces armes est à peu près perdue faute de soin et par la nécessité où l'on a été de les cacher, tant sous le ministère Decazes, que depuis la révolution de 1830. — De plus, quelques-uns de ceux qui en avaient les ont vendus, soit pour en avoir le prix, soit pour les changer contre des fusils de chasse. L'armement actuel n'est donc composé que de vieux fusils anglais, et d'un assez grand nombre de fusils de chasse, ce qui augmente beaucoup la difficulté de la distribution des cartouches, surtout pendant les affaires.

« La poudre manque encore bien plus que les fusils : depuis la révolution de 1830, on ne s'en est procuré dans nos départemens

qu'avec la plus grande peine, et livre par livre.

« Les patrouilles et les visites domiciliaires ont nécessité de grandes précautions, pour que ces poudres ne fussent pas trouvées dans les maisons; on les a cachées dans des arbres creux, dans des barges de fagots, de foin, etc., etc. L'humidité a causé des pertes bien fâcheuses, et il faut le dire franchement, parce que c'est la vérité, et qu'il faut que Madame et son conseil le sachent, dans la plupart des *divisions* il ne reste plus de quoi soutenir la guerre pendant quinze jours.

« Lorsque nous avons pris les armes en 1815, nous étions dans la même position; mais alors nous comptions et pouvions compter sur l'assistance de l'Angleterre, maîtresse de la mer, tandis qu'aujourd'hui nous n'avons rien à espérer. Tous les chefs connaissent

cette position; les propriétaires fidèles et dévoués la connaissent aussi, et chacun sait que dans cet état nous ne pouvons agir avec quelque espoir de succès, qu'appuyés par les armées européennes, qui, en attaquant les frontières de la France, forceraient Philippe à retirer de nos départemens une partie des troupes de ligne qui s'y trouvent et qui sont très-nombreuses; qu'il sera fort difficile de former les premiers rassemblemens, qui alors seraient peu considérables, car nous savons tous que nos ennemis ayant toutes les ressources dont nous sommes privés, il est impossible que les royalistes puissent seuls rétablir la légitimité. Chacun sent cette impossibilité, et si des ordres intempestifs, auxquels nous obéirons cependant, nous forçaient à prendre les armes, nous ne réunirions auprès de nous que quelques-uns de ces hommes doués d'un courage surna-

turel, et quelques autres parmi ceux qui n'ont rien à perdre; tandis que si nous ne les prenons qu'appuyés par les armées étrangères, nos pays, nous pouvons le dire, se lèveront presque en masse et présenteront une force formidable : tout le monde étant aussi persuadé que la révolution est hors d'état de résister à une coalition de l'Europe, qu'on l'est que, sans cette coalition, les royalistes ne peuvent rien. Ce n'est que quand on nous verra cet appui, que les grandes villes se joindront à nous; sans cela elles seront contre, quel que soit l'esprit des habitans, qui ne voudront pas se lancer dans une entreprise n'offrant aucune chance de succès.

« Que Madame ne se laisse donc pas éblouir par des paroles flatteuses sans doute, mais dépourvues de possibilité; qu'on ne cesse de répéter : tout pour la France; rien,

si elle s'en rapporte à ses donneurs de conseils et qu'elle nous fasse prendre les armes : un mois après il n'y aura plus de Vendée ; la dernière ressource de la monarchie sera anéantie ; tous les chefs seront pris ou morts, et le pays entièrement dévasté. Si les cinquante mille hommes qui sont dans l'Ouest ne suffisaient pas pour cela, on en trouverait facilement un plus grand nombre, si la guerre ne retenait pas l'armée aux frontières ; il faut au contraire qu'elle y appelle une partie des troupes qui nous sont opposées : cinquante mille hommes ne manquant ni d'armes ni de munitions, sont trop contre des hommes manquant presque de tout.

« Un jour viendra peut-être, si on a la patience d'attendre, où l'on pourra tout faire par la France et rien par l'étranger, ce qui serait sans doute beaucoup mieux : mais ce jour n'est pas encore venu ; la misère du

peuple cet hiver dans les villes peut hâter beaucoup cet instant; quelques efforts que fassent les villes et les encouragemens, il leur sera impossible de fournir aux besoins de la classe ouvrière, maintenant sans ouvrage, surtout au prix exorbitant auxquels se sont élevés les grains par suite de la mauvaise récolte cette année. Ne vaut-il pas mieux laisser supporter à Philippe le poids de cette inévitable misère, que d'en charger Henri V et la régence de Madame, en supposant qu'on puisse opérer la restauration avant ou pendant l'hiver?

« Rien ne peut désormais empêcher que cette misère n'ait lieu, et si la restauration ou une tentative de restauration s'effectuait maintenant, nos ennemis diraient aux peuples, qui les croiraient, que si la restauration n'avait pas lieu ou n'avait pas été entreprise, on aurait pourvu à tous les besoins; tandis

que dans le cas contraire, nous pourrions aussi nous, et avec bien plus de raison, dire aux ouvriers sans ouvrage, aux marchands qui ne vendent rien, aux banqueroutiers, etc., que c'est à la glorieuse révolution, à Philippe et à son gouvernement seul qu'ils peuvent s'en prendre, les royalistes les ayant laissé faire tout ce qu'ils ont voulu et sans opposition.

« Nous supplions Madame de prendre ces observations en considération, et la prions de ne pas s'en rapporter à ces gens qui lui ont raconté de nos contrées tout le contraire de ce que nous les avions chargés de lui dire.

« Déjà une tentative intempestive, faite par la Hollande, a empêché le ministère Périer de tomber, et lui a même donné bien plus de force qu'il n'en avait auparavant. Il en serait ainsi de toutes les tentatives partielles,

et de celle des royalistes surtout, qui verraient à l'instant se réunir contre eux tous les partis révolutionnaires, et éloigneraient de leur cause tous ceux qui ne se décideront que sur des chances de succès qu'ils ne voient, et qui n'existent réellement en ce moment, qu'avec le concours des étrangers.

« Une prise d'armes, opérée par nous sans ce concours, et dans la position où nous sommes, ne sera, comme nous l'avons déjà dit, que l'entière destruction du parti royaliste; et qu'en résultera-t-il si la France est attaquée plus tard par l'Europe? C'est qu'alors il n'existera plus d'armée royale pour appuyer et faire valoir les droits d'Henri V; que les étrangers, vainqueurs de la révolution, pourront disposer, comme ils voudront, de nos provinces envahies, et sans que Madame puisse leur présenter son auguste fils, à la tête d'une armée dévouée,

prête, s'il le faut, à soutenir ses droits sur l'intégrité de la France.

« Qu'on y pense donc bien, la position des départemens de l'Ouest est grande et belle parce qu'on la craint. Ils tiennent en échec cinquante mille hommes de troupe de ligue. Si Madame leur ordonne de prendre les armes, ils obéiront, et ce mouvement ne servira qu'à faire connaître leur peu de ressources; les masses ne se lèveront point, faute d'armes, de munitions, et surtout de confiance dans une tentative dont la pensée seule paraît une extravagance aux yeux de ceux qui connaissent véritablement l'état des choses, et qui savent que, dépourvus de tout, comme nous le sommes, nous ne pouvons rien sans un secours étranger; mais qui, d'un autre côté, sont bien convaincus que contre ce secours la révolution ne peut plus rien.

« C'est avec cette parfaite connaissance de notre position que nous avons chargé les émissaires envoyés par Madame, de la prier de ne nous faire prendre les armes pour la cause d'Henri V, que lorsque les premiers coups de canon auraient été tirés aux frontières par les armées européennes, ou dans le cas d'anarchie complète à Paris, par suite de l'anéantissement de Philippe et de sa famille, ou de la proclamation de la république, événemens qui auront peut-être lieu cet hiver, occasionés par le désespoir où la misère peut porter les classes ouvrières et industrielles.

« Nous n'avons jusqu'à présent que gagné à attendre; beaucoup de gens ouvrent les yeux, voient combien ils ont été dupes. L'augmentation d'impôts fait un bon effet, même dans l'intérieur de la France; de là, de nouvelles levées d'hommes offriront plus

de difficultés que les premières. Tout nous porte donc à penser qu'il faut, pour réussir, patience et prudence, et surtout ne pas nous compromettre de plus en plus par des ordres mal donnés qu'il faut rétracter ensuite; et qui, nous ayant déjà été donnés plusieurs fois, ont occasionné toutes les persécutions auquelles nous sommes exposés, et ont, plus que toute autre chose, contribué aux pertes de munitions que nous avons éprouvées. »

La duchesse répondit le 18. Sa lettre fut transmise à M. de Coislin par M. Guibourg, qui y annexa un billet de sa main, signé de son nom supposé. — Elle contenait l'ordre de prise d'armes donné par Madame, le 15 mai.

Voici la lettre de M. Guibourg :

« MONSIEUR LE MARQUIS,

« J'ai l'honneur de vous adresser copie textuelle et littérale de l'ordre que je suis chargé par Son Altesse Royale, Madame, duchesse de Berri, de transmettre à tous les chefs civils et militaires de l'Ouest.

« D'après les rapports qui m'ont été adressés sur les provinces de l'Ouest et du Midi, « mes intentions sont qu'on prenne les « armes le 24 de ce mois (24); j'ai fait connaître partout mes ordres à cet égard, et « je les transmets aujourd'hui à mes provinces de l'Ouest.

Saintonge, 15 mai 1832.

« MARIE-CAROLINE. »

« Depuis que cet ordre a été donné, Madame, régente de France, est venue dans

la Vendée, et j'ai eu le bonheur de l'y voir.

« Je suis, Monsieur, votre respectueux serviteur.

Nantes, 18 mai 1832.

« Le Commissaire civil,

« PASCAL.

« *P.-S.* Je vous transmets une lettre de Madame : les deux autres papiers sont au citron. »

Cette lettre de la duchesse était, comme nous l'avons dit, la réponse à la note de M. de Coislin; la voici :

« J'ai lieu de m'affliger des dispositions contenues dans la note que vous m'avez envoyée; vous vous rappellerez, Monsieur, le contenu de vos dépêches : ce sont elles, ainsi qu'un devoir que je considérai comme

sacré, qui m'ont décidée à me confier à la loyauté reconnue de ces provinces. Si j'ai donné l'ordre de prendre les armes le 24 de ce mois, c'est sûre de votre participation, c'est d'après des notes positives du Midi et de plusieurs points de la France. Je regarderais ma cause comme à jamais perdue, si j'étais obligée de fuir ce pays, et j'y suis naturellement amenée, si une prise d'armes n'avait lieu immédiatement. Et je n'aurai donc d'autre ressource que d'aller gémir loin de France, pour avoir trop compté sur les promesses de ceux envers lesquels j'ai tout bravé pour remplir les miennes. Je l'avoue, privée des lumières de M. le maréchal, il m'en coûte de prendre une telle résolution sans lui; mais j'ai l'assurance qu'il sera à son poste, s'il n'y est déjà [1].

[1] Nous avons vu que Madame avait ordonné au maréchal de l'attendre à Nantes : le maréchal ne fut rendu dans cette ville que le 19.

« J'aurais désiré suppléer à ses conseils par les vôtres; mais le temps me manquait, et j'ai dû faire un appel à votre dévoûment et à votre zèle. L'ordre envoyé dans toute la France, de prendre les armes *le vingt-quatre de ce mois demeure donc exécutoire pour l'Ouest.*

« Il me reste maintenant, Monsieur, à appeler votre attention sur l'armée; c'est elle qui assurera nos succès; c'est donc un devoir que d'employer vis-à-vis d'elle tous les moyens de suggestion possibles. Vous aurez donc soin de répandre, deux jours à l'avance, mes proclamations et mes ordonnances. Vous ne vous porterez à des voies de fait contre elle qu'après avoir employé tous moyens de conciliation : telles sont mes volontés positives.

« *P. S.* Je vous prie de faire parvenir, le

plus tôt possible, cette lettre à ceux qui ont signé celle que vous m'avez envoyée. Je n'ai pas besoin, M. le Marquis, de vous dire combien je compte sur votre dévoûment, dont vous m'avez déjà donné tant de preuves, et qui devient si nécessaire dans ce moment décisif.

Vendée, 18 mai 1832.

« MARIE-CAROLINE,
Régente de France. »

M. de Coislin, en recevant cette réponse, s'empressa d'exécuter les ordres de Madame; en conséquence, il écrivit à son fils cette lettre, dont la date, non énoncée, doit être fixée au 19 mai.

« Je t'envoie, mon cher Adolphe, copie des ordres que je reçois de Madame; elle est dans la Vendée, et a donné l'ordre, dans

toutes les parties de la France où elle compte des amis, de prendre les armes le 24 de ce mois; dépêche-toi donc de prévenir tout ton monde, et mets-toi en mesure de t'emparer, au premier moment, de toutes les ressources que tu connais dans le pays, et qu'il est inutile de rappeler ici. Je joins à cette lettre l'ordre destiné à *Cœur-de-Lion*[1], pour qu'il agisse en même temps que toi. Les ordres de Madame sont de répandre, parmi les troupes de vos cantonnemens, ses proclamations deux jours à l'avance, et de ne les attaquer que si elles se refusent à toutes les propositions que Madame leur fait dans ses proclamations. Il faut leur faire savoir, c'est-à-dire aux soldats et sous-officiers, que tous ceux qui vous rejoindront seront admis à former un régiment de la garde, et obtiendront, s'ils le veulent, leur

[1] Terrien.

congé à la fin de la campagne. Il paraît que Madame fonde son principal espoir sur la défection des troupes.

« La lettre que je reçois de Madame est d'hier, 17 mai, et datée de la Vendée.

« Je te prie de m'envoyer mes chevaux, le 22, chez madame de Coutance. »

C'est la réception de cette lettre qui amena, entre M. Adolphe de Coislin et l'officier du trente-deuxième, l'entretien nocturne du bois de Guenrouet [1].

Le même jour, M. de Coislin faisait passer les mêmes ordres à Terrien, Le Roux et La Roche-Macé, ses chefs de bataillon. Il est inutile de les reproduire ici, car ils ne sont qu'une répétition de la lettre qu'il écrivait à son fils; cependant celui de Terrien contient ce passage qui ne se trouve pas dans les autres.

[1] Voir le rapport cité page 43.

« Que tout ce qui sera requis chez les royalistes, ou gens bien pensans, soit estimé largement; le contraire sera fait envers les libéraux. »

La Roche-Macé répondit que lui et ses hommes étaient prêts. Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre la lettre de M. de Coislin et la réponse de son chef de bataillon, le premier avait eu une entrevue avec M. de Bourmont.

Voici la lettre que M. de Coislin écrivit à La Roche-Macé, à la suite de cette entrevue.

« Je reçois votre réponse, mon cher La Roche, et je suis d'autant plus aise que vous me l'ayez faite de suite, que j'ai à vous apprendre une nouvelle qui vous fera plaisir. Je viens de voir le maréchal Bourmont qui est arrivé. Il regrette que Madame n'ait pas différé le commencement de l'af-

faire; mais, me dit-il, il est impossible à présent de suspendre les ordres donnés, ainsi il faut commencer comme il a été dit. Le maréchal désire que votre premier coup soit porté sur Ancenis où il a passé la nuit, et qu'il dit n'être nullement gardé; il n'y a qu'un factionnaire de la garde nationale. Il désire que vous puissiez prendre les canons qui y sont. Tâchez toujours d'enlever les fusils que vous y croyez et les munitions. Vous pouvez cependant, si vous le voulez, commencer par désarmer vos petits cantonnemens. »

Cependant, quoique ces ordres fussent donnés par M. de Coislin, avec cette confiance apparente qu'un chef doit toujours affecter, la confiance réelle était loin de son esprit; cette lettre, adressée à son fils, en date du 21 mai, fera foi, ainsi que la note que nous avons déjà mise sous les yeux de

nos lecteurs, de ses craintes, que l'évènement justifia.

« Je t'avais écrit, mon cher enfant, à mon retour, et je t'avais mandé ce que nous avions arrêté. Tu ne m'as pas envoyé les renseignemens que je t'avais dit de me faire parvenir; depuis, je t'ai fait passer les ordres de Madame, mais les renseignemens que je reçois sur les dispositions des chefs de divisions de la Vendée, et sur bien d'autres, me font craindre avec trop de raison que le mouvement de cette partie n'aboutisse qu'à faire prendre Madame, qui ne met d'espérance pour réussir que dans la défection des troupes, qui est bien incertaine; si elles ne se joignent pas à elle, elle est perdue, et tous les pays qui se seront soulevés seront écrasés; la population de la Vendée a été très-refroidie par le non-succès de l'échauffourée de Marseille, et tel chef, qui

comptait sur deux ou trois mille hommes, n'en espère que cent cinquante ou deux cents. Dans cette position, il faut différer de quelques jours la prise d'armes, et attendre à voir ce que feront les troupes qu'on va mettre en présence de Madame, car on est instruit à Nantes de sa présence en Vendée, et l'on a dirigé toutes les troupes vers cette partie; il faut donc ajourner le mouvement du 28 au 30. J'écris aujourd'hui à la partie d'Ancenis, et je t'envoie un mot pour celle de Châteaubriand, que tu feras passer à qui de droit.

« Je t'enverrai de nouveaux ordres d'après les nouvelles que j'apprendrai de la Vendée; tu ne m'enverras mes chevaux que lorsque je te les demanderai. Beaucoup de nos amis allèguent pour raison que nous ne devions bouger que dans le cas prévu de succès dans le Midi, et on y a échoué, ou dans le cas

d'appui des puissances étrangères, ou en cas de république : rien de tout cela n'existe. Attendons quelques jours, cela ne porte aucun préjudice à la cause. Pendant ce temps, envoie savoir ce que fait le Morbihan, que l'on dit très-froid; ce qu'il fera pourra nous décider, tu me le manderas. »

La duchesse, comme nous l'avons dit, avait quitté, le 15 mai à 11 heures du matin, le château où elle avait trouvé l'hospitalité, et était entrée dans la Vendée. M. de Charette l'attendait aux environs de Montaigu, et pour atteindre ce point, il lui fallait marcher le reste de la journée et toute la nuit. Elle devait s'arrêter à moitié chemin chez un curé prévenu par ce chef, et qui, tout dévoué qu'il était au parti de Madame, s'était chargé de la faire conduire sûrement au lieu du rendez-vous. La duchesse arriva chez lui vers les huit heures du soir; elle

était seule avec son guide, ayant craint qu'une suite plus considérable n'éveillât les soupçons. Sept lieues de pays lui restaient encore à faire.

Madame, aussitôt après le souper, pria le curé de donner les ordres nécessaires à son départ, tandis que de son côté elle ferait ses préparatifs; ils n'étaient longs ni d'une part ni de l'autre, et lorsque le curé rentra, un quart-d'heure après en être sorti, dans la chambre de la duchesse pour lui dire que le cheval était sellé, il la trouva vêtue du costume complet d'un jeune paysan, qui lui donnait l'air d'un enfant de dix-huit ans : ses cheveux blonds était totalement cachés sous une perruque brune.

Alors il appela son filleul, jeune garçon de seize ans, et lui montrant la duchesse, il lui dit ces seules paroles : — Voilà

un jeune homme qui montera en croupe derrière toi, il faut le conduire à ....

Le petit paysan jeta un coup-d'œil rapide sur celui qu'on remettait à sa garde, et ne répondit que ces mots :

— C'est bien, M. le curé, on s'y rendra.

Madame prit congé du prêtre, monta derrière son conducteur, qui mit aussitôt son cheval au trot.

La route se fit sans que ni l'un ni l'autre ouvrît la bouche, et sans que le guide retournât une seule fois la tête vers son compagnon : au bout de trois heures, on était arrivé au lieu du rendez-vous.

La duchesse entra dans la maison où elle était attendue, et s'y fit reconnaître. Sans prendre congé d'elle, sans demander de récompense, le petit garçon partit : à quatre heures il était de retour chez son parrain.

— Eh bien! lui dit le curé, as-tu déposé le jeune homme à sa destination ?

— Oui, M. le curé.

— Et tu as veillé à ce qu'il ne lui arrivât rien ?

— Dam! ça en valait bien la peine.

Ce jeune paysan avait vu Madame en 1828 et l'avait reconnue malgré son déguisement.

Le caractère du Vendéen est tout entier dans cette action, si simple au premier abord et cependant si caractéristique : froid, silencieux et dévoué.

Charette arriva à l'heure fixée ; Madame et lui montèrent à cheval pour se rendre dans les environs du lac de Grand-Lieu : au bout d'une heure, un accident faillit terminer la campagne avant qu'elle ne fût commencée.

En traversant la Maine, au-dessous de

Rémouillé, sur un pont ou plutôt sur une digue formée de troncs d'arbres, la duchesse glissa et tomba dans cette petite rivière : Charette s'y élança aussitôt et la ramena au bord. Mais Madame, qui, comme nous l'avons dit, était en costume de garçon, n'avait point d'habits de rechange : elle se trouva donc fort embarrassée; heureusement à quelques pas de là, Charette aperçut une maison : la duchesse y entra, ôta ses habits, alla droit au lit, enleva une couverture dont elle s'enveloppa, et revint au soleil devant la porte de la maison partager une jatte de lait caillé et un morceau de galette de sarrasin que s'était fait donner son compagnon de voyage.

A Aigrefeuille, Madame trouva des habits de femme et une voiture; elle revêtit les uns et monta dans l'autre. Alors on suivit la grande route jusqu'à Touffou; là, Madame

entra dans une maison : une femme en descendit bientôt vêtue de ses habits, prit sa place dans la voiture qui continua sa route pour Nantes; tandis que Madame, couverte des habits de cette femme, prit un chemin de traverse et se jeta dans les terres. Elle espérait de cette manière faire perdre sa trace, si elle était suivie.

Le même jour (17), Madame s'arrêta dans une misérable chaumière, mais bien isolée et perdue. C'est de là qu'elle fit savoir à M. de Bourmont son entrée dans la Vendée: il n'était point encore à Nantes, où il n'arriva, comme nous l'avons dit, que le 19, après avoir traversé la France par Lyon et Moulins. C'est dans cette chaumière que Madame reçut la note de M. de Coislin et la visite de M. Guibourg.

Cependant la lettre que Madame avait écrite aux royalistes de Paris, était arrivée à

sa destination, et avait porté un grand trouble dans l'esprit de ceux à qui elle était adressée; une longue note en chiffres l'accompagnait, mais Madame, dans sa préoccupation, avait oublié d'en donner la clef; M. Berryer la trouva : c'était cette phrase, substituée aux vingt-quatre lettres de l'alphabet : *Le gouvernement provisoire.*

Les royalistes de Paris, comme ceux de la Vendée, voyaient les affaires d'une manière plus positive et plus exacte que Madame ne le faisait; ils savaient qu'il n'y avait aucun espoir de succès à attendre d'une nouvelle chouannerie; au contraire, selon eux, la marche du gouvernement donnait, en se dépopularisant de plus en plus, de grandes probabilités de chances à l'avenir : ils se réunirent donc le 19 au soir, afin d'aviser aux moyens de faire connaître à Ma-

dame la véritable situation de la France.

Il fut décidé en conséquence que l'un d'entre eux se rendrait en Vendée pour conférer avec la duchesse. La difficulté fut de savoir lequel. MM. de Châteaubriand et de Fitzjames étaient suivis dans tous leurs mouvemens par l'œil soupçonneux du gouvernement, et ne pouvaient faire un pas, surtout vers la Vendée, sans trahir le secret de la cause. M. Hyde de Neuville se trouvait dans la même position : enfin M. Berryer, sous le prétexte d'un procès qui l'appelait dans les premiers jours de juin aux assises de Vannes, pouvait seul remplir ce message; il proposa de s'en charger, exposa les moyens à l'aide desquels il espérait tromper la police : on les approuva ; une note rédigée par M. de Châteaubriand, mais qui n'était que le résumé des opinions de l'assemblée en masse lui fut remise; pour tout

le reste, on s'en rapporta à son dévoûment et à son éloquence.

M. Berryer partit de Paris le 20 au matin et arriva le 22 à Nantes.

A peine y fut-il arrivé qu'il apprit que M. de Bourmont y était depuis deux jours: il alla le voir à l'instant. M. de Bourmont avait reçu l'ordre du 15 mai relatif à la prise d'armes fixée au 24; mais il pensa, comme M. Berryer, d'après ce qu'il avait vu et entendu dans son court séjour à Nantes, qu'il n'y avait aucun espoir à fonder sur cette insurrection, qu'il regardait comme une *déplorable échauffourée.* C'était tellement son avis qu'il avait pris sur lui de faire parvenir un *presque* contre-ordre aux chefs vendéens, espérant que lorsqu'il verrait Madame, il parviendrait à la faire renoncer à ses projets. Ce contre-ordre avait été transmis par M. Guibourg à M. de Coislin

père, qui devait à son tour le faire parvenir à ceux qu'il interessait. Voici la lettre de M. Guibourg, et la copie de l'ordre de M. de Bourmont :

Monsieur le marquis,

« J'ai l'honneur de vous adresser copie de l'ordre que je suis chargé de vous transmettre de la part de M. le maréchal.

« Retardez de quelques jours l'exécution des ordres que vous avez reçus pour le 24 mai, et que rien d'ostensible ne soit fait avant de nouveaux avis ; mais continuez à vous préparer.

Le 22, à midi.

« Le maréchal comte DE BOURMONT. »

M. de Bourmont applaudit donc au sentiment qui conduisait M. Berryer près de

Madame, et tout fut préparé le même jour pour le départ de celui-ci.

A deux heures de l'après-midi, M. Berryer monta dans un petit cabriolet de louage, et comme en y montant il demandait à la personne de confiance que la duchesse avait à Nantes quelle route il fallait prendre et quel lieu Madame habitait, cette personne lui montra du doigt un paysan qui se tenait au bout de la rue sur un cheval gris pommelé, et lui dit seulement : « Vous voyez bien cet homme, vous n'avez qu'à le suivre. »

En effet, à peine l'homme au cheval gris vit-il la voiture de M. Berryer se mettre en marche, qu'il fit prendre à sa monture un trot qui permettait à M. Berryer de le suivre sans le perdre de vue ; ils traversèrent ainsi les ponts et entrèrent dans la campagne : le paysan ne retournait même pas la tête,

et paraissait s'inquiéter si peu de la voiture à laquelle il servait de guide, qu'il y avait des momens où M. Berryer se croyait dupe d'une mystification. Quant au cocher, comme il n'était pas dans la confidence, il ne pouvait donner aucun renseignement sur la route à suivre, et comme lorsqu'il avait demandé : « Où allons-nous? notre maître; » le maître avait répondu : Suivez cet homme, il obéissait strictement à cette injonction, ne s'occupant dès lors pas plus du guide que le guide ne s'occupait de lui.

Après deux heures et demie de marche, qui ne furent pas pour M. Berryer sans inquiétude, on arriva à un petit bourg; l'homme au cheval gris s'arrêta devant l'auberge : M. Berryer en fit autant. L'un descendit de son cheval, l'autre de sa voiture pour continuer la route à pied. M. Berryer

dit à son cocher de l'attendre jusqu'au lendemain à six heures du soir, et suivit son bizarre conducteur.

Au bout de cent pas, le guide entra dans une maison, et comme, pendant la route, M. Berryer avait gagné du chemin sur lui, il y entra presque en même temps. L'homme ouvrit la porte de la cuisine où la maîtresse du logis était seule, et lui montrant M. Berryer qui marchait derrière lui, il ne dit que des mots :

« Voilà un monsieur qu'il faut conduire. »

— On le conduira, répondit la maîtresse de la maison.

A peine ces paroles furent prononcées, que le guide ouvrit une porte, et sortit sans donner à M. Berryer le temps de le remercier ni de paroles ni d'argent. La maîtresse de la maison lui fit signe de s'asseoir, et com-

tinua, sans lui adresser un seul mot, de vaquer aux affaires du ménage, comme s'il n'y avait point là un étranger.

Un silence de trois quarts d'heure à peu près succéda à la marque de stricte politesse que venait de recevoir M. Berryer, et ne fut interrompu que par l'arrivée du maître; il salua l'étranger sans manifester ni étonnement ni curiosité, seulement il chercha des yeux sa femme, qui lui répéta de la place où elle était, et sans interrompre ce qu'elle faisait, les mêmes mots que le guide lui avait dits :

— « Voilà un monsieur qu'il faut conduire. »

Le maître de la maison jeta alors sur son hôte un de ces regards inquiets, fins et rapides, qui n'appartiennent qu'aux paysans vendéens; puis sa figure reprit aussitôt le caractère de physionomie qui lui était ha-

bituel, celui de la bonhomie et de la naïveté.

Il s'avança vers M. Berryer le chapeau à la main.

— Monsieur désire voyager dans notre pays? lui dit-il.

— Oui, je voudrais aller plus avant.

— Monsieur a des papiers sans doute ?

— Oui.

— En règle ?

— Parfaitement.

—Et sous son véritable nom? je présume.

— Sous mon véritable nom.

— Si monsieur voulait me les montrer, je lui dirais bien s'il peut voyager tranquille dans notre pays.

— Les voici.

Le paysan les prit, et les parcourut des yeux; son regard ne se fut pas plus tôt arrêté sur le nom de M. Berryer, qu'il les replia en disant :

—Oh! c'est très-bien, monsieur peut aller partout avec ces papiers-là.

— Et vous vous chargez de me faire conduire?

— Oui, monsieur.

— Je voudrais que ce fût le plus tôt possible.

— Je vais faire seller les chevaux.

A ces mots, le maître de la maison sortit. Dix minutes après, il rentra.

— Les chevaux sont prêts.

— Et le guide?

— Attend monsieur.

En effet, M. Berryer trouva à la porte un garçon de ferme, déjà en selle, et tenant un cheval de main : à peine eut-il le pied dans l'étrier, que son nouveau conducteur se mit en route aussi silencieusement que l'avait fait son prédécesseur.

Après deux heures de marche, pendant

lesquelles aucunes paroles ne furent échangées entre M. Berryer et son guide, on arriva, vers la tombée de la nuit, à la porte de l'une de ces métairies qu'on décore du nom de château. Il était huit heures et demie du soir : M. Berryer et son guide descendirent de cheval, et tous deux entrèrent.

Le garçon de ferme s'adressa à un domestique, et lui dit : — Il faut que ce monsieur-là parle à monsieur.

Le maître était couché : il avait passé la nuit précédente à un rendez-vous, et la journée à cheval; il était trop fatigué pour se lever; un de ses parens descendit à sa place.

Celui-ci reçut M. Berryer, et dès qu'il se fut nommé, et qu'il lui eut dit qu'il désirait se rendre auprès de la duchesse, il donna ses ordres pour le départ. Il se chargeait lui-même de servir de guide au voyageur.

En effet, dix minutes après, ils partirent tous deux à cheval. Au bout d'un quart d'heure, un cri retentit à cent pas devant eux; M. Berryer tressaillit, et demanda quel était ce cri.

—C'est notre éclaireur, répondit tranquillement le chef vendéen, qui demande à sa manière si le chemin est libre.—Écoutez, et vous allez entendre la réponse.—A ces mots, il étendit sa main, la posant sur le bras de M. Berryer, et le forçant ainsi d'arrêter son cheval.

En effet, un second cri se fit entendre, venant d'une distance beaucoup plus éloignée; il semblait l'écho du premier, tant il était pareil.

—Nous pouvons avancer, la route est libre, reprit le chef en remettant son cheval au pas.

—Nous sommes donc précédés d'un éclaireur?

—Oui; nous avons un homme à deux cents pas devant nous, et un à deux cents pas derrière.

—Mais quels sont ceux qui lui répondent?

—Les paysans dont les chaumières bordent la route. Faites attention lorsque vous passerez devant l'une d'elles, et vous verrez une petite lucarne s'ouvrir, une tête d'homme s'y glisser, y demeurer un instant immobile comme si elle était de pierre, et ne disparaître que lorsque nous serons hors de vue. Si nous étions des soldats de quelque cantonnement environnant, l'homme qui nous aurait regardés passer, sortirait aussitôt par une porte de derrière; puis, s'il y avait aux environs quelque rassemblement, il serait prévenu, un quart d'heure avant son arrivée, de l'approche de la colonne qui croirait le surprendre.

En ce moment, le chef vendéen s'interrompit. — Écoutez, murmura-t-il, en arrêtant son cheval.

— Qu'y a-t-il? dit M. Berryer; je n'ai entendu que le cri habituel de notre éclaireur.

— Oui; mais aucun cri n'y a répondu; il y a des soldats dans les environs.

A ces mots, il mit son cheval au trot; M. Berryer en fit autant; presqu'au même instant, l'homme qui formait l'arrière-garde les rejoignit au galop.

Ils trouvèrent, à l'embranchement des deux routes, leur guide immobile et indécis.

Le chemin bifurquait; et comme on n'avait, ni d'un côté ni de l'autre, répondu à son cri, il ignorait lequel de ces deux sentiers il fallait prendre : tous deux, au reste, conduisaient les voyageurs à leur destination.

Après un moment de délibération à voix basse entre le chef et le guide, celui-ci s'enfonça sous la voute sombre qui était à droite; cinq minutes après, M. Berryer et le chef se mirent en marche par le même chemin, laissant immobile, à la place qu'ils quittaient, leur quatrième compagnon, qui, cinq minutes après, les suivit à son tour.

A trois cents pas plus loin, M. Berryer et le chef trouvèrent leur éclaireur arrêté; il leur fit un signe de la main pour commander le silence, et laissa tomber à voix basse ces paroles: «Une patrouille!»

En effet, ils entendirent ce bruit régulier de pas que fait une troupe en marche: c'était une de mes colonnes mobiles qui faisait sa ronde de nuit.

Bientôt le bruit se rapprocha d'eux, et ils virent se dessiner sur le ciel les baïonnettes des soldats, qui, pour éviter l'eau qui

coulait dans les chemins creux, n'avaient suivi ni l'une ni l'autre des deux routes dont l'embranchement avait causé l'hésitation momentanée du guide, mais avaient gravi le talus, et marchaient de l'autre côté de la haie sur le terrain qui dominait les deux sentiers creux par lesquels il était encadré. Si un seul des quatre chevaux eût henni, la petite troupe était prisonnière; mais comme s'ils avaient compris la position de leurs maîtres, ils restèrent silencieux comme eux, et les soldats passèrent sans se douter près de qui ils avaient passé. Quand le bruit des pas se fut perdu dans l'éloignement, les voyageurs se remirent en marche.

A dix heures et demie, on se détourna de la route, et l'on entra dans un petit bois. La petite troupe y mit pied à terre; on laissa les chevaux sous la garde des deux paysans,

et M. Berryer et le chef continuèrent seuls leur route.

On n'était plus très-éloigné de la métairie où se trouvait Madame; mais comme on voulait entrer par une porte de derrière, il fallut faire un détour, et passer à travers des marais, où les voyageurs enfoncèrent jusqu'aux genoux; enfin on aperçut la petite masse sombre que formait la métairie entourée d'arbres, et bientôt l'on fut arrivé à la porte. Le chef frappa d'une manière particulière.

Des pas s'approchèrent, et une voix demanda : — Qui est là?

Le chef répondit par un mot d'ordre convenu, et la porte s'ouvrit.

C'était une vieille femme qui remplissait l'office de concierge, mais elle était accompagnée, pour plus de sûreté d'un grand et robuste gaillard, armé d'un bâton qui, dans

de pareilles mains, était aussi dangereux que quelque arme que ce fût.

— Nous voudrions voir M. Charles, dit le chef.

— Il dort, répondit la vieille, mais il a dit de l'avertir si quelqu'un venait : entrez dans la cuisine, et je vais le réveiller.

— Dites-lui que c'est M. Berryer arrivant de Paris, ajouta celui-ci.

La vieille les laissa dans la cuisine et sortit.

Les voyageurs s'approchèrent de la cheminée immense où luisaient quelques braises, restes du feu de la journée ; une planche s'y enfonçait par l'une de ses extrémités, tandis que l'autre serrait dans une espèce de pince produite par une fente, un de ces morceaux de bois de sapin enflammé qu'on emploie dans les chaumières vendéennes au lieu de lampe ou de chandelle.

Au bout de dix minutes la vieille rentra,

et avertit M. Berryer que M. Charles était prêt à le recevoir, et qu'elle venait le chercher pour le conduire auprès de lui. Il la suivit donc, et montant derrière elle un mauvais escalier en dehors de la maison, et qui semblait collé le long du mur, il arriva à une petite chambre située au premier, la seule, du reste, qui fût à peu près habitable dans cette pauvre petite métairie.

Cette chambre était celle de la duchesse de Berri. La vieille ouvrit la porte, et, restant en dehors, la referma sur M. Berryer.

Son attention se porta d'abord, et tout entière, sur Madame.

Elle était couchée sur un mauvais lit de bois blanc grossièrement équarri à coups de serpe, dans des draps de batiste très-fine, et couverte d'un schall écossais à carreaux verts et rouges. Elle portait sur la

tête une de ces coiffes de laine qui appartiennent aux femmes du pays, et dont les barbes retombent sur les épaules. Les murs étaient nus, une mauvaise cheminée en plâtre chauffait l'appartement, qui n'avait, pour tous meubles, qu'une table couverte de papiers, sur lesquels étaient posés deux paires de pistolets ; dans un coin de l'appartement, une chaise sur laquelle étaient jetés un costume complet de jeune paysan et une perruque noire.

Nous avous dit que l'entrevue de M. Berryer avec la duchesse avait pour but de déterminer cette dernière à quitter la France; mais comme nous ne pourrions rapporter les détails de cette conversation sans compromettre, au milieu des intérêts généraux, des intérêts particuliers, nous la passerons sous silence; au courant comme nous les y avons mis des choses et des hommes, nos

lecteurs y suppléeront facilement. A trois heures du matin, mais à trois heures seulement, Madame se rendit aux raisons dont M. Berryer s'était fait l'organe pour lui-même et pour son parti : cependant, quoique la duchesse eût pu voir par elle-même qu'il y avait peu de chances de succès à attendre d'une insurrection armée, ce ne fut pas sans cris et sans désespoir qu'elle céda. « Eh bien! c'est décidé, disait-elle, je vais donc quitter la France; mais je n'y reviendrai pas, faites-y attention, car je n'y veux pas revenir avec les étrangers; ils n'attendent qu'un instant, vous le savez bien, et le moment arrive ils viendront me demander mon fils, non pas qu'ils s'inquiètent beaucoup plus de lui qu'ils ne s'occupaient de Louis XVIII en 1813; mais ce sera un moyen pour eux d'avoir un parti à Paris: eh bien! alors ils ne l'auront pas, mon fils,

ils ne l'auront pour rien au monde; je l'emporterai plutôt dans les montagnes de la Calabre. Voyez-vous, M. Berryer, s'il faut qu'il achète le trône de France par la cession d'une province, d'une ville, d'une forteresse, d'une maison, d'une chaumière comme celle dans laquelle je suis, je vous donne ma parole de régente et de mère, qu'il ne sera jamais roi.»

Enfin, Madame se décida à quatre heures du matin; M. Berryer prit congé d'elle, emportant sa promesse de le rejoindre à midi dans la seconde maison où il s'était arrêté, et qui était située encore à quatre lieues de pays de l'endroit où il avait laissé son cocher. Arrivée là, la duchesse devait monter dans la petite voiture de louage, rentrer avec lui à Nantes, y prendre la poste avec son passeport supposé, et traversant toute la France, en sortir par la route du Mont-Cenis.

M. Berryer s'arrêta à l'endroit convenu, et y attendit Madame de midi à six heures. A ce moment seulement il reçut une dépêche d'elle; la duchesse avait changé de résolution.

Elle lui écrivait qu'elle avait enchaîné trop d'intérêts aux siens, entraîné trop d'existences à la suite de la sienne, pour se soustraire seule aux conséquences de sa descente en France, et les laisser peser sur les autres; qu'en conséquence, elle était décidée à partager jusqu'au bout le sort de ceux qu'elle avait exposés; seulement la prise d'armes, d'abord fixée au 24 mai, était remise à la nuit du 3 au 4 juin.

M. Berryer, consterné, revint à Nantes.

Le 25, M. de Bourmont reçut de la duchesse une lettre qui confirmait celle écrite à M. Berryer; la voici :

« Ayant pris la ferme détermination de

ne pas quitter les provinces de l'Ouest, et de me confier à leur fidélité depuis si long-temps éprouvée, je compte sur vous, mon bon ami, pour prendre toutes les mesures nécessaires pour la prise d'armes qui aura lieu dans la nuit du 3 au 4 juin. J'appelle à moi tous les gens de courage; Dieu nous aidera à sauver notre patrie; aucun danger, aucune fatigue ne me découragera; on me verra paraître aux premiers rassemblemens.

« MARIE-CAROLINE,
régente de France. »

Vendée, 25 mai 1832.

Aussitôt cette lettre reçue, M. de Bourmont écrivit de son côté à M. de Coislin un billet dont voici la teneur :

« Madame ayant pris la résolution courageuse de ne point abandonner le pays et

d'appeler à elle tous ceux qui veulent concourir à préserver la France des malheurs qui la menacent, fait connaître à tous le dimanche 3 juin, et qu'ils se réunissent dans la nuit suivante pour agir ensemble conformément aux directions que vous avez données : assurez-vous bien si vos avis seront parvenus à tous sur tous les points.

« Maréchal Comte DE BOURMONT. »

Voilà de quelle manière Madame parvint dans la Vendée, et par quelle cause le mouvement dénoncé par M. de Chierre, et auquel nous nous attendions pour le 25 mai, fut remis à la nuit du 3 au 4 juin.

La présence de la duchesse, en cessant d'être un mystère, venait de donner un caractère plus grave à la guerre civile. En conséquence mes précautions devinrent plus multipliées

et mes ordres plus sévères. Le peu de troupes que je commandais ne me permettait pas de renforcer mes cantonnemens : il y en avait qui ne se composaient que de trente, quarante et cinquante hommes; je craignais donc toujours d'apprendre l'enlèvement d'un de ces postes. Aussi reçurent-ils l'ordre positif de réunir leurs hommes chaque nuit dans un même local, et à la première attaque de se retrancher dans le cimetière, comme étant l'endroit le plus favorable à la défense [1].

Mais ce n'était pas le tout de se prémunir contre les surprises des rebelles, il fallait encore tâcher de s'emparer de leurs chefs : déjà M. Dudoré avait été arrêté et amené à Nantes. Son entrée dans la ville faillit presque faire éclater une émeute. Le peuple, las de la guerre civile fomentée depuis

[1] Voir les pièces justificatives, n. 5 et 10.

deux ans par les nobles, voulait le tuer; les adjudans de place Ferrand et Petit-Pierre, qui l'accompagnaient, eurent beaucoup de peine à le conduire en prison; et ce ne fut pas sans danger pour eux-mêmes qu'ils traversèrent la ville. On parlait sérieusement de jeter à l'eau la voiture et tout ce qu'elle contenait : le courage des deux adjudans sauva certes la vie à M. Dudoré.

Du reste, cette arrestation avait produit un si bon effet, en prouvant que les châteaux n'étaient pas inviolables, comme on l'avait cru jusque-là, que je sollicitai du général Solignac l'autorisation d'en tenter une autre. Plusieurs rapports m'avaient présenté le château de la Chaslière comme le centre des opérations vendéennes : le colonel de Laubépin, et le sous-intendant militaire son frère,

[1] Voir les pièces justificatives, n° 6.

m'étaient désignés comme les chefs les plus ardens et les plus dévoués ; il me paraissait bon de mettre à profit le retard de la prise d'armes, retard dont j'ignorais encore la cause, pour désorganiser, s'il était possible, le mouvement avant qu'il n'eût lieu ; d'ailleurs la duchesse de Berri elle-même pouvait s'y trouver, et si cela était, du premier coup je terminais la guerre. Ces raisons ne semblaient pas suffisantes, à ce qu'il paraît, au général Solignac, car il commença par se refuser à cette expédition, et sa répugnance était si grande pour cette mesure de rigueur, que presque forcé par la rumeur publique de se rendre à mes raisons, il partit pour Angers, laissant au préfet et à moi le soin de diriger cette opération, dont le résultat fut si important.

En conséquence, après que je me fus mis en règle par l'obtention d'un mandat, je pris

toutes mes mesures pour qu'aucun des habitans du château de la Chaslière ne pût nous échapper. Le 26, trois détachemens reçurent l'ordre de se mettre sous les armes à neuf heures du soir. A dix heures, ils partaient : le premier se dirigea par Carquefou, le second passa l'Erdre à Sucé, et le troisième en face de Nais. Pendant ce temps, je marchais moi-même avec une escorte de vingt-cinq gendarmes commandés par l'officier Rougon, et à la tête d'une compagnie de grenadiers, vers la Chapelle-sur-Erdre, par la route de Rennes; mais, comme la nuit était sombre, mon guide eut à peine quitté le grand chemin qu'il nous égara. Nous n'arrivâmes que vers quatre heures du matin à la Chapelle-sur-Erdre; c'était le jour des Rogations, et il y avait sur la place assez d'hommes pour faire un beau bataillon, fût-il porté à son grand complet.

Je passai au milieu d'eux, et comme j'avais renvoyé mon premier guide, j'en réclamai un second; mais aucun d'eux ne voulut m'en servir: je me rendis chez l'adjoint que je sommai de m'accompagner. Le pauvre diable remplit cet office bien à contre-cœur; il craignait, en revenant au village, d'être assommé par ses administrés. Enfin, comme il n'était pas abandonné à son libre arbitre, il obéit plutôt qu'il ne se décida. Je le mis en tête de la colonne, et nous partîmes. Trois quarts d'heure après, nous arrivâmes à la Chaslière, mais j'étais d'une bonne heure et demie en retard: aussi trouvai-je mes trois détachemens déjà sur les lieux et formant l'investissement du château.

J'appris alors qu'en arrivant, mes soldats avaient failli arrêter deux individus, dont l'un s'apprêtait à monter à cheval, et n'était parvenu à se sauver qu'en abandon-

nant sa monture et sa valise; l'autre était rentré au château, pressé, la baïonnette aux reins, par un de mes voltigeurs; mais la porte s'était refermée sur lui, et mes hommes, esclaves de la discipline, m'avaient attendu pour se la faire ouvrir. En effet, j'étais porteur du mandat qui donnait seul le caractère de légalité à la visite domiciliaire que je venais faire.

Nous entrâmes sans perdre de temps, et les recherches commencèrent. Pendant une heure à peu près, elles furent infructueuses; enfin, au bout de ce temps, on m'amena un homme en chemise qu'on avait trouvé dans un placard, une paire de pistolets à la main, et qui déclara être le maître de la maison, et s'appeler M. de Laubépin.

Comme nous étions en discussion avec lui sur le rang qu'il occupait dans l'armée

rebelle, un grenadier entra avec trois bouteilles à la main. — Mon général, me dit-il d'un air assez embarrassé, que lui donnait probablement la conscience du motif qui l'avait conduit à la cave, voilà des bouteilles qui m'ont l'air b..... séditieuses.

— Comment cela?

— Mon général, posons un fait : des bouteilles, c'est destiné à mettre du vin dedans, et quelquefois aussi des liqueurs; voilà tout, n'est-ce pas?

— Oui.

— Eh bien! ajouta-t-il en me les présentant au jour et à la hauteur de mes yeux, pas de vin, pas de liqueur, — et du papier.

Je vis à l'instant, à la figure du maître de la maison, que la trouvaille ne lui était rien moins qu'agréable; ce fut un motif de plus de curiosité. Je cassai les bouteilles et

j'y trouvai les lettres, les notes et les billets en chiffres qu'on a lus plus haut, et qui donnaient, avec tant d'exactitude, les détails des opérations militaires déjà faites et de celles qui restaient à faire. C'était le plan de campagne tout entier de l'ennemi. Parmi ces papiers, se trouvait, au nom de M. de Laubépin, un brevet qui le qualifiait du titre d'intendant général des armées de l'Ouest. Il arrivait bien à propos pour terminer la discussion commencée sur son grade. Aussi, M. de Laubépin, se regardant comme battu, garda le silence.

Cependant madame de Laubépin venait d'apprendre l'arrestation de son mari et la découverte de la correspondance; cela lui donna des craintes si sérieuses, qu'elle me fit prier de passer chez elle.

Je la trouvai au lit, où elle était rete-

nue par une fièvre de lait, suite de ses couches qui venaient d'avoir lieu. La pauvre femme fondait en larmes; elle croyait qu'on allait fusiller son mari, sans autre forme de procès.

Je la rassurai de mon mieux en lui disant qu'elle n'avait rien à craindre de pareil, que son mari serait conduit à Nantes, et qu'il ne tomberait pas un cheveu de sa tête; que, quant à elle, elle pouvait compter sur tous les égards auxquels une femme a droit. Je la quittai donc, la laissant assez tranquille.

Je donnai l'ordre du départ, et nous allions nous mettre en route avec notre prisonnier, lorsqu'un sous-lieutenant du trente-deuxième vint à moi: — Mon général, me dit-il, me permettrez-vous de vous faire une observation?

— Parlez, Monsieur.

— Le bruit se répand qu'il y a une femme au château, et que cette femme est la duchesse de Berri.

— Non, Monsieur, je l'ai vue; c'est madame de Laubépin.

— Mon général, vous désirez mettre votre responsabilité à couvert. Si madame de Laubépin venait à disparaître, songez à tout ce que l'on pourrait dire....

Je remerciai ce brave garçon, et je réfléchis qu'effectivement mes ennemis, et la suite a prouvé que j'en avais, pourraient tirer parti de cette circonstance. Je ne croyais devoir, sous aucun prétexte, enlever madame de Laubépin dans la situation où elle se trouvait. J'ordonnai donc à mes trois détachemens de rester autour de la Chaslière, et ne prenant avec moi que mes vingt-cinq grenadiers et mes gendarmes, je partis pour Nantes avec mon prisonnier que j'avais placé

à cheval près de moi, et mes autographes que j'avais mis dans mes fontes.

Cependant je changeai de route et me dirigeai vers Sucé, peu curieux de retrouver les huit cents hommes que j'avais vus sur la place de la Chapelle-sur-Erdre, et de repasser par le petit bois qui se trouve près du bourg; car j'avais remarqué, en le traversant le matin, que vingt-cinq hommes embusqués pouvaient en attaquer trois cents. Or, nous étions cinquante en tout. Je savais de plus que les habitans de la Chapelle-sur-Erdre étaient peut-être, de tous les Vendéens, ceux qui étaient le plus dévoués à la cause légitimiste; et cependant, chose difficile à concilier avec leurs opinions, les contributions y sont exactement payées, et il ne s'y trouve pas un réfractaire. Ce sont, du reste, les plus beaux et les plus vigoureux paysans que j'aie jamais vus : aussi

était-ce dans ce canton que l'on devait former le régiment de la garde royale dont le colonel de Laubépin devait avoir le commandement.

En arrivant à Sucé, je fis rafraîchir mon détachement, qui n'avait rien pris depuis la veille à huit heures du soir : il était alors une heure après midi; puis nous nous remîmes aussitôt en marche. A Carquefou, je pris les devans, accompagné de deux gendarmes seulement; à six heures, j'étais à Nantes.

Mon premier soin fut d'envoyer une voiture au-devant du prisonnier, pour qu'il pût faire sans crainte son entrée dans la ville. Cette mesure, que je regardais comme mon premier devoir, une fois prise, je me préparais à me rendre chez M. Soligiac, lorsqu'il entra chez moi : le bruit de mon arrivée et de la prise que j'avais faite était déjà parvenu jusqu'à lui.

Je lui remis la correspondance, et nous allâmes ensemble la déposer chez M. de Saint-Aignan. Cette formalité remplie, je me retirai, car j'étais écrasé de fatigue. Pendant ce temps le général Solignac, d'après les renseignemens que je lui avais donnés, dressait le procès-verbal que je n'avais pas jugé à propos de faire à la Chaslière, de peur d'être surpris, avec le peu d'hommes que j'avais, par quelque parti de chouans qui m'auraient enlevé non-seulement mon prisonnier auquel je tenais peu, mais aussi ma correspondance à laquelle je tenais beaucoup. Seulement M. Solignac fit dans la rédaction une erreur de droit et une erreur de fait. Il data ce procès-verbal de la Chaslière, quoiqu'il eût été rédigé à Nantes, et il le signa, quoiqu'à l'heure où il était censé être rédigé, il fût à Angers. Cette petite erreur, dont le motif est facile à comprendre lorsqu'on ré-

fléchit à l'important résultat que je venais d'obtenir, eut plus de succès auprès du gouvernement qu'auprès des assises de Blois; car le gouvernement, grâce à ce procès-verbal, adressa à M. Solignac les félicitations qui m'étaient dues, et les assises qualifièrent ce procès-verbal de *faux*. Je fus même obligé, à cette époque, de donner aux jurés la même explication que je donne ici, afin de faire changer ce terme en celui *d'irrégulier*; ceci rectifié, j'avouai moi-même que c'était une des plus grandes irrégularités que pût commettre un général en chef.

Les pièces saisies au château de la Chaslière, et d'une partie desquelles le lecteur a déjà pris connaissance[1], nous mènent tout naturellement à des réflexions bien simples, mais

[1] Voir aux deux dernières pièces justificatives, celles que nous n'avons pas eu l'occasion de citer.

bien désespérantes pour M. de Montalivet, sur l'alliance *carlo-républicaine*, dont il tenait, le 6 juin, tous les fils, qui lui échappèrent le 7, et qu'il n'a jamais pu retrouver depuis. En effet, on voit par le voyage de M. Berryer en Vendée, voyage qui n'avait pour but que de déterminer Madame à partir, et par la lettre de la duchesse à M. de Bourmont, contenant ordre de remettre à la nuit du 3 au 4 juin la prise d'armes qui ne pouvait avoir lieu le 24 mai, par les raisons que nous avons dites; on voit que toutes ces menées étaient loin d'être arrêtées de concert avec les républicains. La coïncidence même de l'affaire de Saint-Méry avec celle du château de la Pénicière, sur laquelle s'était tant appuyé M. le ministre de l'intérieur, se trouve naturellement détruite par la lettre de la duchesse, qui, en écrivant le 22 mai, ne pouvait deviner que le général Lamarque

mourrait le 3 juin, et que son convoi militaire aurait pour sanglans honneurs funèbres la canonnade de Saint-Méry. Il n'y a donc pas eu alliance dans les mouvemens : il n'y a eu que ressemblance dans les résultats, c'est-à-dire que, dans la Vendée comme à Paris, des jeunes gens sans habitude du maniement des armes se sont défendus un jour entier contre des troupes réglées, trente fois plus nombreuses qu'eux, puis enfin, ne pouvant plus se défendre, sont morts, et ma foi, bravement morts.

Il est, du reste, profondément triste de voir des hommes pareils, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus pur, de plus brave et de plus dévoué dans les partis, disparaître et se fondre au feu des guerres civiles, pour des intérêts gouvernementaux, tandis qu'ils pourraient porter à l'étranger de si rudes coups dans les intérêts de la patrie. Que n'aurait pas fait Charette

en face de l'ennemi, puisqu'avec quelques paysans mal armés il a tenu en échec nos meilleurs généraux et nos meilleures troupes? que n'aurait pas fait Jeanne en face des Russes ou des Autrichiens, puisqu'avec dix hommes il a passé à travers un régiment français?

En remettant les lettres à M. Solignac, je lui avais fait part des doutes qui s'élevaient sur l'identité de madame de Laubépin, et sur la nécessité de mettre ma responsabilité à couvert en constatant cette identité : cette fois il abonda dans mon sens. En conséquence, il donna ses ordres pour que le bateau à vapeur, qui fait par l'Erdre le service de Nantes à Nort, fût chauffé. Le lendemain, à dix heures du soir, le lieutenant-général, le maréchal de camp commandant e département, le préfet, ses conseillers de préfecture le président du tribunal civil,

le procureur du roi et son parquet, le maire de Nantes et ses adjoints, le colonel de gendarmerie, le chef d'escadron, le colonel commandant la garde nationale, ses chefs de bataillons et ses adjudans-majors, le colonel Simon Lorrière, commandant la place, le maire de Sucé, et une garnison de cinquante grenadiers et voltigeurs, montèrent sur le bateau à vapeur. Il ne restait à Nantes, en autorités militaires, que le colonel du 32e, sur lequel M. Solignac n'avait pu probablement mettre la main, et en autorités civiles, que le juge de paix et son greffier. A dix heures un quart, le bateau se mit majestueusement en route, offrant à toute la chouannerie une belle revanche à prendre.

A onze heures nous abordâmes un instant, non sans crainte de toucher fond, à la propriété du maire de Sucé, qu'il faut traverser

pour s'engager dans le bras de l'Erdre qui conduit à la Chaslière, située elle-même au milieu d'une presqu'île et dans une situation tout-à-fait pittoresque; enfin toute la joyeuse cargaison débarqua à un quart d'heure de chemin du château qui était le but de son voyage.

Le bruit que nous faisions fut entendu de la petite garnison de la Chaslière, qui, nous prenant pour un parti de chouans, se mit aussitôt sous les armes. Les ordres de surveillance que j'avais donnés étaient rigoureusement suivis; car le commandant du petit détachement, isolé comme il l'était, savait qu'il y allait pour lui de la vie, s'il ne les exécutait pas. De plus, le colonel de Laubépin, que nous n'avions pu saisir, était dans les environs, et chacun le connaissait pour un homme capable de tenter un coup désespéré sur la Chaslière. De son côté, le

général Solignac fit prendre toutes les mesures militaires, si nécessaires la nuit surtout, et lorsqu'on ne connaît pas les localités. Quant à moi, à qui elles étaient familières, je pris les devans avec le colonel Simon Lorrière, mais nous ne tardâmes pas à être arrêtés par le qui vive d'une sentinelle avancée. Nous nous regardâmes fort embarrassés, le colonel ni moi ne connaissions le mot d'ordre; un second qui vive nous parvint; en même temps nous entendîmes le bruit du fusil que la sentinelle armait. Je me hâtai de lui crier : —Le général Dermoncourt. — La sentinelle appela son caporal, la reconnaissance fut faite, et nous arrivâmes au château près d'un quart d'heure avant le reste de la société.

Lorsque nous entrâmes dans l'appartement du bas, nous trouvâmes toute la garnison en rumeur et sous les armes, elle

s'attendait à être attaquée, et sa surprise fut grande, lorsqu'elle me vit tomber au milieu d'elle. Je lui annonçai la visite du général Solignac, et elle sortit aussitôt pour lui rendre les honneurs militaire s.

Pendant ce temps je montai chez madame de Laubépin, qui était couchée. On ne pouvait faire un pas dans le corridor et les antichambres sans heurter des matelas ; le château tout entier n'était qu'un vaste bivouac. Je trouvai madame de Laubépin assez tranquille au milieu de tout ce *brouhaha*, et s'il lui restait quelques inquiétudes, ce que je lui dis de l'arrivée de son mari à Nantes et des précautions que j'avais prises pour le sauver de tout accident dut les lui faire perdre. Lorsque je la vis tout-à-fait calme, je la prévins de la visite qu'elle allait recevoir, et je l'invitai à s'habiller : elle s'y décida aussitôt malgré son extrême faiblesse,

et elle achevait à peine sa toilette, lorsque le général et son état-major arrivèrent.

Ce fut M. Solignac qui instruisit madame de Laubépin de la méprise qui avait été faite à son égard, et dont elle ne put s'empêcher de sourire, quand elle vit le dérangement que cette méprise avait causé dans la ville de Nantes. Elle appela près d'elle M. le maire de Sucé, au nombre des administrés duquel elle se trouve, et l'invita à déclarer si elle était la duchesse de Berri.

L'identité bien constatée ainsi et en présence de tout le monde, M. Solignac annonça à madame de Laubépin une nouvelle qui parut lui faire grand plaisir : c'est qu'au point du jour sa garnison lui serait ôtée. Il l'invita de plus à se rendre à Nantes, si elle croyait que son état de faiblesse le lui permît, afin de donner des soins et des consolations à son mari.

A ces mots, nous prîmes congé d'elle, et le cortége satisfait se remit en marche pour regagner le bateau à vapeur; à deux heures du matin nous arrivâmes à Nantes. Malgré une pluie battante, nous trouvâmes la garnison sous les armes et la ville sur le port : le bruit s'était répandu que Madame était au château de la Chaslière, et chacun s'attendait à la voir arriver.

Le résultat si important de mon expédition de la Chaslière détermina le général Solignac et M. le préfet à en décider une nouvelle : celle-ci devait avoir lieu au château de Carheil, habité par M. et madame de Coislin. En conséquence, je donnai l'ordre au commandant de Savenay de se porter le 30 mai sur Carheil, en combinant d'avance l'heure de son arrivée avec celle de la mienne. Je partis de mon côté au jour dit, avec une compagnie de voltigeurs et vingt-cinq gen-

darmes mobiles; j'avais si exactement pris mes mesures, qu'au moment même où j'arrivais d'un côté, j'aperçus le commandant qui arrivait de l'autre.

Le château est dans une position de défense excellente; entouré de tous côtés de bois magnifiques et très-épais, on pourrait y embusquer avec avantage des tirailleurs qui en défendraient les approches. En effet, les chouans avaient jugé comme moi cette position importante; car nous remarquâmes, en la traversant, des commencemens de travaux de fortifications. Le château lui-même était en disposition de soutenir un siége, car tous les contrevens étaient crénelés.

Cependant nous nous en approchâmes sans que rien indiquât l'intention de faire résistance; en effet, nous y entrâmes sans coup férir, et nous le trouvâmes vide. Il

avait dû être évacué par sa garnison au moment où elle aperçut la tête de nos colonnes, car elle y avait abandonné plus de mille rations de pain; un veau nouvellement tué constatait aussi la présence récente des habitans disparus; beaucoup de linge à pansement, des bandes et de la charpie y étaient préparés; enfin nous y trouvâmes plus de cinquante imprimés, fixant à la nuit du 3 au 4 juin le moment d'une attaque générale.

Je revins à Nantes. Le général Solignac y était fort tranquille sur le mouvement indiqué par les lettres que nous avions saisies. Il se figurait que la prise de leur correspondance et la connaissance qu'ils savaient que nous avions désormais de leurs plans de bataille, empêcheraient les chouans de se réunir au jour fixé. J'essayai vainement de lui faire perdre cette confiance, en lui opposant les nouvelles preuves que je venais

d'acquérir de la prochaine insurrection : rien de tout cela ne put le convaincre ; aussi donnai-je, sans le consulter, les ordres que je croyais nécessaires. Ils s'adressaient à tous nos chefs militaires, et leur recommandaient de se tenir sur leurs gardes .

C'est alors que je reçus du ministre de la guerre la réponse au rapport du général Mocquery. La voici.

Paris, 27 mai 1832.
A une heure après midi.

« Général, je reçois à l'instant votre lettre du 25 mai, avec le rapport du général Mocquery, du 24, à cinq heures du matin, ainsi que ceux de Machecoul et de Clisson, relativement à la rencontre qui a eu lieu à Amaillout, et à la résolution prise par les

1 Voir les pièces justificatives, n. 7, 8, 9 et 10.

rebelles de réunir leurs forces et de tenter un coup de main sur Machecoul.

« J'avais déjà eu connaissance de ces projets par les communications du ministre de l'intérieur. Je pense que vous aurez rendu compte au général Solignac de la rencontre d'Amaillout, ainsi que des projets des rebelles, et que vous aurez pris, de concert avec lui, les mesures nécessaires pour comprimer sur-le-champ le mouvement annoncé, et faire sévèrement repentir les auteurs et les fauteurs de ces criminelles tentatives. Je compte que le général Solignac aura ordonné la réunion des détachemens assez faibles pour que leur morcellement les expose aux attaques des bandes qui se sont renforcées, et qu'il aura même prescrit la concentration des troupes sur les points principaux.

« Je suppose enfin qu'il aura pris des dispositions pour faire concourir les gardes

nationales à vos opérations, et qu'il se sera concerté à cet effet avec les autorités administratives.

« Je me persuade que jusqu'au retour du général Solignac vous ne négligerez rien pour être en mesure de faire face à tout.

Le ministre sécrétaire d'état de la guerre,

« DUC DE DALMATIE. »

Les mesures que le ministre indiquait, je les avais déjà prises; j'attendis donc les événemens.

—

IV.

Le 4 juin au point du jour, le général Solignac entra chez moi :

— Savez-vous ce qui se passe? me dit-il.

— Non; qu'y a-t-il?

— Les paysans de Louroux, de Vallet et

de Vertou arrivent de tous les côtés, annonçant que le tocsin sonne.

— Ah! fis-je.

— Vous prenez cela bien tranquillement, général.

— Sans doute.

— Mais les chouans se réunissent?

— Eh bien! on les dispersera.

— Mais il faut donner vos ordres.

— C'est fait.

— D'avance?

— D'avance. Ne vous ai-je pas prédit cette insurrection? eh bien! j'ai pris mes mesures en conséquence. Les chouans se rassemblent à Vallet; eh bien! j'ai là un citoyen nommé Georges, chef de bataillon au 29^{e}, et commandant l'arrondissement de Clisson, qui va leur tailler de la besogne. Je vous réponds de leur affaire; ils sont bien tombés.

— Aura-t-il un nombre suffisant d'hommes?

— Oui, général, car j'ai pris soin de centraliser mes troupes : celles qui sont sous le commandement du chef de bataillon Georges cantonnent justement au Louroux et à Vallet; elles ont ordre de marcher droit au rassemblement, quelque nombreux qu'il soit, de l'attaquer à outrance, de se défendre de même, et de se reployer à la dernière extrémité sur le chef-lieu de l'arrondissement.

Ces dispositions rassurèrent un peu le général Solignac, et nous nous rendîmes ensemble à la préfecture.

Les nouvelles de l'insurrection s'y multipliaient : plusieurs maires des environs de Clisson s'y trouvaient réunis, et tous s'accordaient sur la disposition des chouans à se rassembler le jour même. Je pensai qu'il

était urgent de porter du secours à mon brave Georges, et j'ordonnai au colonel Duvivier de se diriger sur la Chapelle-Hulin, pour observer la partie du Louroux et de Vallet, tandis que je me porterais de mon côté sur Aigrefeuille, d'où je serais prêt à soutenir Vertou et Clisson. Le maire s'offrit pour nous accompagner, j'acceptai; mais le général Solignac ne voulut consentir à ce mouvement que sur la parole que je lui donnai d'être de retour le lendemain à Nantes. Toutes ces dispositions arrêtées, il était huit heures du matin.

Je me mis aussitôt en route avec deux compagnies d'élite et cinquante gendarmes mobiles : à deux lieues en avant d'Aigrefeuille, nos éclaireurs crurent apercevoir du mouvement sur la gauche de la route; mais comme le pays était boisé, il était impossible de s'écarter du chemin : j'ordonnai de

continuer la route. Au bout d'un quart d'heure, nous vîmes de la fumée s'élever au-dessus de la Maine, et le bruit de quelques coups de fusil arriva jusqu'à nous. Le vent était contraire, il était difficile de juger au bruit la valeur de l'engagement; je jetai mes éclaireurs du côté de la fusillade et les fis soutenir. Pendant ce temps, j'arrivais à la poste; tous les habitans étaient en alarmes : ils me dirent que depuis dix heures du matin on se battait à Maisdon et à Château-Thébaut, et qu'il y avait apparence qu'un corps de chouans, venant de Montbert, se portait sur Aigrefeuille dont il avait pris la route. Je me dirigeai à l'instant sur ce petit bourg, en laissant des pelotons à tous les embranchemens de route pour surveiller les mouvemens de l'ennemi, et j'y arrivai au moment où la garde nationale se préparait à recevoir les chouans. Je l'encourageai

dans ces bonnes dispositions, et me portai sur le point où l'engagement avait lieu : j'y arrivai bientôt guidé par la fusillade, qui commençait cependant à s'apaiser. Je demandai des nouvelles à un officier du 29e, qui commandait un peloton de tirailleurs-grenadiers : il m'apprit alors que l'ennemi avait été débusqué de Maisdon, où il s'était fortement établi, et commençait à battre en retraite devant nos soldats. Je fis appuyer sa poursuite par une compagnie de voltigeurs du 32e, sous les ordres du capitaine Teyssier; elle la poussa vigoureusement, et joignit cette bande au passage du bac, en avant de Château-Thébaut, où elle lui tua quelques hommes.

Sur ces entrefaites, on vint m'annoncer qu'une troupe considérable de fuyards avait passé la Maine, et s'était repliée sur Montbert où se trouvait un fort rassemble-

ment de chouans commandés par La Roberie, sous les ordres de Charette et de la duchesse. C'est alors que je regrettai d'avoir lâché ma compagnie de voltigeurs, qui ne me revint qu'à huit heures du soir, tellement fatiguée qu'il était impossible d'exiger d'elle un autre service sans lui donner du repos. En conséquence, je ralliai ma petite troupe, et repris avec elle le chemin d'Aigrefeuille, où vinrent nous rejoindre les deux compagnies d'élite du 29^{e}; c'est là que j'eus des détails officiels sur l'affaire. Voici comment elle s'était passée.

Le chef de bataillon Georges, ayant appris qu'un rassemblement se formait à Maisdon, avait donné aussitôt l'ordre à deux compagnies d'élite (cent vingt-neuf hommes en tout) de tomber sur lui et de le disperser; cette injonction avait été suivie à la lettre. Vingt-cinq voltigeurs qui formaient l'avant-

garde reçurent à bout portant le feu qui partait de la haie; ils ripostèrent, et croisant aussitôt la baïonnette, franchirent la haie et tombèrent sur l'ennemi, qui se retira derrière un nouvel abri et recommença son feu. Mais le bruit de la fusillade attira le reste de la troupe : elle arriva au pas de course, et quoique les chouans fussent au nombre de huit cents, au bout de deux heures elle les avait mis en pleine déroute. Cependant, comme les grains étaient très-hauts, de temps en temps les plus hardis revenaient sur leurs pas, se glissaient à la portée de la balle, et empêchaient, par quelques coups de fusil, le combat de s'éteindre tout-à-fait. C'est sur ces entrefaites que j'arrivai et que je mis à leurs trousses la compagnie toute fraîche que j'amenais avec moi, et qui eut bientôt déterminé la retraite complète de l'ennemi. Les rebelles perdirent

dans cette affaire une douzaine d'hommes et plusieurs chevaux, qu'on ne ramena que le soir, et encore étaient-ils blessés. L'aide-de-camp de Charette, qui était venu apporter des ordres, fut blessé grièvement et eut son cheval tué. Quant à nous, nous n'eûmes de blessé qu'un sergent-major de grenadiers du 29^{e}, et ce fut miracle; car les carlistes avaient merveilleusement choisi leur champ de bataille : le plateau de Maisdon est situé entre la Maine et la Sèvre, rivières profondément encaissées, et qui, par conséquent, offrent de grands moyens de défense. C'était là, du reste, que les chouans de Nantes, de Clisson, de Légé, de Machecoul, de Vallet, du Louroux, avaient l'ordre de se réunir, et il nous demeura bien prouvé depuis que, si je leur avais laissé jusqu'au lendemain seulement pour accomplir ce projet, ils se seraient

trouvés là, au nombre de huit mille.

Aussitôt l'affaire terminée, j'en adressai un rapport au général Solignac. J'y avais consigné tous les détails que je viens de rapporter; et le même jour, à neuf heures du soir, je vis arriver le quatrième bataillon de la garde nationale de Nantes, conduit par un vieux brave de l'armée d'Egypte, nommé le capitaine François, et commandé par le colonel Paris, chef d'état-major. Chemin faisant, les éclaireurs de ce bataillon avaient fait prisonniers M. de Kersabiec et son domestique, et un certain M. D., tous trois armés en guerre : ils m'apportaient en même temps l'ordre d'attaquer Montbert.

C'était chose facile à dire à Nantes, mais chose peu praticable à Aigrefeuille. Le bataillon qui m'arrivait était trop fatigué pour que je le menasse au feu sans

lui donner quelque répit, et mes troupes de la veille, qui m'auraient parfaitement suffi au moment où les chouans, poursuivis et dispersés, n'avaient pas eu le temps de se rallier, ne pouvaient plus me suffire après un repos de seize heures qui avait permis aux rebelles de se réunir et de jeter des hommes dans les bois qui défendent l'approche de Montbert; je remis donc la partie au lendemain.

A une heure du matin, toute ma petite troupe était sous les armes; elle se composait de quatre compagnies d'élite d'infanterie de ligne, du quatrième bataillon de la garde nationale de Nantes et de cinquante gendarmes à cheval, en tout sept cents hommes. Je laissai pour la défense d'Aigrefeuille quarante hommes du centre du 29, avec une partie de la garde nationale du bourg. Je formai deux colonnes, je me mis

à la tête du bataillon de la garde nationale de Nantes, de deux compagnies d'élite et de mes cinquante chevaux. Je donnai le commandement de l'autre, qui se composait des deux compagnies d'élite du 32e, au lieutenant-colonel Paris, avec ordre de tourner et de prendre à revers le château de Montbert, situé sur une hauteur, et dans une position susceptible de défense.

Comme le chemin que j'avais pris était le plus direct, j'arrivai le premier. Nous entrâmes à Montbert à quatre heures du matin; mais nous n'y trouvâmes d'autre signe de rébellion, qu'un drapeau blanc flottant sur l'église. Je profitai de l'exaspération où cette vue mit les gardes nationaux pour les faire marcher sur le château, que nous trouvâmes évacué.

Quoique les paysans, soit peur, soit mauvaise volonté, ne répondissent point à

nos questions sur la direction prise par La Roberie et sa troupe, je ne l'aurais pas moins poursuivi, et probablement joint, si je n'avais reçu la veille, du général Solignac, l'ordre d'être de retour à Nantes le 5 au soir. Je venais d'apprendre que la duchesse et Charette étaient à Montbert, et cela doublait encore mes regrets; cependant il fallait obéir: je donnai l'ordre du départ.

Comme je n'avais aucune nouvelle de mon cantonnement de Saint-Philibert, j'ordonnai aux deux compagnies d'élite du 29e de se séparer de nous, afin de s'établir en communication avec lui, tandis que je me mettais en marche pour retourner à Nantes avec mes deux autres compagnies d'élite, mon bataillon de la garde nationale et mon escorte de gendarmerie.

J'avais déjà dépassé, avec ma tête de colonne, les Sorinières, dernier poste que l'on

rencontre avant d'arriver à Nantes, lorsque je fus rejoint par un exprès qui m'annonça que La Roberie était revenu prendre position au Pont-James. Je ne pouvais le croire; mais, ayant été convaincu que c'était la vérité, je laissai mes deux compagnies d'élite aux Sorinières et je rentrai à Nantes, bien persuadé que le général Solignac obtempérerait à ma demande, d'aller attaquer La Roberie à l'instant même.

Le général refusa, sans me donner de motif valable de ce refus que je n'ai jamais compris, et ce fut une grave faute à lui, car j'arrivais à temps pour prendre part à l'affaire de Vieillevigne, et probablement que j'y faisais prisonniers la duchesse et Charette. C'est ce qui me décida à lui écrire la lettre ci-après :

GÉNÉRAL,

« J'ai eu l'honneur de vous rendre compte de ma mission d'hier dans les environs d'Aigrefeuille, de Montbert et de Maisdon. Mais en revenant ici, j'ai appris, à mon passage aux Sorinières, que La Roberie s'était reporté une seconde fois avec un rassemblement assez nombreux sur Pont-James. Jugeant qu'il s'était mis dans une position facile à attaquer, j'ai laissé provisoirement aux Sorinières deux compagnies d'élite, m'étant bien pénétré que le projet que j'allais vous soumettre recevrait votre approbation. J'ai donné l'ordre aux détachemens de Légé, Saint-Philibert, Machecoul, Aigrefeuille, de se porter sur Pont-James. Je prendrai cent hommes d'infanterie avec cinquante gendarmes, et partirai de suite pour me porter

sur Pont-James par la route de Sables : avec ces dispositions, il est impossible que La Roberie s'échappe; cédez à mes instances, je vous en conjure au nom de l'intérêt public, et je vous assure que je vous rendrai bon compte de La Roberie et de tout ce qui l'entoure. J'ai cru d'ailleurs vous faire cette proposition pour mettre ma responsabilité à l'abri de toute interprétation ultérieure. »

J'étais sur les épines : j'avais la fusillade dans les oreilles ; il y avait soixante-douze heures que je n'avais dormi, et cependant de toute la nuit qui suivit l'étrange refus du général, je ne pus fermer l'œil.

Cette mesure, au reste, n'était pas pour moi seul, elle avait atteint le colonel Duvivier en même temps que moi, et comme il était revenu de Vallet avec les troupes sous ses ordres, tout le pays se trouvait à décou-

vert, ce qui donnait aux chouans la facilité de se reformer : lorsque j'arrivai à Nantes, le colonel Duvivier était déjà reparti pour Ancenis, où il devait s'opposer à la tentative de La Roche-Macé [1].

Le 6 au matin, je renouvelai mes instances auprès du général Solignac sans pouvoir obtenir rien de lui. Cependant je sentais à ma furie que l'on devait se battre ; en effet, le soir même nous apprîmes qu'une affaire avait eu lieu à Vieillevigne, que la duchesse s'y était trouvée, avait pansé de sa main les blessés, et ne s'était sauvée qu'en troquant son cheval, trop faible, contre celui de Charette, qui manqua être pris.

Le même jour avait eu lieu une affaire plus sanglante encore dans son résultat, et surtout plus curieuse par ses détails.

1 Voir la lettre de M. de Coislin à ce chef de bande.

Une réunion de chouans avait été indiquée pour le 6 au château de la Pénissière de la Cour situé à une lieue et demie de Clisson. Son but devait être de se porter sur Cugnau et la Buffière pour désarmer la garde nationale. A neuf heures du matin, ils y étaient rassemblés au nombre de quarante-cinq : c'étaient presque tous des jeunes gens de famille; leurs chefs étaient deux frères, tous deux anciens officiers de la garde royale; ils avaient de plus avec eux deux pauvres paysans qui, ayant appris à Nantes à jouer du cornet de voltigeur, composaient leur musique.

L'adjudant-major du 29^{e} ayant appris, en l'absence du chef de bataillon Georges, que cette réunion devait avoir lieu, prit avec lui quarante-cinq voltigeurs et deux gendarmes, et se porta sur l'endroit indiqué. Arrivé sur les lieux, il reconnut que ce détachement n'était pas assez fort pour cerner

l'habitation, défendue par un mur qui forme l'enclos du parc. Un gendarme fut détaché aussitôt pour demander du renfort: on lui envoya quatre-vingt-dix hommes, qui furent bientôt suivis d'un autre détachement, de quarante, commandé par le lieutenant Sanéo. L'adjudant-major ordonna aussitôt l'attaque; mais, après une courte défense, le mur extérieur fut abandonné, et les chouans se retirèrent dans l'habitation, dont ils barricadèrent les portes.

Alors ils se distribuèrent au rez-de-chaussée et au premier, placèrent à chacun de ces étages un clairon, qui ne cessa de jouer pendant tout le combat, et commencèrent par les fenêtres un feu très-vif et très-habilement dirigé. Deux fois les soldats arrivèrent jusqu'à vingt pas du château, deux fois ils furent repoussés.

L'adjudant-major ordonna une troi-

sième attaque, et tandis qu'elle se préparait, quatre hommes, aidés d'un maçon, s'avancèrent vers le château, en choisissant un côté du pignon qui n'avait aucun jour sur le jardin, et dont on ne pouvait par conséquent défendre l'approche. Une fois arrivés au pied du mur, ils y appliquèrent une échelle, et montant jusqu'au toit, qu'ils découvrirent, ils jetèrent dans l'intérieur du grenier des matières enflammées, et se retirèrent. Au bout d'un instant, une colonne de fumée s'échappa du toit, au travers duquel la flamme se fit jour.

Les soldats poussèrent de grands cris, et marchèrent de nouveau vers la petite citadelle qui semblait avoir arboré un étendard de feu ; les assiégés s'étaient bien aperçus de l'incendie, mais ils n'avaient pas le temps de l'éteindre, et d'ailleurs la flamme tendant toujours à s'élever, ils espéraient que le toit

dévoré, elle s'éteindrait : ils répondirent donc aux cris de nos soldats par une fusillade aussi vive que la première, pendant laquelle les deux clairons ne cessèrent pas un instant leurs airs guerriers.

En ce moment, le chef de bataillon Georges arriva avec un nouveau renfort de quelques hommes; il ordonna aussitôt de battre la charge, et les soldats à l'envi les uns des autres se précipitèrent vers le château.

Cette fois ils parvinrent jusqu'aux portes, et les sapeurs se mirent en devoir de les enfoncer. Les chefs des chouans ordonnèrent à ceux qui se trouvaient au rez-de-chaussée de monter au premier; ils obéirent, et tandis que les sapeurs enfonçaient les portes, et que la moitié des assiégés continuait la fusillade, l'autre moitié mettait le plancher à jour en le décarrelant, de sorte qu'au moment où les soldats se préci-

pitèrent dans l'intérieur, ils furent accueillis par une fusillade à bout portant dirigée sur eux à travers les entre-deux des poutres.

Force leur fut de se retirer, et les chouans accompagnèrent leur retraite d'un redoublement de musique et de cris de *vive Henri V !*

Le chef de bataillon ordonna de faire pour le rez-de-chaussée ce que l'on avait fait pour le grenier : en conséquence, les soldats s'avancèrent armés de torches enflammées et de bois sec; on jeta le tout par les fenêtres dans l'intérieur du château, et au bout de dix minutes les chouans se trouvaient avec le feu sous les pieds et sur la tête. Il paraissait donc impossible qu'ils pussent échapper à la mort, et la fusillade, qu'ils n'avaient pas interrompue, paraissait être la dernière vengeance du désespoir.

En effet, la position était affreuse, le feu gagnait les poutres, la fumée emplissait l'appartement et sortait par les fenêtres. La garnison n'avait donc plus guère que le choix du genre de mort : brûlée par les flammes, asphyxiée par la fumée ou massacrée par nos soldats.

Les chefs prirent un parti désespéré : ils résolurent de faire une sortie ; mais comme il fallait, pour qu'elle offrît quelque chance d'espoir, qu'elle fût protégée par une fusillade qui occuperait nos soldats, ils demandèrent quels étaient ceux qui consentaient à se dévouer pour leurs camarades : huit s'offrirent.

La troupe se divisa donc en deux pelotons. Trente-cinq hommes et un clairon devaient tenter de gagner une des extrémités du parc, fermée d'une haie seulement; les huit autres, auprès desquels on laissait le

second clairon, devaient protéger cette tentative. Les deux frères s'embrassèrent, car ils se quittaient; l'un commandait la garnison restante, l'autre la sortie.

En conséquence de ces dispositions, et tandis que ceux qui demeuraient continuaient, en courant de fenêtres en fenêtres, un feu assez bien nourri, les autres perçaient le mur opposé à celui auquel nos soldats faisaient face : aussitôt la trouée faite, ils sortirent en bon ordre, clairon en tête, marchant au pas de course vers l'extrémité du jardin où se trouvait la haie.

Leur retraite fut saluée par une décharge générale de mousqueterie qui leur tua deux hommes. Un troisième, blessé à mort, alla expirer auprès de la haie; le clairon qui marchait en tête, reçut trois balles, et cependant ne cessa point de jouer. Il est fâcheux qu'on

n'ose faire connaître le nom de pareils hommes.

Cependant la position des huit hommes restant dans le château était devenue de plus en plus dangereuse; les solives en flammes craquaient et menaçaient de ne plus pouvoir supporter le poids des assiégés. Alors ils se retirèrent dans une espèce d'enfoncement formé par un retrait de mur, décidés à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité; à peine y étaient-ils que le plancher tomba avec un bruit affreux; les soldats y répondirent par de grands cris, car la fusillade s'étant éteinte en même temps, ils crurent que la garnison était écrasée dans les décombres : cette erreur la sauva.

En effet, lorsque les chouans cachés virent les assiégeans convaincus qu'ils étaient tombés au milieu de l'immense fournaise, ils se tinrent immobiles et cois : nos soldats

de leur côté s'éloignèrent avec une répugnance naturelle d'un foyer qui dévorait à-la-fois amis et ennemis, vivans et morts; puis la nuit s'avança sur ces entrefaites, et au milieu de son obscurité, les huit hommes que l'on croyait broyés dans les décombres, consumés par les flammes, se laissèrent glisser comme des ombres le long des murs, gagnèrent sains et saufs la haie par laquelle s'étaient sauvés leurs compagnons, de sorte qu'il ne resta sur le théâtre du combat, si animé, si bruyant, que la métairie rouge et fumante, s'éteignant dans le silence, et autour d'elle quelques cadavres éclairés par les dernières lueurs de l'incendie [1].

[1] Voir aux pièces justificatives, nº 11, le rapport du commandant Georges.

V.

Enfin le 7 au soir, j'obtins la permission de partir. J'en profitai aussitôt.

A mon passage sur le pont de Pyrmile, je demandai à l'officier de garde si la diligence de Clisson était arrivée; car depuis deux

heures elle était en retard, et c'était une des causes de mon inquiétude; il me répondit que oui, mais que le conducteur et les voyageurs lui avaient dit qu'on se battait à la Pénissière de la Cour, où un rassemblement de chouans était assiégé par la ligne et la garde nationale.

Je n'étais pas inquiet pour Clisson, parce que je savais que le chef de bataillon Georges était là; je pris donc la route de Machecoul, qui, découverte de troupes, m'offrait plus de craintes.

A deux heures du matin, et malgré une pluie battante, j'étais à Port-Saint-Père toujours accompagné de mes deux fidèles compagnies d'élite, à qui il fallait vraiment des jambes de fer pour me suivre. Nous y trouvâmes huit cents hommes de la garde nationale de l'arrondissement de Paimbœuf; en passant, on fouilla le château de M. Aris-

tide Grainville, où l'on supposait que la duchesse était cachée; mais on n'y trouva rien.

Cette opération finie, nous nous remîmes en route, et arrivâmes à Machecoul vers les neuf heures du matin. Tout était parfaitement tranquille; j'appris même que les habitans, qui avaient été forcés de quitter leurs travaux pour se joindre aux chouans, ne demandaient pas mieux que de revenir à leur village, et que la peur seule d'une punition les retenait. Je rédigeai aussitôt la proclamation suivante, que je fis répandre, et dont l'éloquence improvisée produisit le meilleur effet.

« HABITANS DES CAMPAGNES,

« Il n'y a que quatre jours que, trop « confians dans les promesses des nobles,

« ennemis de nos libertés, vous avez levé « l'étendard de la révolte, et déjà plusieurs « de ces chefs, qui vous promettaient la vic- « toire, ont reçu la récompense de leur « coupable trahison. Les prisons de Nantes « regorgent, et vous pouvez compter, par « ceux qui vous manquent, les victimes de « cet égarement. Jeunes gens qui croyez vous « soustraire à la conscription en vous enrô- « lant sous la bannière de ces nobles égoïs- « tes, qu'avez-vous gagné à les suivre? Des « déroutes et la honte de fuir Français devant « Français; car partout où vous vous êtes « réunis, vous avez été dispersés. Ne trem- « blez-vous pas que vos moissons, d'une si « belle apparence, ne soient détruites par « le fléau de la guerre civile? Que gagnerez- « vous en échange à vouloir combattre? et « qu'attendez-vous des promesses de tous « ces nobles qui se servent de vous pour

« leurs intérêts particuliers, et qui, dès que « vous leur deviendrez inutiles, tenteront « de vous replonger dans la servitude, et de « vous reprendre le peu de propriétés que « vous avez acquises depuis la révolution? « Vous tous, jeunes gens, n'êtes-vous pas « Français? n'êtes-vous pas nos frères? et « croyez-vous que lorsque la nécessité nous « force de vous combattre, nos cœurs ne « saignent pas de vos blessures? Revenez à « nous, nous vous tendons les bras; rentrez « dans vos demeures, déposez vos armes « dans vos municipalités, et ne craignez de « notre part le moindre ressentiment; tout « sera oublié, et votre retour effacera vos « fautes. »

Machecoul, 7 juin 1832.

Ensuite, et pour mieux battre le pays d'où je savais que la duchesse n'était point sortie,

j'organisai deux colonnes mobiles, composées moitié de gardes nationales, moitié de troupes de ligne. Je désignai à l'une d'elles le canton qu'elle avait à explorer, et je me dirigeai avec l'autre vers le château de la Chalotière, grand et antique manoir entouré d'un parc magnifique, qui passait, à cause de son isolement, pour servir d'asile aux chouans. Les recherches que nous y fîmes furent sans résultat.

Je me dirigeai aussitôt sur Saint-Étienne-de-Mer-Morte, où je ne vis d'autres traces de chouans que deux tombes fraîches au cimetière : deux Vendéens, tués le 5 à la Caraterie, château appartenant à M. de Cornullier, y étaient enterrés.

De là, revenant sur mes pas, je me rendis à Paulx, bourg assez considérable, et qui était porté sur le contrôle comme devant fournir six cents hommes; j'y fis une halte

pour faire rafraîchir ma colonne, et me rendis moi-même à la seule auberge qui existât dans le village. A peine y étais-je installé, que mon ordonnance vint me prévenir qu'un monsieur sans habit, et en chemise blanche et fine, était occupé à panser trois chevaux. J'ordonnai qu'on me l'amenât; cet ordre fut ponctuellement exécuté, et cinq minutes après l'inconnu entra dans la chambre où j'étais.

Sur la demande que je lui fis de son nom et de sa profession, il me répondit, en me montrant son passeport et un brevet de maître de poste aux chevaux, dont l'exploitation se trouvait aux environs de Toulouse; il disait être venu en Vendée pour acheter des chevaux à la foire de Saint-Gervais. En effet, cette foire se tenait le lendemain, et nous n'étions qu'à quatre heures de chemin du village où elle avait lieu. Cependant, comme tout cela ne me paraissait pas

très-clair, je le fis fouiller par mes gendarmes. Il portait, comme tous les carlistes, un scapulaire suspendu au cou, avec un cœur surmonté d'une petite croix en or, sur laquelle était gravée cette légende : *Dieu et le roi;* il avait de plus une ceinture renfermant cinq mille francs en or, dont je lui donnai un reçu; après procès-verbal dressé, je le consignai entre les mains des gendarmes. Ceux-ci m'apportèrent presque aussitôt des pistolets d'arçon qu'on avait trouvés dans ses fontes avec un grand stylet à l'italienne. Il n'y avait plus aucun doute que notre prisonnier n'appartînt à l'armée carliste. Je sus depuis que l'un des chevaux qu'il pansait, lors de notre arrivée, avait été monté par Madame. Aussi mes soldats ne l'appelèrent plus que la *Duchesse.* C'est la seule capture que je fis : Madame m'échappa. J'ai appris depuis qu'elle resta à Paulx, cachée dans une chaumière de paysan.

Je m'occupai alors de la réinstallation du maire de Paulx que j'avais trouvé à Machecoul, où il s'était sauvé pendant un moment de crise. Je le conduisis moi-même à la mairie, et pour donner plus de solennité à sa rentrée en fonction, je grâciai une quarantaine de chouans qu'il me présenta, et qui appartenaient à sa commune. Je leur fis une harangue militaire, à la fin de laquelle je leur dis que je laissais le maire sous leur sauve-garde; ils me répondirent de lui, et m'ont tenu parole, car je n'ai point appris qu'il lui fût arrivé d'accident.

Je leur ordonnai de plus de remettre leurs armes, et de signer leur soumission sur le registre de la commune, ce qu'ils firent aussitôt. Leur exemple fut suivi par tous les chouans des villages environnans, contre lesquels on ne fit dès lors aucune poursuite, si bien qu'au bout de trois jours le canton était entièrement pacifié.

Cette cérémonie faite, je me remis en route, me dirigeant sur le village de la Marne, où j'avais donné rendez-vous au commandant Philippeau ; je l'y trouvai arrivant de Sainte-Luminé-de-Coutais qu'il venait de battre, ainsi que ses environs, sans rencontrer aucune trace de chouannerie, et cependant la veille encore il était cerné par plus de huit cents hommes; la seule capture qu'il eût faite était un jeune homme blessé à la jambe, et qui avait déclaré avoir reçu cette blessure au combat de Vieillevigne. C'est par lui que nous apprîmes que la duchesse de Berri se trouvait à ce combat et y avait pansé des blessés. Le même soir je revins à Machecoul, après avoir fait faire ce jour-là plus de douze lieues de pays à mes hommes. Cela ne m'empêcha point d'ordonner, pour le lendemain 9, une grande battue dans le marais de Bouain.

En effet, nous partîmes à deux heures du matin, et séparant mes hommes en deux colonnes, nous arrivâmes à Bouain par deux routes opposées. Mais comme tout y était assez tranquille, nous nous remîmes en marche pour Machecoul, où nous arrivâmes après une journée aussi forte que celle de la veille.

J'y trouvai une lettre du général Solignac, qui m'ordonnait de retourner le lendemain à Nantes avec ma troupe.

J'employai le reste de la journée à passer en revue mes gardes nationaux, et je leur annonçai qu'ils pouvaient, dès le lendemain, rentrer dans leurs foyers : ils étaient animés du meilleur esprit, et ne regrettaient qu'une chose, c'était de ne pas avoir trouvé une réunion de chouans pour tomber dessus : nous nous quittâmes les meilleurs amis du monde.

Le dimanche matin, 10 de juin, je me

mis en route avec mon prisonnier que je voulus garder près de moi, de peur qu'il ne lui arrivât malheur. J'avais envoyé mes gendarmes en expédition dans le Marais, à l'exception de trois que je conservai pour toute escorte, car mes colonnes d'infanterie allaient trop doucement ; je mis mon cheval au petit galop et les laissai en arrière : nous eûmes à traverser ainsi quatre grandes lieues de pays insurgé, ce qui n'était pas très-prudent à la rigueur; mais j'avais la confiance qu'après quarante ans de guerre à mitraille, je ne pouvais pas être tué par une mauvaise balle de haie.

En effet, j'arrivai sain et sauf à Port-Saint-Père, et je me rendis aussitôt, toujours accompagné de mon chouan, chez le maire de cette commune, où je trouvai tout le monde en train de déjeûner. On m'invita à me mettre à table, et je ne me fis pas prier ; seulement je demandai au maître de la maison de

vouloir bien étendre l'invitation jusqu'à mon secrétaire (et je montrais M. de Puylarocque, c'était le nom de mon prisonnier); cela, comme on le pense bien, ne souffrit aucune difficulté, et mon faux secrétaire se mit à table.

Cependant, quelque appétit qu'il eût, il ne se trouvait point à son aise : la conversation ne roulait que sur la chouannerie et sur l'espèce de magie avec laquelle cette guerre, que l'on croyait devoir être longue et acharnée, avait fini tout-à-coup ; on me faisait tous les honneurs de cette pacification, et chaque éloge était suivi d'un toast à ma santé et à la mort des chouans ; mon secrétaire faisait, à chacun d'eux, des grimaces que l'on attribuait heureusement à l'acidité du vin du crû.

Bientôt des généralités on passa aux détails : on m'interrogea sur l'arrestation

du monsieur à la chemise fine qui pansait trois chevaux dans la cour d'auberge de Paulx. Je renvoyai les questionneurs à mon secrétaire qui connaissait, leur dis-je, l'affaire mieux que moi : il raconta d'assez bonne grâce la chose dans tous ses détails, jusqu'au moment où l'un des convives, lui demandant pourquoi je n'avais pas fait fusiller ce brigand-là, il le renvoya à son tour à moi. Toutes les raisons de clémence que je pus donner, eurent, à ce qu'ils paraît, peu de succès, car on se leva de table au milieu d'un chorus général qui opinait pour la peine de mort.

Je pensai que cette unanimité devait être peu flatteuse pour mon pauvre diable de secrétaire; aussi, à peine eus-je aperçu la tête de ma première colonne d'infanterie qui arrivait dans le village, que je pris congé de mes enthousiastes pour aller au-

devant d'elle; j'ordonnai au capitaine Teissier, qui la commandait, de faire repos à Port-Saint-Père, et de ne rentrer à Nantes que le lendemain; depuis le 31 mai, j'avais fait faire, aux hommes sous ses ordres, de douze à quinze lieues par jour, l'un dans l'autre.

Quant à moi, j'avais encore quatre lieues de pays à faire pour arriver à Nantes: je me remis en route sans perdre de temps. A l'entrée des faubourgs de la ville, une femme du peuple sortit d'une maison en s'écriant: *Ah! voilà le général qui vous amène encore un chouan!* Ce cri me prouva que mon prisonnier était reconnu, et qu'il me serait difficile de le sauver des mains du peuple si je ne pressais ma course. Je renvoyai sur-le-champ deux de mes cavaliers, et, mettant mon cheval au grand trot, je dis au gendarme qui me restait, de me suivre,

et à M. de Puylarocque de suivre le gendarme. De cette manière, nous traversâmes toute la ville sans qu'on fît attention à lui, et je l'amenai chez moi sans accident.

En descendant de cheval, je me rendis chez le général Solignac pour lui rendre compte de ma tournée.

Le 12, je partis pour Châteaubriand. A peine y étais-je arrivé, que j'appris le retour du général Bonnet à Nantes, il venait y reprendre le commandement supérieur des quatrième, douzième et treizième divisions militaires; peu de nouvelles pouvaient m'être aussi agréables ; je partis sur-le-champ, et à huit heures du soir j'étais à Nantes, j'avais fait quinze lieues en cinq heures et demie; j'arrivai encore à temps pour faire le même jour ma visite au général en chef.

Dès le lendemain on s'aperçut de sa pré-

sence; les mouvemens reprirent de l'ensemble et de l'activité, tandis que jusqu'à ce moment la négligence était telle, que le 15 juin, la mise en état de siége n'était point encore dénoncée au maire de la ville. Je pris les ordres du général Bonnet, qui me chargea de remplir ces formalités, et le lendemain je me remis en route, afin de terminer à Châteaubriand les opérations que j'y avais commencées.

De retour dans cette ville, j'invitai le sous-préfet à faire une proclamation à ses administrés, pour leur exposer que la mise en état de siége ne devait pas empêcher les autorités civiles et militaires d'agir de concert. Je pressai la rentrée des contributions en retard; et, comme sur ces entrefaites l'octave du Saint-Sacrement arriva, j'ordonnai à tous les commandans militaires de protéger les cérémonies religieuses, afin d'ôter aux

prêtres tout prétexte de se plaindre, ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire sans cette précaution.

J'étais à Savenay lorsque j'appris que le jugement rendu contre M. de Kersabiec, par le premier conseil de guerre, pourrait amener quelques troubles. Je partis en poste à dix heures du soir avec mon aide-de-camp, et j'arrivai à Nantes pour voir la fin de l'émeute dans laquelle le général Solignac joua le rôle qui lui valut son rappel.

Je ne m'étendrai pas sur les débats qui divisèrent les deux généraux, ils ont été publiés ; chacun a été à même de juger de quel côté fut le tort, et de quel côté fut la raison ; tout ce que je puis dire, c'est que je ne voudrais pas recommencer les quinze jours pendant lesquels je me trouvai froissé entre les amours-propres et les intérêts rivaux de ces messieurs. Enfin la nomination

du comte d'Erlon au commandement de la division mit fin à tout ce conflit, et me permit de recommencer mes courses.

La première fut pour installer au château de M. de Coislin une garnison de 80 voltigeurs que je venais enfin d'obtenir la permission d'y placer. Cette mesure était d'une importance très-grande, car M. de Coislin avait fait accroire aux paysans qu'il était si puissant, que jamais le gouvernement n'oserait s'attaquer directement à lui : je donnai néanmoins les ordres les plus sévères pour que cette belle propriété fût respectée, et le certificat de madame de Coislin, qu'on retrouvera aux pièces justificatives, fait foi que mes instructions furent exécutées. [1]

Vers la même époque, je fis faire une fouille au château de la Violay, appartenant

[1] Voir les pièces justificatives, n. 12.

à M. le général Clouet ; on y saisit plusieurs lettres et un brevet. Je citerai la lettre, parce qu'elle m'a paru spirituelle, et le brevet Clouet, parce qu'il m'a semblé curieux. La lettre offrira de plus au ministère une nouvelle preuve de la grande alliance carlo-républicaine. Cependant nous garderons à l'auteur son incognito, quoique vraiment ce ne serait pas lui jouer un méchant tour que de *la* nommer. On a fait de plus mauvaises pièces après lesquelles on n'a point gardé l'anonyme.

« 18 juin 1831.

« Votre jeune ami ne tient pas, mon cher général, à l'envie de vous embrasser pour célébrer l'anniversaire de cette chère campagne d'Alger : nous avons bu l'autre jour à la santé de tous nos braves de ce bon temps, et j'espère que vous vous en serez aperçu

à quelque vigueur de vie de plus. Pendant ce temps mourait le général Dumoustier, amputé tout fraîchement d'une jambe qu'il avait employée assez mal dans ces derniers temps, pour qu'il puisse croire à la punition de Dieu, car c'est une chute qu'il a faite dans ces belles excursions contre nous, qui a occasioné tous ses maux et son dernier malheur. Il était protestant, comme vous le savez; ainsi notre clergé n'a rien eu à démêler avec sa carcasse, pour laquelle on a tiré toute l'artillerie de Nantes : il ne faut pas le lui reprocher, c'est le dernier bruit que le pauvre diable fera dans ce monde; c'est ainsi que tout s'en va en fumée : cela vaut bien la peine de faire tant de mal. Au reste, on nous le fera peut-être regretter en nous envoyant pis [1].

1 On envoya à sa place le général Solignac.

« Vous voyez, par les journaux, comme la république se prépare : elle gagne jusqu'à l'armée, et le midi en fait foi ; il y a ici un régiment qui passe allant en Bretagne, et dont les officiers se vantent tout haut de leurs opinions républicaines. Nous serons, je l'espère, séparés en deux camps bien distincts, et cela vaudra mieux. Tous ces gens du juste-milieu ne font que salir et barbouiller tout ; ils sont plus embarrassés que jamais, pour empêcher de tourner la sotte fricassée qu'ils font avec des ingrédiens pris des deux côtés ; ils ont beau remuer la poêle, rien ne peut s'y mêler, mais tout bout, et tout leur sautera au nez au premier jour.

« On nous annonce à Nantes incessamment la plantation d'un arbre de la liberté : vous avez su le scandale arrivé à la procession de Sainte-Croix. Cavaignac était venu

échauffer les têtes; pourtant on dit qu'il est reparti furieux de n'avoir pas trouvé plus de cinquante hommes d'énergie. Au fait il n'y a pas plus de deux ou trois cents coquins dans la ville de Nantes, propres à faire de l'énergie à la Cavaignac [1]; mais quand tout cela est en train, on les croit innombrables : il n'arrive pas un prisonnier qu'ils ne veuillent le dévorer ; c'est à faire trembler; ils renouvelleraient toutes les horreurs de 93.

« J'ai toujours l'espérance que tout finira bien; je ne saurais dire pourquoi j'ai cette espérance, mais enfin je l'ai : je ne l'ai point comme tout ce monde-là, je ne compte point sur les armes, je ne compte point sur la volonté des hommes, je ne compte

1 Nous espérons que M. Cavaignac sera le premier à rire de cette boutade carliste, et surtout qu'il croira à l'estime que nous avons pour son caractère.

enfin sur aucun des moyens qu'ordinairement on emploie, et pourtant j'espère. Je m'accuse souvent de folie, et pourtant j'espère; je vois, j'entends, j'apprends plus tôt tout ce qui peut le mieux désoler, impatienter et décourager, et pourtant j'espère. Je vous dis que je ne me comprends pas moi-même, mais je crois que notre constance seule et notre ferme patience sont le premier et le plus fort de nos moyens.

« Cette Pologne vit encore: malgré moi je l'admire, car j'aime l'empereur Nicolas; mais enfin c'est un brave peuple et qui devrait dédaigner nos révolutionnaires; cette alliance est indigne de lui, ce sont des amis de cabaret; je crois que les Russes en auront là pour toute l'année.

« Avez-vous de bonnes nouvelles de votre femme et de vos chers enfans? Olivier me donnera tous ces détails à son retour : il est

ferme, notre jeune homme, et il serait trouvé bien sauvage par ces élégans de Parisiens que je déteste de plus en plus; nous leur paraissons des fous et pas autre chose : pour eux, la sagesse est dans l'infamie, et ils prennent l'indignation pour la fièvre chaude; les théâtres ne sont qu'obscénités et impiétés, et ils rient à tout. Grand Dieu!...

« Je pars le 30, comme qui dirait de jeudi prochain en huit; si cependant d'ici là nous avions la république, je crois que je resterais : il y a encore douze jours d'ici là, et douze jours dans ce temps-ci peuvent amener bien des choses. Le joli temps!...

« Adieu. »

Maintenant voici le brevet :

« *Frère Antoine, abbé de Notre-Dame de la Trappe de la Meilleray, de l'étroite ob-*

servance de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Nantes,

A Monsieur Anne-Louis-Antoine Clouet, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur.

« Salut en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

« Quoique les lois de la charité chrétienne nous obligent à prier Dieu généralement pour tout le monde, nous nous croyons néanmoins plus étroitement obligés de le faire pour les personnes qui nous témoignent le désirer, et avoir quelque confiance en nos prières; c'est pourquoi, Monsieur, étant informé que vous êtes dans ces dispositions à notre égard, nous vous accordons bien volontiers les lettres d'association que vous nous demandez, en nous confiant en la miséricorde infinie de Dieu et sur la puissante intercession de la sainte Vierge Marie, notre

patrone, aussi bien que sur celle de notre dévot père saint Bernard, et des autres saints protecteurs de notre ordre. Nonobstant les sentimens que nous avons de notre propre indignité, nous vous promettons que pendant le cours de notre vie vous aurez part à toutes nos actions de piété, de religion et de pénitence; aux communions de nos frères, même aux saints sacrifices de nos autels, et généralement à tout ce qui se fait et se fera à l'avenir en ce monastère par le mouvement et l'esprit de Dieu, et qu'enfin lorsque nous recevrons la nouvelle de votre mort, nous aurons soin de demander au Seigneur qu'il vous donne une rémission pleine et entière de vos péchés, et qu'il vous mette en possession du repos de ses saints.

« Au reste, nous espérons, Monsieur, que cet engagement sera réciproque, c'est-

à-dire que vous voudrez bien nous rendre participans du mérite de vos bonnes œuvres, et vous souvenir de nous dans vos prières : nous vous en conjurons avec la plus vive instance.

Fait en notre monastère, le 22 juillet 1831.

[1]. F. Antoine, Abbé, quoiqu'indigne.
F. Vincent, Prieur.
F. Jules.
F. Thomas.
F. Étienne.

Par le commandement de mon R. P. abbé,
F. Alexis, Secrétaire.

[1]. La partie laissée en blanc est occupée par le cachet du monastère, portant pour empreinte une Sainte-Vierge.

V.

Pendant ce temps, et de l'autre côté de la Loire, mes colonnes mobiles continuaient leurs mouvemens et faisaient une terrible chasse. La duchesse, qui n'avait pas voulu quitter le pays, quelques instances qu'on eût

faites près d'elle, avait toujours quelques-uns de mes détachemens sur les talons. Aujourd'hui on lui prenait ses harnais, que l'on reconnaissait lui appartenir à une selle de velours rouge brodé d'or; le lendemain, ses habits; et elle était obligée de fuir, n'emportant avec elle que les vêtemens qu'elle avait sur elle.

Cette vie, on le comprend bien, était intolérable : poursuivie comme elle l'était, la duchesse n'avait pas une nuit de sommeil complète, et, le jour arrivé, le danger et la fatigue se réveillaient en même temps qu'elle. Un nouveau plan fut alors adopté par les chefs vendéens et communiqué à la duchesse, qui l'approuva. Elle devait se rendre à Nantes, où depuis long-temps un asile lui avait été préparé. De cette manière on nous faisait perdre ses traces dans la campagne, et pendant que les nouvelles recher-

ches, qui seraient nécessairement la suite de cette disparition, éloigneraient de la ville le peu de troupes qu'il y avait, les chouans devaient s'introduire à Nantes, un jour de marché, déguisés en paysans, s'emparer du château par un coup de main, y faire entrer aussitôt la duchesse, qui devait en conséquence se loger le plus près possible du château; puis aussitôt entrés, déclarer Nantes la capitale provisoire du royaume, proclamer la déchéance de Louis-Philippe et la régence de la duchesse de Berri. Pour des désespérés, c'était un plan qui ne manquait ni de hardiesse ni d'habileté; il est vrai que dans toutes ces combinaisons, ils comptaient sur la tête et le courage de Madame: en cela ils avaient raison, car c'est la Vendée qui a failli à la duchesse, et non pas la duchesse qui a failli à la Vendée.

On délibéra quelque temps sur le moyen

le plus sûr à adopter pour entrer à Nantes. Marie-Caroline termina la délibération en disant qu'elle y entrerait à pied, vêtue en paysanne, et suivie seulement de mademoiselle Eulalie de Kersabiec et de M. de Ménars.

En conséquence de cette décision, le premier jour de marché, qui était le 16 juin, je crois, Madame partit vers les six heures du matin d'une chaumière située aux environs de Château-Thébaud, où elle s'était réfugiée depuis qu'elle m'avait échappé à Paulx. Mademoiselle de Kersabiec portait le même costume qu'elle; M. de Ménars les accompagnait avec un habit de métayer : ils avaient cinq lieues à faire.

Au bout d'une heure de marche, les gros souliers ferrés et les bas de laine, auxquels la duchesse n'était point habituée, lui blessèrent les pieds; elle essaya cependant de marcher encore, mais jugeant que, si elle

gardait sa chaussure, elle ne pourrait continuer sa route, elle s'assit sur le bord d'un fossé, ôta ses souliers et ses bas, les fourra dans ses grandes poches, et se mit à marcher pieds nus.

Au bout d'un instant, elle remarqua, en voyant passer les paysannes, que la finesse de sa peau et la blancheur aristocratique de ses jambes pourraient bien la trahir; elle s'approcha alors de l'un des côtés de la route, y prit de la terre noirâtre, se brunit les jambes en les frottant avec cette terre, et se remit en marche. Il y avait encore quatre lieues à faire.

C'était, on en conviendra, un admirable thème de pensées philosophiques pour ceux qui l'accompagnaient, que le spectacle de cette femme qui, deux ans auparavant, avait aux Tuileries sa place de reine-mère, possédait Chambord et Bagatelle, sortait

dans des voitures à six chevaux, avec des escortes de gardes-du-corps brillans d'or et d'argent; qui se rendait à des spectacles commandés pour elle, précédée de coureurs secouant des flambeaux; qui remplissait la salle avec sa seule personne, et qui, de retour au château, regagnait sa chambre splendide, marchant sur de doubles tapis de Perse et de Turquie, de peur que le parquet ne blessât ses pieds d'enfant. Aujourd'hui, cette même femme, couverte encore de la poudre du combat de Vieille-Vigne, entourée de dangers, proscrite, n'ayant pour escorte et pour courtisans qu'un vieillard et une jeune fille, allant chercher un asile qui se fermerait peut-être devant elle, vêtue des habits d'une femme du peuple, marchait nu-pieds sur le sable aigu et sur les cailloux tranchans de la route. C'est une chose curieuse que

notre époque, où presque chaque pays a ses rois qui courent les chemins pieds nus!...

Cependant la route se faisait, et au fur et à mesure que l'on approchait de Nantes, les craintes disparaissaient. La duchesse s'était habituée à son costume, et les métayers près desquels elle était passée n'avaient point paru s'apercevoir que la petite paysanne qui courait si lestement près d'eux fût autre chose que ce qu'indiquaient ses habits : c'était dejà un grand point que d'avoir trompé l'instinct pénétrant des gens de la campagne, qui n'ont peut-être pour rivaux, si ce n'est pour maîtres, sur ce point, que les gens de guerre.

Enfin on aperçut Nantes. Madame reprit ses bas et ses souliers, et se chaussa pour entrer dans la ville ; arrivée au pont Pyrmile, elle tomba au milieu d'un détache-

ment commandé par un ancien officier de la garde, qu'elle reconnut parfaitement pour l'avoir vu autrefois faire le service du château.

Parvenue en face du Bouffai, la duchesse se sentit frapper sur l'épaule : elle tressaillit et se retourna. La personne qui venait de se permettre cette familiarité était une bonne vieille femme qui, ayant déposé à terre son panier de pommes, ne pouvait seule le replacer sur sa tête: —Mes enfans, dit-elle en s'adressant à la duchesse et à mademoiselle de Kersabiec, aidez-moi à recharger mon panier, et je vous donnerai à chacune une pomme. Madame s'empara aussitôt d'une anse, fit signe à sa compagne de prendre l'autre, et le panier fut replacé en équilibre sur la tête de la bonne femme qui s'éloignait sans donner la récompense promise, lorsque la duchesse l'arrêta par le bras, en lui

disant : Dites-donc, la mère! et ma pomme!... La marchande la lui donna. La duchesse la mangeait avec un appétit aiguisé par cinq lieues de marche, lorsqu'en levant la tête, ses yeux tombèrent sur une affiche portant en grosses lettres ces trois mots :

ÉTAT DE SIÉGE.

C'était l'arrêté ministériel qui mettait quatre départemens de la Vendée hors la loi. La duchesse s'approcha de cette affiche, la lut tranquillement d'un bout à l'autre, malgré les instances de mademoiselle de Kersabiec, qui la pressait de se rendre à la maison où l'on devait la recevoir; mais Madame lui fit observer que la chose l'intéressait assez pour qu'elle en prît connaissance.

Enfin elle se remit en route; quelques minutes après, elle arriva dans la maison où elle était attendue, et où elle déposa son costume couvert de boue, et qu'on y con-

serve comme un souvenir de cet événement. Bientôt elle la quitta pour se rendre chez les demoiselles Deguigny, rue Haute-du-Château, n. 3. C'est là qu'on lui avait préparé une chambre, et dans cette chambre une cachette. La chambre n'était autre chose qu'une mansarde au troisième : la cachette était un recoin formé par la cheminée établie dans un angle; on y pénétrait par la plaque qui s'ouvrait au moyen d'un ressort.

Madame passa ainsi tout-à-coup de la vie la plus agitée à l'inactivité la plus complète. Sa correspondance, qu'elle fit toujours elle-même, lui usait bien quelques heures de la journée, mais les autres se traînaient pour elle avec une lenteur désespérante : elle les employait à des ouvrages manuels, dont quelques-uns étaient bien peu dans ses habitudes et dans celles des personnes à qui

elle les faisait partager. C'est ainsi qu'avec l'aide de M. de Ménars, elle colla entièrement le papier grisâtre qui faisait la tapisserie de la mansarde. Cependant ses occupations les plus habituelles étaient la peinture des fleurs et la tapisserie, talens dans lesquels elle excelle. Au moindre sujet d'alarme, une sonnette qui, du rez-de-chaussée communiquait dans la chambre, lui donnait le signal de la retraite.

La duchesse descendait au second pour prendre ses repas; elle admettait à sa table M. de Ménars et mademoiselle Stylite de Kersabiec qui était venue la rejoindre, les deux demoiselles Deguigny, et enfin M. Guibourg, qui, après son évasion de la prison de Nantes, avait aussi cherché un refuge dans la même maison, mais seulement trois semaines avant l'arrestation de Madame. Bien souvent les repas furent interrompus par de fausses alar-

mes que donnaient quelques détachemens rentrant dans la ville ou en sortant. La duchesse passa ainsi cinq mois. Néanmoins, l'activité avec laquelle on poursuivait les chouans ne leur laissait aucun moyen de se concerter pour l'exécution du projet dont j'ai parlé. D'ailleurs l'âme et la tête de la guerre n'était plus avec eux. Le 56e régiment de ligne, qui arriva vers la fin de juin, me mit à même d'organiser encore une chasse plus rigoureuse et une surveillance plus active. Mes cantonnemens furent renforcés, des colonnes mobiles sillonnaient le pays en tous sens; enfin tout espoir s'évanouit bientôt, pour les partisans d'Henri V, de rallumer une guerre sérieuse.

Pendant ce temps le bruit s'était répandu que la duchesse était cachée à Nantes. Ce bruit était une certitude pour moi : mes

agens m'avaient apporté des preuves matérielles de sa présence dans la ville, et j'en avais prévenu les autorités supérieures; mais comme sa retraite n'était connue que de peu de personnes, et que ces personnes lui étaient complètement dévouées, quelque créance que l'autorité civile et l'autorité militaire eussent donnée à mes avis, il y avait peu de chances de la découvrir.

D'ailleurs la duchesse était devenue l'objet d'une surveillance particulière. Une espèce de coterie s'en était emparée, et ne laissait pénétrer personne auprès d'elle; M. de Bourmont lui-même n'en put obtenir quelques audiences qu'avec peine et à force de sollicitations.

Vers cette époque, Deutz arriva à Paris.

Je passerai par-dessus la répugnance que nous éprouvons, nous autres militaires, à parler de pareils hommes, près desquels nous

ne passerions jamais sans les fouetter de nos cravaches, si nous ne craignions pas d'humilier nos chevaux : cependant la trahison est devenue si fréquente depuis dix ans, que les traîtres sont les hommes historiques de notre époque. Or, il existe, dans les décadences de toute monarchie, des temps comme ceux-là, et il faut bien que ces temps aient leurs chroniqueurs, comme si c'étaient des jours de victoire, afin de ne pas laisser de lacune dans l'histoire des nations. Je dirai donc ce que j'ai appris de Deutz par les personnes attachées à la duchesse, et par elle-même; je n'ai, du reste, jamais vu ce misérable.

Hyacinthe-Simon Deutz naquit à Cologne en 1802; à l'âge de dix-huit à vingt ans, il entra comme ouvrier imprimeur chez M. Didot. Vers cette époque, son beau-frère, M. Drack, s'étant fait catholique, Deutz,

furieux de cette conversion, le menaça si hautement, que Drack en prévint la police. Néanmoins deux ou trois ans après, son fanatisme judaïque s'adoucit tellement, qu'il manifesta lui-même l'intention d'embrasser la religion catholique, et fit solliciter par son beau-frère une audience de l'archevêque de Paris. Ce prélat, pensant que sa conversion serait plus prompte et plus efficace à Rome, l'engagea à s'y rendre. Deutz fit effectivement ce voyage au commencement de 1828. Il était recommandé de la manière la plus pressante par M. de Quélen au cardinal Capellari, alors préfet de la Propagande, et actuellement Grégoire XIV. Le pape Léon XII, alors régnant, chargea l'archevêque Ostini de l'instruire dans la religion catholique. Pendant quelque temps, et à plusieurs reprises, Deutz parut chanceler dans sa résolution. Il écrivait en 1828: «J'ai

éprouvé quelques jours d'orage, j'étais même sur le point de retourner à Paris sans le baptême : c'était le judaïsme expirant; mais, grâce à Dieu, mes yeux se sont entièrement dessillés, et sous peu j'aurai le bonheur d'être chrétien. »

Jugé digne enfin de recevoir le baptême, il eut pour parrain M. le baron Mortier, premier secrétaire d'ambassade, et pour marraine une princesse italienne.

Ainsi, c'est en trahissant Dieu qu'il s'exerçait à trahir les hommes.

Peu après, il fut présenté au saint Père, qui l'accueillit avec la plus grande bienveillance. Une pension de 25 piastres (125 francs) par mois lui avait été allouée, dès son arrivée à Rome, sur les fonds de la Propagande. Son beau-frère, Drack, recommandé par le baron Mortier à la duchesse de Berri, avait été

nommé par elle bibliothécaire du duc de Bordeaux. C'est alors que le pape fit entrer comme pensionnaire au couvent des Saints-Apôtres, Deutz, qui continua toujours d'affecter en public la même dévotion. Cependant ceux qui vivaient dans son intimité avaient jugé bien vite dans quel but d'intérêt il avait fait son abjuration. La plupart de ses premiers protecteurs, se voyant joués par lui, l'abandonnèrent peu à peu; il ne lui resta bientôt plus que l'appui du cardinal Capellari, qui, ne le voyant que rarement, conserva pour lui le même intérêt.

En 1830, Deutz, sous prétexte qu'il ne voulait plus vivre d'aumônes, obtint, de son protecteur, le pape actuel, quelques mille francs avec lesquels il partit pour établir, disait-il, un commerce de librairie à New-York. En 1831, il revint en France, après

avoir mangé les fonds destinés à ses livres. De la France, il retourna en Italie. En ce moment, Madame, préparant déjà sa descente en France, cherchait un homme intelligent et résolu, pour le charger de quelques missions de la plus haute importance en Espagne, en Portugal, ainsi qu'en Russie. Le pape parla de Deutz à la duchesse, comme d'un homme qui convenait parfaitement à cet emploi, et qui méritait toute sa confiance. Madame, sur cette recommandation, se décida à le voir.

Ce fut à Massa (duché de Modène), sur les côtes de la Toscane, qu'il obtint d'elle plusieurs audiences, mais toujours dans des maisons différentes. Deutz partit, chargé des instructions les plus délicates, et les remplit avec une parfaite intelligence.

C'est pendant ce laps de temps que Madame, assurée, en cas de réussite, de

conserver la paix avec les trois grandes puissances, s'était jetée dans la Vendée, comme nous l'avons vu, et la guerre l'y avait suivie.

Après ses missions, Deutz revint à Paris pour y poursuivre, conjointement avec un agent du roi de Portugal, un emprunt de quelques millions dont Madame et don Miguel devaient prendre chacun moitié, sauf à don Miguel de lui fournir l'équivalent d'une partie de la somme en armes et en munitions, qu'il aurait fait jeter sur les côtes de la Vendée.

C'est alors que la police, fixant les yeux sur ces deux hommes, reconnut dans l'un d'eux un agent de la duchesse de Berri. On lui fit des offres pour le gagner; mais Deutz voulut avoir affaire au ministre de l'intérieur lui-même, et il paraît qu'on lui ménagea une audience.

Ce qui se passa dans cet entretien, quelles promesses furent faites, quelles offres furent acceptées, cela resta au secret entre le ministre et Deutz. Quant à Dieu, il ne se mêle pas, à ce que je présume, de ces sortes d'affaires; voilà pourquoi elles réussissent. Néanmoins, quoique l'instrument fût trouvé, on hésitait à s'en servir : l'embarras était grand au château. La duchesse de Berri arrêtée devenait justiciable d'une cour d'assises qui pouvait très-bien la condamner à mort: le roi avait son droit de grâce, il est vrai; mais il y a des momens où le droit de grâce est aussi difficile à exercer que le droit de mort. D'un autre côté, laisser faire Madame n'était pas sans inconvénient : la chambre, si *moutonne* qu'elle fût, pouvait se lasser à la fin de la guerre civile comme d'autre chose, et demander qu'on y mît un terme; bref, M. de Montalivet restait fort em-

barrassé de son traître, ne sachant que faire et presque désolé d'avoir été si adroit.

Vers ce temps, un remaniement ministériel s'était opéré : M. de Montalivet passait à la liste civile, et M. Thiers à l'intérieur. Le jeune ministre vit dans ce déplacement un moyen de se débarrasser de son Judas, en l'envoyant réclamer ses trente deniers à un autre. Mais Deutz fit des difficultés; il avait commencé l'affaire avec M. le comte et voulait la finir avec lui; il connaissait M. de Montalivet, et ne connaissait pas M. Thiers; enfin, après bien des pourparlers, M. de Montalivet le décida à monter dans sa voiture et le conduisit chez M. Thiers.

M. Thiers était trop fin pour n'avoir pas flairé l'impopularité de sa nomination, et trop habile pour ne pas essayer par un grand

coup de se la faire pardonner. La prise de la duchesse de Berri lui attirait la chambre, et la chambre, c'est la nation, ou à peu près; M. Thiers pouvait donc devenir un homme national.

Deutz partit pour la Vendée, accompagné de M. Joly : il y arriva sous le nom de Hyacinthe.

Quelques jours après l'arrivée de Deutz, et sans doute pour combiner ses mesures avec lui, M. Maurice Duval fut nommé préfet.

Cette nomination impopulaire, la brutale destitution de M. de Saint-Aignan, la manière même dont il reçut la nouvelle de son remplacement, exaltèrent les esprits nantais. De plus, M. Maurice Duval arrivait précédé de sa réputation *grenobloise*. Une seule de ces raisons eût suffi pour lui valoir un charivari ordinaire, toutes ces raisons lui

en valurent un que, sous le gouvernement des majorités, on peut appeler le roi des charivaris.

Ce fut le 19 octobre que la nouvelle se répandit à Nantes de la destitution de M. de Saint-Aignan et de la nomination de M. Maurice Duval, qui devait arriver le même jour, mais qui n'arriva que le lendemain 20. Aussitôt les dispositions les plus hostiles se manifestèrent. Ceux qui avaient des instrumens de vacarme, tels que poêlons, crécelles, sifflets, etc., etc., mirent instinctivement la main dessus; ceux qui n'en avaient pas, coururent chez leurs amis pour en emprunter; ceux enfin qui n'avaient ni instrumens ni amis employèrent les moyens les plus bizarres pour faire leur partie dans le grand concert populaire qui se préparait. Les uns couraient par la ville à la recherche de toutes les clochettes, les détachant même du cou

des vaches que le hasard amenait sous leur main; les autres s'emparaient, chez un fondeur, d'une petite cloche, et, à l'aide d'un bâton porté aux deux bouts par deux hommes, ils établissaient un clocher ambulant. Une levée générale de cornets à bouquins avait été faite, et plus de six cents personnes s'étaient armées de cet instrument qui, comme chacun sait, ne nécessite aucune étude préparatoire. Un marchand de sifflets qui, sans cette circonstance, ne se serait jamais débarrassé de son fonds de boutique, vint s'établir sur la place, et vendit jusqu'à la dernière pièce de son magasin.

Entre quatre et cinq heures, une partie des musiciens était assemblée; elle prit la résolution, pour faire plus grand honneur à M. le préfet, d'aller au-devant de lui. En conséquence, elle s'échelonna sur la route par laquelle il devait arriver. L'autorité qui

avait vu l'enthousiasme général, et qui avait craint de l'arrêter dans sa première impulsion, se contenta d'envoyer un officier d'état-major à M. Maurice Duval, lequel le prévint de la bruyante réception qu'on lui préparait. M. Maurice, profitant de l'avis, envoya sa voiture toute seule, et entra en ville incognito.

M. Duval donna ainsi momentanément le change à ses incommodes visiteurs. Néanmoins le bruit se répandit aussitôt que le préfet était descendu à l'hôtel de France, place de la Comédie. Les charivariseurs s'y rendirent en foule; mais la place était trop petite pour les contenir tous. Le corps seul des musiciens, comme une de ces grosses araignées tarentules, s'entassa sur la place, et étendit ses pattes par toutes les rues aboutissantes : c'était un carillon à faire sauter la cervelle à un sourd. Des personnes dignes de

foi, qui habitent à deux lieues de la ville, affirmèrent depuis, sur leur honneur, avoir entendu ce vacarme : cela n'est pas étonnant; il y avait peut-être dix [mille musiciens, cinq mille de plus que n'en avait Néron, qui, comme chacun sait, faisait grand cas de la mélodie. Au plus fort du concert, un homme à pied fendit le flot, faisant de vains efforts pour entrer à l'hôtel de France, dont les portes étaient fermées; il fut forcé de se mêler aux charivariseurs et de faire chorus avec eux : cet homme était M. Maurice Duval.

Le lendemain, M. Maurice prit possession de la préfecture. La nouvelle de son installation donna aux musiciens la certitude que du moins leurs frais ne seraient pas perdus pour celui qui en était l'objet. En conséquence, vers quatre heures, l'orchestre s'organisa sur la place de la préfecture; il

était plus nombreux et plus bruyant encore que la veille.

Mais, comme notre caractère français se lasse bientôt de tout, même d'un charivari, le troisième jour une assez grande quantité de musiciens manqua à l'appel. C'est alors que l'autorité crut pouvoir mettre fin à la sérénade. Entre six et sept heures du soir, des pelotons de gendarmerie et d'infanterie de ligne débouchèrent sur la place, en s'emparant des rues aboutissantes. Les concertans pensèrent avec raison qu'il était temps d'en finir; chacun se retira devant les troupes, tout en continuant de charivariser pendant cette retraite, qui eut tous les honneurs d'une victoire.

Le lendemain, le calme le plus parfait était rétabli, et M. Duval put faire une proclamation dans laquelle il se plaignait d'avoir été jugé sur sa réputation passée; il y disait,

entre autres, que ses œuvres feraient foi de son patriotisme.

Or, comme l'œuvre sur laquelle il comptait le plus pour opérer la conversion des esprits était la prise de la duchesse, il commença à concerter ses mesures pour qu'elle ne pût lui échapper. Cela nous ramène tout naturellement à Deutz.

—

VII.

Nous avons dit quelle surveillance entourait Madame, et comment une coterie l'avait presqu'entièrement enlevée à ses amis : cette circonstance faillit faire échouer la trahison.

Deutz savait bien la duchesse à Nantes, mais en cela toute la ville était aussi avancée que lui : la maison qu'elle habitait était la chose importante à connaître, et Deutz ne la connaissait pas.

Il parvint à lui faire savoir son arrivée; mais la duchesse, craignant d'abord un piége de la police, ou qu'un autre ne se présentât peut-être sous son nom, refusa de le recevoir, à moins qu'il ne confiât d'abord ses dépêches à un tiers. Deutz refusa, fit répondre qu'il allait passer quelques jours à Paimbeuf, et qu'à son retour il aurait l'honneur, avec l'espoir d'être plus heureux, de solliciter de Madame une nouvelle audience.

En effet, il quitta Nantes avec son compagnon, M. Joly, attaché à sa personne comme un garde de la connétablie : tous deux allèrent à Paimbeuf, l'un se donnant pour

un propriétaire qui veut acheter des terres, l'autre pour un géomètre arpenteur. Le voyage dura dix jours.

A son retour, il renouvela ses instances, mais sans plus de succès; il se détermina alors à envoyer à la duchesse les dépêches importantes dont il s'était chargé pour elle. En recevant ces papiers, Madame fut bien convaincue de l'identité de Deutz, et n'hésita plus à le recevoir.

En conséquence, le mercredi 31 octobre, à sept heures du soir, Deutz fut amené dans la maison des demoiselles Deguigny, où il fut introduit sans connaître la rue ni le lieu de l'entrevue.

Après une heure et demie d'entretien, il prit congé de la duchesse, convaincu qu'elle quittait la maison en même temps que lui, et que, comme elle l'avait fait à Massa, elle le recevait chez des personnes

dévouées et non pas chez elle : il ne put donc ni donner des renseignemens assez précis sur les localités, ni affirmer assez positivement dans quel lieu on était sûr de trouver la fugitive, pour qu'on risquât une tentative d'arrestation qui pourrait n'avoir d'autre résultat que de mettre Madame sur ses gardes.

Deutz demanda une seconde entrevue, prétextant que le trouble que lui inspirait la présence de la princesse lui avait fait oublier de lui communiquer des choses de la plus haute importance. Madame y vit d'autant moins d'inconvéniens, qu'elle avait elle-même des dépêches à lui remettre. Une nouvelle audience lui fut donnée pour le mardi 6 novembre. Deutz en prévint aussitôt la police.

A 4 heures, Deutz fut conduit près de la duchesse; mais il paraît que des agens adroits

surveillaient toutes ses démarches, et le suivirent à la piste.

A peine entré dans l'intérieur, il reconnut les localités : il y avait donc probabilité que la duchesse de Berry demeurait dans la maison.

Au moment où il entra chez Madame, il la trouva pâle et agitée : elle se leva, marcha droit à lui en froissant une lettre entre ses mains, et fixant sur lui des yeux perçans : — Monsieur, lui dit-elle, savez-vous ce qu'on m'écrit de Paris ? on m'écrit que je suis trahie, est-ce par vous?... Deutz resta immobile à cette brusque apostrophe, sans parole pour se défendre. — Voyez, monsieur, continua la duchesse, en lui montrant la dépêche, c'est demain que je dois être arrêtée; en savez-vous quelque chose?

Deutz avait repris un peu d'assurance; il rejeta le trouble qui l'avait saisi sur le

soupçon manifesté par la duchesse ; il protesta de son innocence et de son dévouement ; il fit valoir son incorruptibilité en lui rappelant quelle économie il avait mise dans les différentes missions dont elle l'avait chargé. Madame reconnut la vérité de ce qu'il disait et fut la première à lui assurer qu'elle le croyait incapable de cette infamie. L'audience dura environ une heure.

En se retirant, Deutz passa près de la salle à manger dont la porte était entr'ouverte. Il y jeta un coup-d'œil rapide, et vit sept couverts. Il savait que les demoiselles Deguigny habitaient seules la maison ; ainsi il était évident que Madame allait se mettre à table. Madame avait en effet invité à dîner madame de Charette [1] et mademoiselle de Kersabiec.

[1] Madame de Charrette est une fille naturelle du duc de Berri.

Deutz se rendit aussitôt chez M. Maurice Duval, et lui rendit compte de ce qu'il avait vu, l'invitant à se hâter, afin qu'on pût arriver au milieu du dîner, n'étant pas bien sûr que Madame restât dans cette maison. Le préfet, qui dès le matin avait concerté ses mesures avec l'autorité militaire qui depuis l'état de siége avait la haute main, se rendit aussitôt chez M. le comte d'Erlon, après avoir préalablement fait enfermer Deutz dans une chambre, et placer un homme de la police qui ne devait pas le quitter, tandis que l'on s'assurait de sa dénonciation. Je fus alors immédiatement prévenu par le général d'Erlon, et dix minutes après, toutes nos dispositions militaires étaient prises de concert, et les ordres donnés au commandant de la place, le colonel Simon Lorrière.

Un assez grand déploiement de forces

était nécessaire pour deux raisons : la première, parce qu'il pouvait y avoir révolte parmi la population; la seconde, parce qu'il fallait cerner un pâté tout entier de maisons : en conséquence, douze cents hommes environ furent mis sur pied ; depuis le matin, ils avaient reçu l'ordre de se tenir prêts.

Les deux bataillons se divisèrent en trois colonnes, dont je pris le commandement, accompagné du comte d'Erlon et du préfet qui dirigeait l'opération. La première, conduite par le commandant de la place, descendit le Cours, laissant des sentinelles jalonnées tout le long des murs du jardin de l'évêché et des maisons contiguës, longea le fossé du château et se trouva en face de la maison Deguigny où elle se déploya.

La seconde et la troisième colonne, à la tête desquelles je m'étais mis, traversèrent la

place Saint-Pierre et se divisèrent là : l'une, à la tête de laquelle j'étais, descendit la Grande-Rue, fit coude par celle des Ursulines, et vint rejoindre par la rue Basse-du-Château la colonne commandée par M. Simon Lorrière.

La troisième, après que je l'eus quittée, descendit directement la rue Haute-du-Château, et vint, sous la conduite du colonel Lafeuille, du 56e, et du commandant Viaris, rejoindre les deux autres, et se réunir à elles en face de la maison Deguigny. Ainsi l'investissement fut complet.

Il était environ six heures du soir, la nuit était belle. A travers les fenêtres de l'appartement où elle était, la duchesse de Berri voyait sur un ciel calme se lever la lune, et sur sa lumière se découper, comme une silhouette brune, les tours massives, immobiles et silencieuses du vieux château : il y a des momens où la nature nous semble si douce et si

amie, que l'on ne peut croire qu'au milieu de ce calme, un danger veille et nous menace. Les craintes qu'avait éveillées chez Madame la lettre qu'elle avait reçue de Paris s'étaient évanouies à ce spectacle, lorsque tout-à-coup M. Guibourg, en s'approchant de la fenêtre, vit reluire les baïonnettes, et avancer vers la maison la colonne conduite par le colonel Simon Lorrière. A l'instant même il se rejette en arrière en criant : « Sauvez-vous ! Madame, sauvez-vous ! » Madame se précipita aussitôt sur l'escalier, et chacun la suivit.

Arrivée à la mansarde, la plaque de la cheminée ouverte, une discussion s'établit pour savoir qui passerait le premier ; ce n'était point ici une vaine querelle de préséance et d'étiquette, le passage n'était point facile, les soldats pouvaient être arrivés à la mansarde, avant que la dernière personne

fût entrée; alors la cachette se refermait, et la dernière personne restait prisonnière. De plus la cachette était si étroite, que deux hommes auraient eu de la peine à s'y introduire les derniers. En conséquence, Madame *ordonna* qu'on y entrerait par rang de taille, M. de Mesnars le premier, M. Guibourg le second. Mais M. Guibourg intervertit l'ordre, et entra le premier dans la cachette. Restait mademoiselle Stylite qui ne voulait point passer avant Madame. La duchesse lui dit en riant « : En bonne stratégie, Stylite, et lorsqu'on opère une retraite, le commandant doit marcher le dernier. » Mademoiselle Stylite entra donc, et Madame derrière elle; les soldats ouvraient la porte de la rue, lorsque celle de la cachette se refermait.

Les soldats entrèrent au rez-de-chaussée, précédés des commissaires de police de

Paris et de Nantes, qui marchaient le pistolet au poing; le pistolet de l'un d'eux partit même par son inexpérience à se servir de cette arme, et le blessa à la main. La troupe se répandit dans la maison. Mon devoir avait été de la cerner, et je l'avais fait; le devoir des policiers était de la fouiller, et je les laissai faire.

M. Joly reconnut parfaitement l'intérieur aux détails que lui avait donnés Deutz; il retrouva la table, dont on ne s'était pas encore servi, avec les sept couverts mis, quoique les deux demoiselles Deguigny, madame de Charette, et mademoiselle Céleste de Kersabiec fussent en apparence les seules habitantes de l'appartement : il commença par s'assurer de ces dames, et, montant l'escalier comme une homme habitué à la maison, alla droit vis-à-vis la mansarde, la reconnut, et dit assez haut

pour que Madame l'entendît : *Voici la salle d'audience.* Madame ne douta plus dès-lors que la trahison, que lui annonçait la lettre arrivée de Paris, le même jour, ne lui vînt de Deutz [1]. Une lettre était ouverte sur une table; M. Joly s'en empara: c'était celle que la duchesse avait reçue de Paris, et que Deutz lui avait vu froisser entre ses mains. Dès-lors il n'y eut plus de doute que Madame ne fût dans la maison; le tout était de la trouver.

Des sentinelles furent aussitôt posées dans tous les appartemens, tandis que la force armée fermait toutes les issues. Le peuple

[1] Madame avait à Paris, parmi les hommes que le roi Louis-Philippe croit le plus dévoués, des personnes qui lui rendaient compte de tout ce qui se passait aux ministères et aux Tuileries : celle surtout qui venait de lui donner cet avis serait bien curieuse à nommer, si la nommer n'était de ma part une dénonciation.

s'amassait et formait une seconde enceinte autour des soldats; la ville tout entière était descendue dans ses places et dans ses rues: cependant aucun signe royaliste ne se manifestait, c'était une curiosité grave, et voilà tout: chacun sentait l'importance de l'événement qui allait s'accomplir.

Les perquisitions étaient commencées à l'intérieur, les meubles étaient ouverts lorsque les clés s'y trouvaient, défoncés lorsqu'elles manquaient: les sapeurs et les maçons sondaient les planchers et les murs à grand coups de hache et de marteau; des architectes, amenés dans chaque chambre, déclaraient qu'il était impossible, d'après leur conformation intérieure comparée à la conformation extérieure, qu'elles renfermassent une cachette, ou bien trouvaient les cachettes qu'elles renfermaient. Dans une de celles-ci, on trouva divers objets, entre

autres, des imprimés, des bijoux et de l'argenterie, qui donnèrent la certitude du séjour de la princesse dans la maison. Arrivés à la mansarde, soit ignorance, soit générosité de leur part, les architectes déclarèrent que là, moins que partout ailleurs, il pouvait y avoir une retraite. Alors on passa dans les maisons voisines, où les recherches continuèrent : au bout d'un instant, Madame entendit les coups de marteau que l'on frappait contre le mur de l'appartement contigu à sa retraite; on le sondait avec une telle force, que des morceaux de plâtre se détachèrent et tombèrent sur les captifs, et qu'un instant il y eut crainte que le mur tout entier ne s'écroulât sur eux.

Pendant que ces choses se passaient en haut, les demoiselles Deguigny avaient montré un grand sang-froid, et, quoique gardées à vue par les soldats, elles s'é-

taient mises à table, invitant la baronne Charette et mademoiselle Céleste de Kersabiec à en faire autant qu'elles. Deux autres femmes étaient encore, de la part de la police, l'objet d'une surveillance toute particulière : c'étaient la femme de chambre Charlotte Moreau, signalée par Deutz comme très-dévouée aux intérêts de Madame, et la cuisinière, nommé Marie Bossy. Cette dernière avait été conduite au château, puis de là à la caserne de la gendarmerie, où, voyant qu'elle résistait à toutes les menaces, on tenta de la corrompre. Des sommes toujours plus fortes lui furent offertes et étalées devant ses yeux successivement, mais elle répondit constamment qu'elle ignorait où était la duchesse de Berri. Quant à la baronne de Charette, elle s'était fait passer tout d'abord pour une demoiselle de Kersabiec, et elle avait été reconduite après le

dîner, avec sa sœur prétendue, à l'hôtel de cette dernière, qui est dans la même rue, trente pas plus haut à peu près.

Néanmoins, après des recherches infructueuses pendant une partie de la nuit, les perquisitions se ralentirent; on croyait la duchesse évadée; et les deux ou trois autres descentes inutiles, déjà tentées dans différentes localités semblaient prédire le même résultat à celle-ci. Le préfet donna donc le signal de la retraite, laissant, par précaution, un nombre d'hommes suffisant pour occuper toutes les pièces de la maison, ainsi que des commissaires de police qui s'établirent au rez-de-chaussée. La circonvallation fut continuée, et la garde nationale vint en partie relever la troupe de ligne qui alla prendre un peu de repos. Par la distribution des sentinelles, ce furent deux gendarmes qui se trouvèrent dans la mansarde où était la

cachette. Les reclus furent donc obligés de rester cois, quelque fatigante que fût la position de quatre personnes entassées dans une cachette de trois pieds et demi de long sur dix-huit pouces de large vers l'une des extrémités, et huit ou dix pouces vers l'autre. Les hommes éprouvaient un inconvénient de plus, c'est que la cachette, se rétrécissant aussi au fur et à mesure qu'elle s'élève, leur laissait à peine la faculté de se tenir debout, même en passant la tête entre les chevrons; enfin, la nuit était humide, et le froid filtrait entre les ardoises, et tombait sur les prisonniers; mais aucun n'osait se plaindre, car Madame ne se plaignait pas.

Le froid était si vif, que les gendarmes qui étaient dans la chambre n'y purent résister: l'un d'eux descendit, et remonta avec des mottes à brûler; dix minutes après, un

feu magnifique brillait dans la cheminée derrière la plaque de laquelle était cachée la duchesse.

Ce feu, qui n'était fait que dans les intérêts de deux personnes, profita bientôt à six; et, glacés comme ils l'étaient, les prisonniers se félicitèrent d'abord. Mais le bien-être que leur procura ce feu se changea bientôt en un malaise insoutenable. La plaque et le mur de la cheminée, en s'échauffant, communiquaient à la petite retraite une chaleur qui alla toujours en augmentant. Bientôt le mur fut brûlant à ne pas y tenir la main, et la plaque devint rouge. Presque en même temps, et quoiqu'il ne fît point encore jour, les travaux des ouvriers perquisiteurs recommencèrent : les barres de fer et les madriers frappaient à coups redoublés sur le mur de la cachette, et l'ébranlaient. Il semblait aux prisonniers qu'on

abattait la maison Deguigny et les maisons voisines : Madame n'avait donc d'autre chance à espérer, si elle résistait aux flammes, que d'être écrasée sous les décombres. Cependant, au milieu de tout cela, son courage et sa gaîté ne l'abandonnaient point, et plusieurs fois, à ce qu'elle m'a dit depuis, elle ne put s'empêcher de rire des propos gaillards et militaires des deux gendarmes gardiens. Leur conversation tarit bientôt : l'un d'eux s'était endormi, malgré le vacarme effroyable qu'on faisait à côté de lui dans les maisons voisines; car, pour la vingtième fois, toutes les recherches venaient de se concentrer autour de la cachette. Son compagnon, réchauffé momentanément, avait cessé d'entretenir le feu; la plaque et le mur se refroidissaient. M. de Ménars était parvenu à déranger quelques ardoises du toit, et l'air extérieur avait renouvelé l'air

intérieur. Toutes les craintes se retournèrent vers les démolisseurs; on sondait, à grands coups de marteau, le mur qui les touchait, et un placard placé près de la cheminée. A chaque coup, le plâtre se détachait, et tombait en poussière au-dedans. Les prisonniers voyaient, à travers les fentes dont le mur se lézardait à chaque instant, presque toutes les personnes qui les cherchaient. Enfin, ils se croyaient perdus, lorsque les ouvriers abandonnèrent cette partie de la maison que, par instinct de démolisseurs, ils avaient si minutieusement explorée. Les prisonniers respirèrent. Madame se crut sauvée. Cet espoir ne fut pas long.

Le gendarme qui veillait, désirant profiter du moment de silence qui venait de succéder au fracas diabolique qui avait ébranlé toute la maison, secoua son camarade, afin de dormir à son tour. L'autre s'était refroidi

dans son sommeil, et se réveilla tout gelé : à peine eut-il les yeux ouverts qu'il s'occupa de se réchauffer; il ralluma en conséquence le feu, et comme les mottes ne brûlaient pas assez vivement, il profita d'une énorme quantité de paquets de Quotidiennes qui se trouvaient dans la chambre, pour attiser le feu, qui brilla de nouveau dans la cheminée.

Le feu produit par les journaux donna une fumée plus épaisse et une chaleur plus vive que les mottes ne l'avaient fait la première fois. Il en résulta pour les prisonniers des dangers réels : la fumée passa par les lézardes des murs ébranlés par les coups de marteau, et la plaque qui n'était pas encore refroidie devint brûlante. L'air de la cachette devenait de moins en moins respirable; ceux qu'elle renfermait étaient obligés d'appliquer leurs bouches contre les ardoises, afin d'échanger contre l'air extérieur

leur haleine de feu; Madame était celle qui souffrait le plus, car, entrée la dernière, elle se trouvait en face de la plaque; chacun de ses compagnons lui offrit à plusieurs reprises d'échanger sa place avec elle, mais jamais elle n'y voulut consentir.

Cependant, au danger d'être asphixiés, venait, pour les prisonniers, de s'en joindre un nouveau, celui d'être brûlés vifs. La plaque était rouge, et le bas des vêtemens des femmes menaçait de s'enflammer. Déjà deux fois même, le feu avait pris à la robe de la duchesse, et elle l'avait étouffé à pleines mains, aux dépens de deux brûlures dont elle conserva longtemps les marques : chaque minute raréfiait encore l'air intérieur, et l'air extérieur fourni par tous les trous du toit entrait en trop petite quantité pour le renouveler. La poitrine des prisonniers devenait de plus en haletante : rester dix minutes de plus dans

cette fournaise, c'était compromettre les jours de Madame. Chacun la suppliait de sortir, elle seule ne le voulait pas; ses yeux laissaient échapper de grosses larmes de colère, qu'un souffle ardent séchait sur ses joues. Le feu prit encore une fois à sa robe, une fois encore elle l'éteignit; mais, dans le mouvement qu'elle fit en se levant, elle souleva la gâchette qui fermait la porte de la cachette, et la porte de la cheminée s'entr'ouvrit un peu; mademoiselle de Kersabiec y porta aussitôt la main pour la faire rentrer dans le pène, et se brûla violemment.

Le mouvement de la plaque avait fait rouler les mottes appuyées contre elle, et avait éveillé l'attention du gendarme, qui se délassait de son ennui en lisant des Quotidiennes, et qui croyait avoir bâti son édifice pyrotechnique avec plus de solidité. Le bruit produit par les tentatives de

mademoiselle Kersabiec fit naître en lui une singulière idée : il se figura qu'il y avait des rats dans la cheminée, et, pensant que la chaleur allait les forcer de sortir, il réveilla son camarade, et tous deux, le sabre à la main, se mirent de chaque côté de la cheminée, prêts à couper en deux le premier qui paraîtrait.

Ils étaient dans cette position, lorsque Madame, à qui il avait fallu un courage extraordinaire pour résister si long-temps, déclara qu'elle ne pouvait plus tenir; au même instant, M. de Ménars, qui depuis long-temps la pressait de se rendre, repoussa la plaque de la cheminée d'un violent coup de pied. Les gendarmes étonnés reculèrent en disant : — Qui est là? — *Moi!* répondit Madame, *je suis la duchesse de Berri, ne me faites point de mal.*

Les deux gendarmes s'élancèrent aussi-

tôt sur le feu, qu'ils dispersèrent à coups de pieds. Madame sortit la première, forcée de poser ses pieds et ses mains sur le foyer brûlant; ses compagnons la suivirent. Il était neuf heures et demie du matin, et depuis seize heures ils étaient renfermés dans cette cachette sansaucune nourriture.

Les premières paroles de la duchesse furent pour me demander. Un des gendarmes descendit me chercher au rez-de-chaussée que je n'avais pas voulu quitter. Pendant ce temps, elle remettait à l'autre un sac qui l'embarrassait, et dans lequel était renfermé 13,000 fr. en or, dont une partie en monnaies d'Espagne.

Je montai aussitôt près de la princesse; mon devoir et le sentiment des convenances m'y appelaient. Lorsque j'entrai, Madame avait quitté la chambre de la cachette, et se trouvait dans celle où elle avait vu

Deutz, et que M. Joly avait appelée la chambre d'audience. Elle s'avança si préciptiamment vers moi, qu'elle se trouva presque dans mes bras. — *Général*, dit-elle vivement, *je me rends à vous, et me remets à votre loyauté.*

— *Madame*, lui répondis-je, *Votre Altesse est sous la sauve-garde de l'honneur français.*

Je la conduisis alors vers une chaise : elle avait le visage pâle, la tête nue, les cheveux hérissés sur son front comme ceux d'un homme; elle portait une robe de mérinos simple, et de couleur brune, sillonnée en bas par plusieurs brûlures ; et ses pieds étaient chaussés de petites pantoufles de lisière. En s'asseyant, elle me dit en me serrant fortement le bras : *Général, je n'ai rien à me reprocher; j'ai rempli le devoir d'une mère pour reconquérir l'héritage*

d'un fils. Sa voix était brève et accentuée.

A peine assise, elle chercha des yeux les autres prisonniers, et les aperçut, à l'exception de M. Guibourg, qu'elle fit demander. Elle se pencha ensuite vers moi : « Général, me dit-elle, je désire ne point être séparée de mes compagnons d'infortune. » Je le lui promis au nom du comte d'Erlon, car j'étais bien sûr qu'il ferait honneur à ma parole.

Madame paraissait très-altérée, et quoique pâle, elle était animée comme si elle avait eu la fièvre. Je lui fis apporter un verre d'eau dans lequel elle trempa ses doigts : la fraîcheur la calma un peu. Je lui proposai d'en boire un autre, elle accepta, et ce ne fut pas chose facile que de trouver un second verre d'eau dans cette maison bouleversée. Enfin on en apporta un; mais elle aurait été obligée de le boire sans sucre, si je n'avais avisé M. de Ménars dans un

coin. L'idée me vint qu'il était homme à avoir du sucre sur lui. Je lui en demandai donc, comme une chose que j'étais sûr qu'il allait me donner : en effet il en tira deux morceaux de sa poche. Madame les fit fondre dans le verre, les tournant avec un couteau à couper du papier : de cuillière, il ne fallait pas y songer ; on aurait retourné toute la maison avant d'en trouver une. Lorsque la princesse eut bu, elle me fit asseoir sur une chaise proche de la sienne; jusque-là je m'étais tenu debout devant elle.

Pendant ce temps, mon secrétaire et mon aide-de-camp s'étaient rendus, l'un chez M. le comte d'Erlon, et l'autre chez M. Maurice Duval, pour les prévenir de ce qui venait de se passer. M. Maurice Duval arriva le premier.

Il entra dans la chambre où nous étions,

le chapeau sur la tête, comme s'il n'y avait pas en là une femme prisonnière qui, par son rang et par ses malheurs, méritait, plus d'égards qu'on ne lui en avait jamais rendus. Il s'approcha de Madame, la regarda en portant cavalièrement la main à son chapeau, et le soulevant à peine de son front, il dit : — Ah! oui, c'est bien elle, — et sortit pour donner ses ordres.

— Qu'est-ce que cet homme? me demanda la princesse.

Sa demande n'était pas intempestive, car M. le préfet se présentait sans aucune des marques distinctives de sa haute position administrative.

— Madame ne devine pas? lui répondis-je.

Elle me regarda avec un léger sourire.

— Ce ne peut être qu'un préfet, me dit-elle.

— Madame n'aurait pas deviné plus juste quand elle aurait vu sa patente.

— Est-ce que cet homme a servi sous la Restauration?

— Non, Madame.

— J'en suis bien aise pour la Restauration.

En ce moment, M. le comte d'Erlon arriva, employant pour entrer toutes les formes que M. le préfet avait jugé inutiles.

— Vous m'avez promis de ne pas me quitter, me dit-elle à voix basse, et me serrant fortement la main. Je lui réitérai ma promesse.

La duchesse se leva alors vivement, alla à M. d'Erlon, et lui dit : — M. le comte, je me suis confiée au général Dermoncourt, je vous prierai de me l'accorder pour rester près de moi; je lui ai demandé de n'être

point séparée de mes malheureux compagnons, et il me l'a promis en votre nom: ferez-vous honneur à sa parole?

— Le général n'a rien promis que je ne sois prêt à ratifier, Madame; et vous ne me demanderez aucune des choses qui sont en mon pouvoir, que vous ne me trouviez toujours prêt à vous les accorder avec tout l'empressement possible.

Ces mots rassurèrent Madame, qui, voyant que le comte d'Erlon m'attirait dans un coin, alla causer avec M. de Ménars et mademoiselle de Kersabiec.

M. le comte d'Erlon me dit alors que la permission de rester près de la duchesse ne regardait que M. de Ménars et mademoiselle de Kersabiec; quant à M. Guibourg, il croyait qu'il devait rentrer dans la position où il se trouvait avant son évasion, d'autant plus que l'autorité judiciaire le réclamerait, puis-

qu'il y avait un procès criminel de commencé contre lui. Il pensait aussi qu'il fallait conduire Madame, aussitôt que cela serait possible, au château, afin d'éviter ou un mouvement parmi les carlistes, ou un mouvement parmi le peuple; car déjà le bruit de sa prise était répandu, et les rues étaient encombrées de monde.

En ce moment, M. Maurice Duval rentra, et demanda à la duchesse ses papiers. Madame dit de chercher dans la cachette, et qu'on y trouverait un portefeuille blanc qui y était resté. M. le préfet alla prendre ce portefeuille et le rapporta à Madame. — M. le préfet, ajouta-t-elle avec dignité, les choses renfermées dans ce portefeuille sont de peu d'importance, mais je tiens à vous les donner moi-même, afin que je vous désigne leur destination.

A ces mots, elle l'ouvrit.

— Voilà, dit-elle, ma correspondance vous la donnerez à la police.

— Ceci, ajouta-t-elle en tirant une petite image peinte, est un *saint Clément* auquel j'ai une dévotion toute particulière; il est plus que jamais de circonstance.

Je m'approchai alors de Madame, et lui dis que, si elle se trouvait un peu mieux, il serait instant que nous quittassions la maison. — Pour aller où? me dit-elle en me regardant fixement... Pour me conduire où?..

— Au château, Madame.

— Ah! bien, et de là à Blaye, sans doute?

Mademoiselle de Kersabiec s'avança alors vers moi, et me dit : Général, S. A. R. ne peut aller à pied.

— Oh! Madame, ne perdons pas de temps, je vous en supplie; le château étant à deux pas, jetez un manteau sur vos épaules, c'est tout ce qu'il faut. — Allons, dit la du-

chesse, puisqu'il répond de moi, il faut bien que je fasse un peu ce qu'il veut. Partons, mes amis.

A ces mots, elle me prit le bras, et sortit la première. — Ah ! général, me dit-elle en jetant un dernier regard dans la mansarde et sur la plaque de la cheminée, qui était restée ouverte, si vous ne m'aviez pas fait une guerre à la Saint-Laurent, ce qui, par parenthèse, est indigne d'un brave militaire, ajouta-t-elle en riant, vous ne me tiendriez pas sous votre bras à l'heure qu'il est.

Lorsque nous sortîmes de la maison, M. le préfet ouvrit la marche avec mademoiselle de Kersabiec; nous les suivions immédiatement.

Arrivé dans la rue, M. le préfet invita le colonel de la garde nationale à prendre l'autre bras de la duchesse; Madame s'y décida, et même avec assez de grâce. La troupe de li-

gne et la garde nationale formaient la haie depuis la maison des demoiselles Deguigny jusqu'au château, et derrière, toute la population s'entassait, se haussant sur les pieds pour mieux voir, et formant une ligne, autant que les localités le permettaient, dix fois plus épaisse que celle des soldats. Il y avait, parmi ces hommes qui nous regardaient les yeux étincelans, bien des souvenirs de haine; des murmures sourds grondaient sur notre route, quelques cris commençaient à battre l'air. Je m'arrêtai et portai alternativement les yeux de chaque côté; je réclamai avec des signes expressifs les égards dus à une femme, surtout lorsque cette femme était prisonnière.

Heureusement le chemin n'était pas long, soixante pas à peine nous séparaient du château. Je puis dire que sans les égards dont on vit que nous l'entourions, cette

distance eût encore été trop longue pour Madame. Notre respect commanda le silence à cette multitude cahottée par la guerre civile, qui depuis six mois grondait à l'entour de Nantes, ruinait tout commerce, et décimait ses enfans. Nous arrivâmes enfin au château, nous traversâmes le pont-levis, et la porte se referma derrière nous. Là seulement je respirai. Quant à Madame, tout le long de la route, elle n'avait donné d'autre signe de crainte que de me serrer fortement le bras.

Alors elle se mit à monter, mais tellement affaiblie par les émotions successives qu'elle venait d'éprouver, que je la soutins de toute ma force; elle arriva enfin à l'appartement que le colonel d'artillerie, gouverneur du château, s'était empressé de lui céder, et, se trouvant mieux, elle me dit qu'elle prendrait volontiers quelque chose,

car, ajouta-t-elle, comme j'allais me mettre à table, vous m'avez dérangée, et il y a trente-six heures que je n'ai rien pris.

On s'empressa de faire servir une collation que Madame mangea avec assez d'appétit, et qui parut la remettre un peu de sa fatigue, quoiqu'elle attendît, disait-elle, la fièvre tierce qui lui venait régulièrement.

Madame me manifesta ensuite le désir d'écrire à son frère, le roi de Naples, et à sa sœur, la reine d'Espagne. — Je n'ai à leur faire part, me dit-elle, que de ma mauvaise aventure; j'ai peur qu'ils ne soient inquiets de ma santé, et que, vu l'éloignement où nous sommes les uns des autres, des rapports faux ne leur soient faits. — A propos, ajouta-t-elle, qu'est-ce que vous pensez de la conduite de ma sœur d'Espagne? — Mais, Madame, répondis-je, je crois qu'elle suit la bonne route. — Tant mieux, reprit-elle

en soupirant; pourvu qu'elle arrive à bien! Louis XVI a commencé comme elle.

En ce moment je demandai à Madame la permission de prendre congé d'elle : le comte d'Erlon et le préfet passaient une revue à laquelle je ne pouvais me dispenser d'assister.— Quand vous reverrai-je? me dit Madame.

— Mais quand Votre Altesse voudra me faire demander; elle sait que je suis à ses ordres.

— Et vous vous y rendrez? continua-t-elle en souriant.

— Ce sera à la fois un devoir et un honneur pour moi. — A ces mots je m'inclinai et sortis.

A peine avais-je fait trente pas hors du château, qu'un trompette de gendarmerie me rejoignit tout essoufflé, et me dit que Madame *m'ordonnait* de me rendre à

l'instant près d'elle; il ajouta que la duchesse paraissait furieuse contre moi. Je lui demandai s'il connaissait le motif de cette colère subite; il me dit que d'après quelques mots que Madame disait à mademoiselle de Kersabiec, il l'attribuait à ce que M. de Ménars, au lieu d'avoir été placé dans son antichambre, avait été conduit dans un autre corps de logis. Craignant qu'effectivement on n'eût pas eu pour lui tous les égards que j'avais recommandés, je me rendis aussitôt chez M. de Ménars, et le trouvai si malade, qu'il s'était jeté sur son lit sans avoir la force de se déshabiller. Je lui offris d'être son valet de chambre; mais comme il n'y avait encore ni chaise ni table dans son appartement, et qu'il ne pouvait se tenir debout, ce n'était pas un office facile à remplir. J'appelai à mon secours un gendarme, et nous parvînmes à nous deux

à le mettre au lit. Lorsqu'il fut couché, je lui dis que Madame venait de me faire rappeler, et que nous allions probablement avoir une scène à cause de sa séparation d'avec elle. Il me dit alors de tranquilliser Madame sur son état, de lui affirmer qu'il sentait lui-même que ce n'était qu'une faiblesse passagère, et surtout d'appuyer sur ce qu'il était très-content de son nouveau logement, afin de détourner, autant que possible, l'orage qui m'attendait.

Je me rendis immédiatement chez Madame. Lorsqu'elle m'aperçut, elle bondit plutôt qu'elle ne s'avança vers moi.

— Ah! ah! monsieur, me dit-elle d'une voix altérée par la colère, ah! c'est comme cela que vous commencez, c'est ainsi que vous tenez vos promesses; cela promet pour l'avenir. C'est affreux.

— Qu'y a-t-il donc, Madame? lui demandai-je.

— Il y a que vous m'aviez promis de ne me séparer d'aucun de mes compagnons, et voilà déjà que pour débuter vous mettez Ménars dans un autre corps de logis que le mien.

— Madame est dans l'erreur, répondis-je, M. de Ménars est dans un autre corps de logis, il est vrai, mais la tour qu'habite Madame tient à son appartement.

— Oui, mais il faut descendre et remonter par un autre escalier.

— Votre Altesse Royale se trompe encore, repris-je, on peut se rendre chez M. de Ménars en descendant au premier et en suivant les appartemens.

— Si cela est ainsi, allons-y, monsieur, me dit-elle, je veux voir ce pauvre Ménars à l'instant.

A ces mots elle me prit le bras et m'entraîna vers la porte. Je l'arrêtai.

— Est-ce que Madame ne se souvient plus qu'elle est aux arrêts?

— Ah! c'est vrai, dit-elle en soupirant, je me croyais encore dans un château, tandis que je suis dans une prison. Au moins j'espère, général, qu'il ne m'est point défendu de faire prendre de ses nouvelles.

— J'ai voulu en apporter moi-même à Votre Altesse; je viens de chez lui.

— Eh bien! comment va-t-il?

Je racontai alors à Madame les soins que j'avais pris de lui. Ces marques d'attention, qu'elle sentit que j'avais données à elle-même bien plus qu'à M. de Ménars, la touchèrent vivement. — Général, me dit-elle d'un ton qui annonçait que toute sa colère était évanouie, je vous remercie de votre bonté pour Ménars; mais il la mérite bien, car il

n'était point partisan de mon équipée. Il me fit d'instantes prières pour me dissuader; mais lorsqu'il vit que j'étais bien décidée, il me dit : «Madame, voilà seize ans que je suis près de vous, et mon devoir et de vous suivre, mais cette fois ce sera sans applaudir à vos projets, qui ne peuvent que produire les plus fâcheux résultats, pour vous et pour la France.» Elle se tut un instant, puis ajouta avec un soupir : Il avait peut-être raison, ce pauvre Ménars !

Il ne fallait plus songer à ma revue, je restai donc avec Madame jusqu'au moment du dîner. On vint lui annoncer qu'il était prêt; je lui offris le bras pour la conduire à la salle à manger.

— Si je ne craignais pas que l'on ne dît que je cherche à vous séduire, général, je vous proposerais de partager mon repas.

— Et moi, madame, si je n'avais pas

peur d'être séduit, j'accepterais volontiers, car je n'ai rien pris depuis hier onze heures du matin.

— Comment, vous n'avez pas dîné hier?

— Pas plus que Votre Altesse Royale.

— Alors j'aurais tort de vous en vouloir, dit-elle en souriant, nous sommes quittes. — Mais, continua-t-elle, si je suis en prison, j'espère du moins que je ne suis pas au secret, et que M. Guibourg pourra dîner avec moi.

— Je n'y vois pas d'inconvénient, madame, d'autant plus que je pense que c'est la dernière fois qu'il aura cet honneur.

Soit qu'elle n'entendît pas ces paroles, soit qu'elle n'y fît pas attention, Madame ne me répondit point, et comme nous étions arrivés à la salle à manger, elle s'assit à table; je restai debout près d'elle.

— A propos, général, me dit-elle alors,

me sera-t-il permis d'avoir des journaux?

— Je n'y vois aucun inconvénient, Madame, et si Votre Altesse Royale veut m'indiquer ceux qu'elle désire.

— Mais voyons. — *L'Écho* d'abord, *la Quotidienne*, et *le Constitutionnel.*

— Vous, madame, *le Constitutionnel?*

— Pourquoi pas?

— Seriez-vous prête à abjurer votre politique comme Henri IV a fait sa religion, et diriez-vous : Paris vaut bien une charte?

— Croyez-vous que sa lecture pourrait me convertir?

— Certes, c'est un journal très-serré de raisonnement, et très-entraînant de conviction.

— C'est égal, je me risque : je voudrais aussi *le Courrier Français.*

— *Le Courrier!* mais Votre Altesse n'y pense pas, elle va devenir jacobine.

— Écoutez, général, moi j'aime tout ce qui est franc et loyal, et *le Courrier* est franc et loyal : je désire aussi *l'Ami de la Charte.*

— Oh! pour le coup!...

— Celui-là, c'est pour un autre motif, général, me dit-elle avec une extrême mélancolie; celui-là m'appelle toujours *Caroline,* et c'est mon nom de jeune fille, et je le regrette, car mon nom de femme ne m'a pas porté bonheur.

En ce moment M. Maurice Duval entra; il venait de la revue : comme la première fois il négligea de se faire annoncer, comme la première fois il souleva son chapeau à peine. Il paraît que ce jour-là M. le préfet était comme madame la duchesse de Berri et moi : il avait faim. Il alla droit au buffet où l'on venait de porter des perdreaux desservis de la table de Madame. Il se fit donner

une fourchette et un couteau, et se mit à manger, tournant le dos à la duchesse.

Madame le regarda avec une expression que je n'oublierai jamais, et reportant les yeux sur moi :

— Général, me dit-elle, savez-vous ce que je regrette le plus dans le rang que j'ai perdu ?

— Non, Madame.

— Deux huissiers pour me faire raison de monsieur.

Cette conduite de M. Duval avait tellement révolté la duchesse, qu'elle revenait sans cesse sur son chapitre. — *Chapeau sur la tête ! chapeau sur la tête !....* me disait-elle en me serrant le bras.

C'était la première fois que je voyais Madame, et j'avoue que l'impression qu'elle fit sur moi ne s'effacera jamais.

Marie-Caroline, comme toutes les jeunes filles napolitaines, quel que soit le rang

dans lequel elles sont nées, n'a reçu que peu d'éducation : chez elle tout est nature et instinct; les exigences de l'étiquette lui sont insupportables, et les formes du monde inconnues. Elle se laisse entraîner sans essayer de se retenir, et se livre avec un abandon naïf aussitôt qu'on lui a inspiré quelque confiance. Capable de supporter toutes les fatigues et tous les dangers avec la patience et le courage d'un soldat, la moindre contradiction l'exaspère; alors sa figure, naturellement pâle, s'anime; elle crie et bondit, menace et pleure comme un enfant; puis, bientôt, comme un enfant encore, aussitôt qu'on a l'air de faire ce qu'elle veut, elle sourit, s'apaise et vous tend la main. Contre la nature des princes, elle est reconnaissante et n'en rougit pas; du reste, aucune haine, aucun fiel dans l'âme, même contre ceux qui lui ont fait le

plus de mal. Qui l'a vue une heure connaît son caractère, qui l'a vue un jour connaît son cœur.

Le lendemain à dix heures, le colonel d'artillerie commandant le château entra dans ma chambre ; il venait m'annoncer une nouvelle colère de Madame : elle avait une cause à peu près pareille à celle de la veille.

M. Guibourg, ainsi que m'en avait prévenu le comte d'Erlon, avait été réintégré en prison pendant la nuit, de sorte que lorsque Madame avait demandé pourquoi il ne venait pas déjeûner, on lui avait annoncé cette nouvelle, à laquelle ma phrase de la veille aurait dû la préparer, si elle l'avait entendue. La duchesse avait crié à la trahison, et m'avait appelé *jésuite*. Cette injure avait quelque chose de si curieux dans la bouche de Madame, que j'en riais encore lorsque j'arrivai chez elle.

Elle me reçut avec la même pétulance que la veille, et presque avec les mêmes paroles.

— Ah! c'est comme cela, monsieur? Je ne l'aurais jamais cru, vous m'avez trompée, et indignement.

Je feignis, comme la veille, l'étonnement, et lui demandai ce qu'elle avait.

— J'ai que Guibourg a été enlevé cette nuit et conduit en prison, malgré la promesse que vous m'aviez faite, que je ne serais pas séparée de *mes compagnons d'infortune*.

— M. le comte d'Erlon n'a cru devoir comprendre par ces paroles, *mes compagnons d'infortune*, que ceux qui ont partagé vos fatigues et vos dangers, mademoiselle de Kersabiec et M. de Ménars : aussi n'avez-vous été séparée ni de l'une ni de l'autre; vous voyez bien, madame, que

M. le général d'Erlon, ni moi, n'avons manqué à la parole que nous avions donnée à Votre Altesse.

— Mais au moins pourquoi ne m'avoir point prévenue?

— Je n'ai encore de ce côté aucun reproche à me faire, puisqu'en autorisant M. Guibourg à dîner hier avec vous, j'ai ajouté ces paroles : *d'autant plus que ce sera probablement le dernier repas qu'il aura l'honneur de faire avec Votre Altesse.*

— Je n'ai point entendu cela.

— Le général l'a cependant dit, madame, interrompit doucement mademoiselle de Kersabiec.

— Mais pourquoi ne pas s'être expliqué d'une manière plus claire?

— Parce que Votre Altesse, répondis-je, avait déjà éprouvé tant de secousses dans la journée, que je voulais lui

conserver au moins une bonne nuit, et que je savais qu'elle ne pourrait dormir si elle était informée que pendant son sommeil, on devait transférer M. Guibourg en prison.

— Et vous, Stylite, pourquoi ne m'avez-vous rien dit, puisque vous aviez compris les paroles du général?

— Par la même raison que le général, Madame.

— Oh! si vous vous mettez tous contre moi! D'ailleurs j'ai assez de la guerre; et puis, à tout prendre, — elle me regarda et me tendit la main, — n'est-ce pas, Stylite, qu'il est bon enfant?

Oui, Madame, c'est malheureux qu'il ne veuille pas être des nôtres.

J'abandonnai la main de Madame que je tenais.

— Tout ce que Votre Altesse aura droit d'exiger de respects, je les aurai; tous les

services qu'elle me demandera, et que je serai assez heureux pour pouvoir lui rendre, je les lui rendrai; tout ce qu'elle aura de désirs même, si je les devine, je les préviendrai. — Je m'arrêtai.

— Et pour tout cela?...

— Je ne demanderai qu'une chose à Votre Altesse, c'est de prier mademoiselle Stylite de ne jamais revenir sur le même sujet.

— Tu l'entends, Stylite, dit Madame, parlons d'autre chose. Avez-vous vu quelquefois mon fils, général?

— Je n'ai pas eu cet honneur.

— Eh bien! c'est un brave enfant, bien fou comme moi, bien entêté comme moi, mais bien Français comme moi.

— Vous l'aimez beaucoup?

— Autant qu'une mère peut aimer son fils.

—Eh bien! que Votre Altesse Royale me

permette de lui dire alors que je ne comprends pas comment, lorsque tout a été fini dans la Vendée, lorsqu'après les combats de la Vieillevigne et de la Pénissière tout espoir a été perdu, elle n'a pas eu l'idée de retourner aussitôt près de ce fils qu'elle aime tant; nous lui avons fait beau jeu.

— Général, c'est vous qui avez saisi ma correspondance? je crois.

— Oui, Madame.

— Et vous avez lu mes lettres?

— J'ai eu cette indiscrétion.

— Eh bien! vous avez dû voir que du moment où j'étais venue me mettre à la tête de mes braves Vendéens, j'étais résolue à subir toutes les conséquences de l'insurrection. — Comment! c'est pour moi qu'ils se sont levés, qu'ils ont compromis leur tête, et je les aurais abandonnés! —Non, général, leur sort sera le mien, et je leur ai

tenu parole. D'ailleurs il y a long-temps que je serais votre prisonnière, que je me serais rendue moi-même, pour tout faire finir, si je n'avais eu une crainte....

— Laquelle ?

— C'est que je savais bien qu'à peine prisonnière je serais réclamée par l'Espagne, la Prusse et la Russie. Le gouvernement français, de son côté, voudrait me faire juger, et c'est tout naturel : mais la sainte-alliance ne permettrait pas que je comparusse devant une cour d'assises, car la dignité de toutes les têtes couronnées de l'Europe y est intéressée ; de ce conflit d'intérêt à un refroidissement, et d'un refroidissement à une guerre il n'y a qu'un pas : et je vous l'ai déjà dit, je ne voulais pas être le prétexte d'une guerre d'invasion. —Tout pour la France et par la France, c'était la devise que j'avais adoptée, et dont je ne

voulais pas me départir. —D'ailleurs, qui pouvait m'assurer que la France une fois envahie ne serait point partagée. — Je la veux toute entière, moi!

Je souris.

— Pourquoi riez-vous? me dit-elle. — Je m'inclinai sans répondre. — Voyons, pourquoi riez-vous, je veux le savoir?

— Je ris de voir à Votre Altesse Royale tant de craintes d'une guerre étrangère.....

— Et si peu d'une guerre civile, n'est-ce pas?

— Je prie Madame de remarquer qu'elle achève ma pensée et non point ma phrase.

— Oh! cela ne peut pas me blesser, général, car lorsque je vins en France, j'étais trompée sur la disposition des esprits; je croyais que la France se soulèverait, que l'armée passerait de mon côté; enfin je rêvais une espèce de retour de l'Ile d'Elbe.

Après les combats de Vieillevigne et de la Pénissière, je donnai l'ordre positif à tous mes Vendéens de rentrer chez eux; car je suis Française avant tout, général, et la preuve, c'est qu'en ce moment rien que de me retourner en face de ces bonnes figures françaises, je ne me crois plus en prison. Toute ma peur est qu'on ne m'envoie autre part; ils ne me laisseront certes pas ici, je suis trop près des émeutes. — On a bien parlé de m'envoyer à Saumur, mais Saumur est encore une ville d'émeutes. — Au reste, ils sont plus embarrassés que moi, allez, général. — En disant ces dernières paroles, elle se leva, et se promena comme un homme, les mains derrière le dos. Au bout d'un instant, elle s'arrêta tout court et reprit :

— A propos, général, parmi les effets que vous avez bien voulu vous charger de

m'envoyer, et que j'ai reçus, il devait y avoir une boîte pleine de bonbons, et elle ne s'y est pas trouvée.

Je tirai la boîte de ma poche, et je l'ouvris.

— Ah! dit Madame, elle est vide; — au fait, des bonbons, cela se mange.

— Quels sont ceux que Madame préfère, j'aurai l'honneur de lui en envoyer? — Des bonbons, cela s'offre.

— Du chocolat au rouleau avec des dragées dessus.

— Alors Madame permet?...

— Général, des bonbons, — cela s'accepte.

Il était six heures et demie, madame allait dîner; je pris congé d'elle. — A demain, général, me dit-elle avec une gaîté toute d'enfant, et n'oubliez pas mes bonbons surtout.

Je sortis.

A neuf heures, le comte d'Erlon prit la peine de passer lui-même chez moi pour me dire que l'on croyait être certain de la présence du général Bourmont à la Chaslière. — Si cela est, général, répondis-je, je vais prendre avec moi cinquante chevaux, et demain matin M. de Bourmont sera ici.

A onze heures j'étais en route.

A minuit on réveillait Madame, mademoiselle Stylite et M. de Ménars. Ils montèrent dans une voiture qui les conduisit à la Fosse, où les attendait un bateau à vapeur, sur lequel se trouvaient déjà MM. Polo, adjoint du maire de Nantes; Robineau de Bougon, colonel de la garde nationale; Rocher, porte-étendard de l'escadron d'artillerie de la même garde; Chousserie, colonel de gendarmerie; Ferdinand Petit-Pierre, adjudant de la place de Nantes, et Joly, commissaire

de police de Paris, qui devaient conduire la duchesse à Blaye. Madame était accompagnée, en se rendant au bateau, de M. le comte d'Erlon, de M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, et de M. Maurice Duval. En descendant de voiture, elle me chercha des yeux, et ne me voyant pas, elle demanda où j'étais. On lui répondit que j'étais en expédition. — Allons, dit-elle, encore une gentillesse de plus.—M. le général commandant la division, M. le préfet et M. le maire de Nantes devaient accompagner Madame jusqu'à Saint-Nazaire, et ne la quitter qu'après son embarquement sur le brick *la Capricieuse*.

En mettant le pied sur le batiment, Madame s'informa si M. Guibourg la suivrait; le préfet lui répondit que la chose était impossible. Alors elle demanda une plume et de l'encre, et lui écrivit le billet suivant :

« J'ai réclamé mon ancien prisonnier, et l'on va écrire pour cela. Dieu nous aidera, et nous nous reverrons. Amitié à tous nos amis. Dieu les garde; courage, confiance en lui. Sainte Anne est notre patronne à nous autres Bretons. »

Ce billet fut confié à M. Ferdinand Favre, qui le remit religieusement à son adresse.

A quatre heures le bateau partit, glissant en silence au milieu de la ville endormie; à huit heures on était à bord de *la Capricieuse*.

Madame resta deux jours en rade, les vents étaient contraires; enfin le 11, à sept heures du matin, *la Capricieuse* déploya ses voiles, et, remorquée par le bateau à vapeur qui ne la quitta qu'à trois lieues en mer, elle s'éloigna majestueusement : quatre heures après, elle avait disparu derrière la pointe de Pornic.

Quant à moi, je revins le 9 à cinq heures du matin à Nantes, n'ayant, comme on le pense bien, trouvé personne au château de la Chaslière.

Je n'ai pas revu Madame depuis, et je n'ai rien de plus à dire sur elle.

A un autre donc le soin de raconter le troisième acte de ce drame, qui a commencé à la Marie-Thérèse, et fini à la Marie-Louise.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

3^me ARRONDISSEMENT MILITAIRE.

ETAT nominatif de MM. les Curés, Desservans et Vicaires des Communes composant l'arrondissement militaire d'Ancenis, avec les observations relatives à leur conduite politique.

COMMUNES.	NOMS.	AGE.	QUALITÉ.	OBSERVATIONS.
Ancenis	URIEN	84 ans.	Curé.	Retenu depuis long-temps par la goutte. On ne lui connaît aucune mauvaise disposition.
	FRESNEAU	37 ans.	Vicaire.	Chante le *Domine*, mais sans y ajouter *Ludovicum-Philippum*. Il ne manifeste aucune opinion politique.
	BROCHARD	44 ans.	*Id.*	*Idem.*
	DAVIAU	25 ans.	*Id.*	Ne peut exercer son état dans ce moment, vu sa position souffrante.
Mesanges	GOUY (Jean)	36 ans.	Desservant.	Chante l'ancien *Domine*, sans y ajouter *Ludovicum-Philippum*. Il ne manifeste aucune opinion contraire au gouvernement.
Saint-Géréon	ROUZIAUX	45 ans.	*Id.*	*Idem.*
Anetz	PITEAU	70 ans.	*Id.*	Chante l'ancien *Domine*, sans y ajouter *Ludovicum-Philippum*. Il ne dit rien contre le gouvernement actuel devant les personnes notables.
Oudon	LEROUX	40 ans.	Curé	*Idem.*
	ETIENNE	27 ans.	Vicaire	*Idem.*
Le Cellier	COSSON	65 ans.	Desservant	*Idem.*
	JOIE	29 ans.	Vicaire	*Idem.*
Couffé	PERDRIAUX	42 ans.	Desservant.	Chante l'ancien *Domine*, sans y ajouter *Ludovicum-Philippum*. Dernièrement, en chaire, il a exhorté ses paroissiens à se conformer aux lois du gouvernement actuel.
Mouzeil	BERUGEAY	66 ans.	*Id.*	Carliste renforcé.

Lagne	ERJAND.	44 ans.	Vicaire remplaçant le Curé en detention.	Chante l'ancien *Domine*, sans y ajouter *Ludovicum Philippum*. Il ne manifeste aucune opinion contraire au gouvernement.
Rialle	CLOUETTE.	35 ans.	Curé.	Il fait chanter le *Domine salvum fac Regem Philippum*.
Joue	BRODU.	42 ans.	Desservant	Il fait chanter le *Domine salvum fac Regem Philippum*, mais sa conduite n'est pas régulière.
Teillé	SOTIN	40 ans.	*Id.*	Carliste forcené.
Traus	HERMIES.	38 ans.	*Id.*	Carliste forcené.
Pannece	THIBAUDEAU.	41 ans.	*Id.*	Il ne chante pas le *Domine salvum fac Regem Philippum*. Sa conduite n'est pas des plus régulières.
Varades	PICAULT.	43 ans.	Curé.	Il ne chante pas le *Domine salvum fac Regem Philippum*; mais sa conduite n'offre rien de remarque.
Montrelais	PROSSOUD.	40 ans.	Desservant	Il chante le *Domine salvum fac Regem Philippum*.
Saint-Herblon	BERGELINE.	35 ans.	*Id.*	Il ne chante pas le *Domine salvum fac Regem Philippum*. Sa conduite politique et démarches doivent être observées.
La Rouxière	MAHÉ.	40 ans.	Curé.	Ne chante pas le *Domine salvum fac Regem Philippum*.
Belliané	MASSON.	42 ans.	Desservant	Il ne chante pas le *Domine salvum fac Regem Philippum*; mais il ne se mêle pas d'affaires politiques.
Maumusson	SECHET.	38 ans.	*Id.*	Il ne chante pas le *Domine salvum fac Regem Philippum*; il est opposé au gouvernement.
Pouillé	GODARD.	36 ans.	*Id.*	*Idem.*
Chapelle-St-Sauveur		49 ans.	*Id.*	Il ne chante pas le *Domine salvum fac Regem Philippum*; mais il se comporte assez bien et ne parle point en mal du gouvernement.
Saint-Mars	GRELLIER.	36 ans.	Curé.	Chante l'ancien *Domine*. Le 30 juin dernier il avait ajouté *Ludovicum Philippum*; mais 8 jours après il a annoncé qu'il ne le chanterait plus sans autorisation de l'Evêque. Il est ferme partisan des Carlistes.
Bonœuvre	CHARBONNIER.	70 ans.	Desservant	Ne chante pas le *Domine salvum fac Regem Philippum*, sous prétexte qu'il n'a pas l'autorisation de l'Evêque. Du reste, il voit avec peine ceux de ses confrères qui s'occupent de politique.
Saint-Sulpice	TANGUY.	38 ans.	*Id.*	Chante le *Domine salvum fac Regem Philippum*, et ne se mêle pas de politique.
Le Pin	GRELÉ.	38 ans.	*Id.*	*Idem.*
Urits	HAMELIN.	30 ans.	*Id.*	Ne chante pas le *Domine salvum fac Regem Philippum*. Il est partisan des Carlistes et a recelé chez lui un chouan pendant 15 jours.

N° 2.

Instructions au commandant de l'arrondissement de Clisson.

8 mai 1832.

M. le Commandant,

Je viens de recevoir votre lettre datée du Louroux, et je vous sais gré des détails qu'elle contient. Quoiqu'on doive supposer qu'il y a plus de jactance de la part des paysans que d'intentions réelles, il est bon néanmoins de ne pas négliger les avis qui sont donnés, et de prendre des mesures comme si la chose devait arriver. Vous devrez donc redoubler de surveillance, M. le commandant, et recommander à tous les commandans de vos différens détachemens d'être en éveil le jour comme la nuit, de correspondre chaque jour entre eux, en s'indiquant réciproquement l'heure du départ de chaque patrouille d'un village à l'autre, et un point de réunion, pour que l'une ne fasse pas plus de chemin que l'autre. Vous leur insinuerez qu'ils devront changer souvent les heures où ces patrouilles seront

faites, afin d'éviter qu'une trop grande régularité ne soit remarquée par les chouans, qu'ils échappent à notre poursuite, et puissent faire avec sécurité leurs exécutions.

Vous devrez encore faire un dispositif en cas d'attaque, et indiquer un point central de réunion pour votre bataillon. Il serait aussi à désirer que dans chaque cantonnement les hommes fussent plus resserrés, car de vos six cents hommes, force du bataillon, je n'en vois que deux cent trente-cinq casernés; ce qui offre un très-grand inconvénient de n'avoir pas les hommes sous la main.

Le Louroux paraissant être le lieu destiné à ces *Messieurs*, et où ils viennent faire parade de leurs bravades, il sera bon que ce point soit observé avec une scrupuleuse attention. *La Chapelle-Basse-Mer, la Chapelle-Hulin, Verton, Saint-Fiacre et Vallet* étant les cantonnemens les plus rapprochés de ce lieu, il sera facile aux commandans de ces différens postes d'être toujours prêts à s'y porter en cas urgent, ou d'y envoyer chacun pour leur compte des détachemens; c'est encore un dispositif que vous devrez établir, pour qu'à la première alerte ils soient en mesure d'agir promptement. Vous commencerez à faire faire ce service à dater de dimanche prochain, à moins d'ordres contraires. Vos dispositions seront prises pour que les divers détachemens calculent la distance qu'ils auront à parcourir, et arrivent simul-

tanément au Louroux, et cela autant que possible à l'heure de la messe, car il est bien probable que les rubans et autres signes de ralliement, s'ils sont mis en parade, ce sera au sortir de l'église; et comme il vient d'être reconnu par M le procureur du roi que les médailles à l'effigie d'Henri V et les rubans verts sont des signes séditieux, et que tout individu qui en serait ostensiblement porteur doit être arrêté; s'il s'en trouve dans ces cas, vos chefs de détachemens les feront arrêter sur-le-champ, et conduire à Nantes sous bonne escorte. Cette mesure sera de rigueur pour l'avenir. Je vous invite enfin à faire de fréquentes tournées dans le ressort de votre commandement pour vous assurer que ces ordres sont exécutés, et prendre en même temps les renseignemens même les plus minimes, mais qui dans les circonstances actuelles peuvent être de la plus grande importance.

Agréez, etc.

N° 3.

Rapport au lieutenant-général Solignac.

15 mai.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le chef de bataillon du 29e, commandant l'arrondissement

militaire de Clisson, dont je n'avais pas reçu de nouvelles depuis quelques jours, m'annonce que son silence est dû aux courses qu'il vient de faire, et qu'il avait ordonnées, d'après mes instructions, à quelques officiers commandant divers cantonnemens non loin des réunions carlistes; elles ne lui ont rien appris de nouveau, dit-il, tout paraît calme en apparence. Les passans gardent le silence depuis quelques jours, les nobles se tiennent enfermés dans leurs châteaux, le parti légitimiste est muet, et semble paralysé physiquement et moralement, ce dont, ajoute-t-il, on ne doit pas être dupe, car quelques indiscrets du parti n'ont pu s'empêcher de dire qu'ils attendaient des ordres, et qu'il ne fallait pas bouger.

Tout ce que rapporte ce commandant coïncide avec ce que nous voyons ici et dans nos environs; il paraîtrait que le parti veut suivre une marche plus régulière que celle qu'il a suivie jusqu'à présent, car il est notoire qu'il embauche, et qu'il se recrute; qu'il s'approvisionne en armes et munitions; que les cadres sont complets en officiers et sous-officiers; que chaque commune a ses hommes désignés, avec l'ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal.

Le chef de bataillon commandant à Machecoul, a la certitude que cent cinquante à deux cents hommes de la ville sont soldés à tant par jour; que quelques-uns des notables sont désignés comme chefs de

paroisse et de division; que les fonds servant à l'entretien de ces hommes et au recrutement, sont déposés chez un notaire, et chez quelques affidés de Nantes. Pour mon compte, je suis prévenu qu'un noyau assez considérable se forme dans les environs de Ligné et de Couffé; que les paysans des villages, à l'instar de Machecoul, étaient payés, et qu'on les exerçait dans les granges au maniement des armes. C'est dans cette contrée que s'étaient rendus plusieurs ouvriers de Nantes, la plupart provenant de la classe vulgairement dite des pontonniers. Presque tous ces individus sont rentrés, et prétendent, lorsqu'on leur demande le motif de leur retour, que c'est parce qu'on les assujétissait à faire l'exercice; mais en réalité, c'est parce qu'on attend des ordres. Je prends des mesures pour être à même de savoir s'ils recommencent leurs courses.

Un certain K..., l'aîné de ses trois frères, et qui paraît avoir un rang, réside à Couffé ou dans les environs; il écrivait, sous la date d'avant-hier, qu'ils avaient bien dans les environs douze à quinze cents hommes enrôlés, et que pour le moment il n'en pouvait réunir au plus que quatre cents, mais ayant tout ce qu'il faut. Cet individu devait venir à Nantes vendredi; mais il annonce que des occupations importantes, et des ordres qu'il vient de recevoir, l'empêcheraient d'y venir avant trois ou quatre jours : je serai instruit de toutes les menées.

D'après toutes ces données, il paraîtrait, mon général, qu'ils s'apprêtent à une levée de bouclier; et moi aussi je m'apprête à les bien recevoir et à les faire repentir de leur audace, etc.

N° 4.

22 mai.

Circulaire à MM. les commandans des arrondissemens militaires.

Le lieutenant-général commandant la division m'ayant appris, ce que je savais déjà, qu'un très-grand nombre d'émissaires carlistes parcouraient les campagnes des départemens de l'ancienne Vendée pour y exciter les populations à la révolte en répandant de fausses nouvelles et des bruits alarmans, distribuaient des écrits incendiaires, des signes séditieux, soudoyaient des malfaiteurs et entretenaient une correspondance criminelle avec les factieux des diverses parties de la France; que ces agens de trouble circulent impunément sous les différens costumes de mendians, colporteurs, chasseurs, voyageurs, etc. etc.; qu'ils passent partout sans le moindre obstacle, et qu'ils pénètrent jusque dans la chaumière du malheureux pour l'engager à s'enrôler dans les bandes; qu'il est nécessaire de prendre

des mesures pour paralyser les coupables projets des ennemis du gouvernement, et que nous devons redoubler de zèle et d'activité pour seconder et appuyer fortement l'action des autorités civiles et judiciaires, en exerçant la plus grande surveillance pour découvrir les machinations des fauteurs de troubles et de désordres. Je vous invite en conséquence, M. le commandant, à donner vos ordres à tous les chefs des cantonnemens, de faire visiter et examiner avec le plus grand soin tous les individus étrangers aux localités qu'on trouvera parcourant les campagnes. Ceux qui ne pourraient pas justifier d'une manière satisfaisante des véritables motifs qui nécessiteraient leur présence sur le point où ils auraient été rencontrés, devront être conduits immédiatement devant l'autorité civile ou judiciaire la plus rapprochée, qui prendra à leurs égards telles mesures qu'elle jugera convenables.

Vous apprécierez, M. le commandant, toute l'importance de ces dispositions dans les circonstances actuelles; et afin de ne laisser aucun prétexte à la malveillance pour calomnier nos intentions, en prétendant qu'on serait sorti de la légalité, vous prescrirez à tous vos commandans de cantonnemens d'user des plus grands ménagemens pour l'exécution de cette mesure, et de n'en faire l'application qu'envers les personnes qui seront soupçonnées de vagabondage, et celles qui auraient donné assez de

motifs pour croire qu'étant étrangères au pays, elles le parcourent avec des mauvaises intentions.

Je vous prie de donner communication de cette lettre aux autorités civiles et judiciaires de votre arrondissement militaire, pour obtenir leur avis sur les moyens qu'il conviendra d'employer dans l'intérêt de la cause nationale et du bien du service.

Agréez, etc.

N° 6.

A M. le lieutenant-colonel de Paris du 32e, commandant supérieur des arrondissemens militaires d'Ancenis et Châteaubriand.

26 mai.

J'ai reçu votre lettre du 22, datée de Saint-Mars-la-Jaille, par laquelle vous m'annoncez que vous avez infructueusement couru pendant plusieurs jours après les bandes que l'on croit s'être enfoncées dans les forêts; elles sont peut-être très-tranquillement dans les villages environnans de la contrée où on les a aperçues, car il ne faut plus se dissimuler qu'une grande partie des populations se sont organisées, et qu'étant restées jusqu'à présent inoffensives, quoiqu'armées, elles commencent à lever la

tête et prennent une attitude hostile. Les *couvreurs*, ou autrement dit les bandes, sont toujours les mêmes, et elles ont un refuge chez les habitans, parce que une grande partie de ceux-ci sont dans la confidence, et que ce qu'on appelle patriote est trop pusillanime pour oser faire la moindre révélation. Ainsi, mon cher colonel, c'est aux populations armées que nous aurons à faire, et il paraît qu'elles n'attendent que le moment favorable pour faire leur levée de bouclier. Nos ennemis sont partout, nous les voyons journellement sans les connaître, et ils veulent, disent-ils, essayer leur force.

Dans nos parages, depuis quelques jours, nous sommes en éveil, parce qu'ils ont eu l'adresse de faire courir le bruit d'une attaque sur divers points; mais encore il paraît que leurs projets manquent d'unité. Le disséminement dans lequel nous nous trouvons fait l'objet de leur convoitise. Ils voudraient bien nous enlever quelques-uns de nos petits cantonnemens; mais incertains de la réussite et craignant que cela n'ait pour leur cause des conséquences majeures, ils n'osent encore tenter ce coup de main. Sans doute, si un premier succès couronnait leurs efforts, vous verriez une levée générale.

Il est en conséquence nécessaire d'avoir le regard tourné sur les cantonnemens, et que les commandans soient toujours en mesure et prêts au

premier signal, qu'ils exercent la plus stricte surveillance, que les plus rapprochés, entre eux, s'entendent pour se prêter un secours mutuel; qu'ils aient un point de centralisation pour former masse, et pour offrir une résistance plus compacte, et, en cas de force majeure, se retirer sur le point de réunion générale qu'aura fixé le commandant supérieur. Vous y déterminerez donc ce point suivant les circonstances, pour que vous ayez sous la main toutes les forces qui sont à vos ordres.

Je présume même que ces dispositions ont été déjà prises, et qu'il ne s'agit plus que de les rappeler aux commandans des cantonnemens.

Vous sentirez, mon cher colonel, qu'il ne faut pas tenir strictement à l'occupation d'un cantonnement, quand il peut être compromis : le commandant, après s'être reployé, peut venir le reprendre, si les circonstances sont changées.

D'après tout ce que je viens de vous dire, vous serez convaincu que les forces dont vous pouvez disposer doivent servir, en même temps qu'elles compriment les bandes, à renforcer et appuyer au besoin les cantonnemens, qui recevront ainsi et à-la-fois un secours moral et physique.

Agréez, etc.

N° 6.

Circulaire à tous les commandans des arrondissemens militaires.

28 mai.

D'après les observations qui étaient faites journellement à M. le lieutenant-général sur la grande facilité que trouvent les chouans pour échapper aux troupes chargées de les poursuivre en se réfugiant dans les châteaux ou maisons de campagne qu'ils regardent comme des asiles inviolables, sachant combien on éprouve de difficultés dans un moment de crise pour obtenir d'un officier judiciaire, ou d'un maire, qu'il veuille légaliser par sa présence l'entrée des militaires dans certaines habitations, il a cru devoir faire une représentation à M. le maréchal ministre de la guerre, qui, à cet égard, lui a donné les instructions suivantes que je m'empresse de vous transmettre :

« Il lui dit qu'aux termes de l'article 48 du code » d'instruction criminelle, les officiers de gendarme- » rie sont officiers de police auxiliaires du procureur » du roi, et qu'ils peuvent, dans le cas de flagrant » délit (art. 49 du même code), faire tous les actes » qui sont de la compétence de ces magistrats. Au » nombre de ces actes sont les visites domiciliaires

» dans les maisons où l'on présume que s'est réfugié
» quelque individu poursuivi dans les cas assimilés
» au flagrant délit (art. 14 du même code) ; ainsi
» les détachemens envoyés à la poursuite des mal-
» faiteurs ou rebelles pourront, sans violer la lé-
» galité, pénétrer dans le domicile où ceux-ci se-
» raient réfugiés, toutes les fois que cette visite sera
» régularisée par la présence d'un officier de gen-
» darmerie, et à la charge par cet officier de rendre
» compte, sans délai, de ses opérations à M. le pro-
» cureur du roi. »

Vous voyez, M. le commandant, combien cette disposition peut être avantageusement employée à la répression du brigandage qui infeste le pays, puisqu'il suffira, pour que les détachemens puissent pénétrer dans les asiles des rebelles, de les faire accompagner par un officier de gendarmerie, ou de prescrire au commandant du détachement de réclamer la présence de celui des officiers de cette arme qui se trouvera le plus à proximité.

Agréez, etc.

N° 7.

A M. le chef de bataillon commandant l'arrondissement de Machecoul.

31 mai.

Si vous n'avez pas encore concentré vos troupes,

d'après les instructions que je vous avais déjà données, vous le ferez sur-le-champ ; ainsi, pour votre arrondissement, les points à occuper sont Machecoul, Legé et Saint-Philibert. C'est sur ces trois points que les brigades de gendarmerie, qui en sont le plus rapprochées, devront se replier. Je ne saurais trop vous engager à recommander que dans ces trois cantonnemens on doit se garder militairement. Cet état de choses durera jusqu'à nouvel ordre. Ainsi les communes délaissées devront prendre patience. C'est aux patriotes à se montrer et à se procurer des ressources dans chaque localité. Que la garde nationale se réunisse, qu'elle fasse des patrouilles, il s'agit de sa propre sûreté et de celle de ses propriétés. Le moment est un peu difficile, mais c'est dans des cas pareils qu'on connaît les vrais patriotes et qu'on doit faire les plus grands efforts.

Comme nous sommes à la veille d'événemens, tenez-vous prêts et sur vos gardes. Faites explorer votre vilaine forêt de Machecoul à des heures et des jours différens, et instruisez-moi des moindres événemens.

Agréez, etc.

N° 8.

A M. le lieutenant-général Solignac, commandant la division.

1er juin.

Mon Général,

Il paraîtrait que nos ennemis, malgré l'échec qu'ils viennent d'éprouver, tant par le peu de succès de leur tentative dans le Midi et dans les divers départemens de l'Ouest que par la découverte importante de tous leurs projets dans leur immense correspondance, n'en seraient pas moins décidés à tenter la fortune, et à faire usage de tous les moyens qu'ils se sont ménagés en s'attachant de nombreux partisans. Vous aurez dû vous en convaincre en parcourant des lettres de cette correspondance, et surtout celle de la duchesse, datée de la Vendée, du 18 mai; elle s'attend à ce que ses amis feront tous leurs efforts pour faire triompher sa cause. Je vous en supplie, mon général, usez aussi de tous vos moyens; ne perdez pas un moment pour engager le préfet à faire un appel à la garde nationale et à en mobiliser le plus qu'il sera possible. Que d'aujourd'hui la mesure soit employée à Nantes; vous y avez de la bonne volonté, et déjà l'on s'attend à une

mobilisation. Formez des chasseurs vendéens en cavalerie en en infanterie ; occupons-nous des points d'Ancenis, où nous avons de l'artillerie ; de Paimbeuf, où il existe un dépôt de poudres, et de Machecoul. Ces points paraissent être ceux qu'ils veulent attaquer d'abord, autant que j'ai pu voir par cette correspondance. Dans ce moment, je suis assuré qu'il y a un grand rassemblement dans les environs de Saint-Mars-la-Jaille, Ligné, etc., etc. Le pays est très-*verreux*. Il en existe un autre assez fort dans les environs de La-Chapelle-sur-Erdre, et sur la rive opposée de cette rivière ; c'est le pays de M. de Laubepin. Ceci peut faire supposer que c'est pour Ancenis que ce rassemblement existe.

Mon général, nos ennemis sont nombreux ; c'est donc aussi par le nombre que nous devons chercher à les écraser ; nous avons aussi des ressources, et il faut les utiliser. D'ailleurs, quand toutes ces dispositions ne seraient pas nécessaires, elles produiront néanmoins les plus heureux résultats, ne fût-ce que pour attérer nos ennemis et les faire rentrer dans leur coquille. Permettez-moi de vous faire les réflexions que me suggèrent mon zèle et une vieille expérience. Je crois que le plus pressé aurait été de marcher hier en trois colonnes sur la Vendée : la première du Maine-et-Loire, la seconde de la Loire-Inférieure, et la troisième qui serait venue du pays même, c'est-à-dire de Bourbon-Vendée ; au moyen

d'une battue générale, on visitait les différens châteaux qui sillonnent le pays; on jetait l'alarme, on désorganisait tout projet de réunion des légitimistes, et on aurait peut-être fait une bonne capture. La duchesse doit nécessairement se trouver dans ce pays, formant le centre des opérations du parti; qui sait si elle ne serait pas tombée dans nos mains, et cette prise importante aurait d'un seul coup paralysé la guerre civile. N'en doutez pas, la princesse montera à cheval, il faut donc se mettre en mesure pour parer à tout événement.

J'ai donné l'ordre pour que toute les troupes soient centralisées, et que les brigades de gendarmerie isolées se retirent sur les points occupés et qui les avoisinent; et que si les événemens devenaient de force majeure, les troupes des arrondissemens se concentrassent sur Nantes.

Une mesure encore à prendre, serait de s'assurer à Nantes de tous les individus qui étaient partis pour rejoindre les bandes, et qui sont rentrés; on les connaît; en outre, de faire faire des perquisitions dans toutes les maisons connues par leur carlisme, et qui ostensiblement se sont déclarées hostiles au gouvernement. Qu'avons-nous à attendre, pour ménager des individus qui se sont montrés à découvert?

Je termine ma longue lettre en vous priant de prendre en considération mes observations, et de

vouloir bien, connaissant l'intention qui m'anime, me savoir gré de vous avoir écrit et soumis mon opinion.

Agréez, je vous prie, etc.

N° 9.

A M. le chef de bataillon du 29e, commandant l'arrondissement militaire de Clisson.

3 juin 1832.

Comme il pourrait se faire que la journée d'aujourd'hui et celle de demain fussent orageuses, je ne saurais donc trop vous engager à vous tenir sur vos gardes, en cas d'attaque sérieuse; et si le cas était urgent, *Vallet* se retirerait sur vous, et *Le Louroux* sur Nantes; comme je préviens son commandant de cette disposition, il sera inutile que vous envoyiez des ordres à ce sujet.

Vous, pour votre compte, si vous y étiez forcé, vous opéreriez votre retraite sur Nantes. Il est bien entendu que cette détermination ne sera prise qu'à la dernière extrémité; je doute même qu'on en vienne là; mais comme il faut tout prévoir, rien ne coûte de prendre des dispositions. Vous recommanderez à vos chefs de cantonnemens de brûler des cartouches, mais aussi de se servir avec vigueur de

la baïonnette, si ces coquins se présentent : *point de prisonnier surtout.* Vous m'enverrez demain l'état sommaire des hommes présens, dans chaque cantonnement, ainsi que l'état de vos cartouches et la quantité que chaque homme aurait à sa disposition.

Je m'en rapporte entièrement à vous pour compter que vous prendrez toutes les mesures que les circonstances exigeront, et auxquelles vous seriez forcé de recourir.

Agréez, etc., etc.

N. 10.

A M. le lieutenant-colonel commandant supérieur des arrondissemens militaires d'Ancenis et Châteaubriand.

3 juin.

D'après ce que me mande le chef de bataillon Conty, vous aurez dû, aussitôt votre retour, terminer la centralisation que j'avais ordonnée, c'est-à-dire que vous aurez dû occuper les points désignés de *Derval*, *Châteaubriand* et *Saint-Julien de Vouvantes.* Je trouve le premier de ces points bien éloigné de celui de Châteaubriand, pivot de vos opé-

rations; mais je crois qu'il est important qu'il soit occupé.

D'après l'instruction que je vous ai donnée relativement à la retraite que chaque chef de cantonnement pourrait opérer dans le cas où il y serait forcé, *Derval* aurait à se replier sur vous, ainsi que *Saint-Julien de Vouvantes*, et vous, si vous étiez forcé, sur Nantes.

Je me plais à croire qu'on n'en viendra pas à cette extrémité; mais du moins, comme c'est dans l'ordre de choses possibles, tout dispositif est de saison. Vous auriez l'attention de m'envoyer sur le champ l'état sommaire des hommes composant chaque cantonnement, celui de vos cartouches, et le nombre de celles qui sont à la disposition de chaque homme.

Vous me rendrez compte des instructions que vous avez données, et que les circonstances et les localités pourraient exiger; il est bien entendu qu'on ne quittera pas les cantonnemens sans avoir brûlé des cartouches, et qu'aussitôt que les révoltés se seront présentés, on devra tomber dessus *à la baïonnette, sans s'inquiéter du nombre.*

J'espère que vous aurez tiré parti de votre garde nationale, et que vous aurez mobilisé les volontaires. Je ne saurais trop vous recommander d'ordonner à tous les chefs des cantonnemens de réunir dans un seul endroit tous leurs hommes, depuis la tombée de la nuit jusqu'au jour, soit dans des

granges ou autres bâtimens. Le jour on devra toujours être prêt à prendre les armes, et défendre que les soldats s'éloignent des cantonnemens, comme j'ai été en position de le remarquer.

Ainsi, mon cher colonel, nous sommes dans un moment où on ne saurait prendre trop de précautions; car nos ennemis, bien qu'ils ne croient pas réussir, veulent pourtant tenter un dernier effort.

J'attends votre réponse par le retour de l'ordonnance avec l'annonce de ce qui pourrait avoir eu lieu dans l'étendue de votre commandement.

Agréez, etc., etc.

N° 11.

Clisson, le 15 juin 1832.

Mon Général,

Conformément à votre lettre de ce jour, j'ai l'honneur de vous adresser les détails des évènemens survenus dans mon bataillon depuis le 3 juin jusqu'aujourd'hui.

Dans la nuit du 3 au 4, vers onze heures, une bande de chouans s'est présentée à la *Chapelle-Basse-Mer*, où M. George, lieutenant, qui avait été prévenu qu'il devait y avoir un rassemblement, avait

envoyé un détachement de quarante hommes, commandé par le sous-lieutenant Rudent; les rebelles s'étant sauvés au *qui vive* qui fut crié sur eux, on fit dessus une décharge de quelques coups de fusils. Le nommé Simoneau, habitant de la Chapelle-Basse-Mer, qui fut atteint d'une balle, mourut sur le coup; on a su aussi qu'un autre individu, du même bourg, nommé Bedureau, avait été blessé.

M. George se rendit à la Chapelle-Basse-Mer avec le reste de son monde, le 4 au matin, mais alors tout était terminé.

Le 4, à sept heures du matin, j'ai été prévenu que le tocsin avait été sonné dans les communes du Pallet, Monnières, Maisdon et Saint-Lumine, et que les révoltés se réunissaient à Maisdon; ayant fait reconnaître la chose, j'ai fait partir la compagnie de grenadiers et la 2e compagnie du centre et quatre gendarmes, sous le commandement de M. le capitaine des grenadiers Giamarchi, avec ordre de chercher les rebelles et de les attaquer vivement. Cette première colonne fut suivie de près par une seconde d'environ cent hommes, qui arriva lorsque les brigands étaient déjà en fuite.

Cette affaire vous étant déjà connue, j'ai pensé que ces détails vous suffiraient (un sergent de grenadiers fut blessé en entrant à Maisdon).

Les compagnies qui avaient été par votre ordre à Saint-Philibert, n'étant rentrées à Aigrefeuille que

le 6, à dix heures du matin, je me mis en marche à onze heures avec mon détachement, passant par Maisdon où, d'après ce que j'avais appris, il y avait de la poudre chez le curé. En effet, lorsque je me suis présenté, il me fit remettre de bonne grâce environ trente-cinq livres de poudre [illegible] de la charpie et des bandes, le tout renfermé dans deux sachets qu'il avait fait porter à un quart d'heure de chez lui dans la crainte d'être compromis, et qu'il a déclaré avoir été laissés dans sa cour, sans qu'il puisse dire par qui (cette poudre a été envoyée à Nantes).

Le même jour 6, dans la matinée, M. Pinson, adjudant-major, ayant appris que des rebelles se réunissaient à *la Pénissière de la Cour*, espèce de château dépendant de la commune de *la Bernardière* (Vendée), situé à une lieue et demie de Clisson, et qu'ils avaient l'intention de désarmer la garde nationale du *Cugan* et de *la Bruffière*, fit partir un détachement de quarante-cinq hommes et deux gendarmes pour se porter vers l'endroit indiqué; ce détachement n'étant pas assez fort pour cerner cette habitation à laquelle tient un jardin très-vaste, un gendarme fut dépêché pour demander du renfort: de suite on envoya d'autres détachemens formant ensemble quatre-vingt-dix hommes, et sans l'arrivée de M. Lesueur Lenit qui avait avec lui quarante hommes, le premier détachement aurait dû se re-

tirer, car il arrivait de toutes parts des paysans armés qui ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils ont vu qu'il n'était plus temps pour agir.

C'est à mon arrivée à Clisson, vers trois heures et demie de l'après-midi, que j'appris ce qui se passait; je ne pris que le temps nécessaire pour déposer les sacs, et je me dirigeai au pas de course sur *la Pénissière de la Cour*, où une fusillade assez suivie était engagée; on était déjà dans la cour et le jardin, et le feu avait été mis à une partie de la maison de laquelle on s'était approché par le moyen de plusieurs brèches qu'on avait dû établir pour moins exposer les hommes. Une partie des chouans, qui avaient cherché à se sauver pour échapper à la flamme, ont été tués dans le jardin et dans la prairie voisine : quelques-uns sont parvenus à se sauver. D'après le recensement fait le lendemain des tués et brûlés, une vingtaine ont été bien reconnus, et, à leur physique et à leur mise, il paraissaient être en partie des personnes de marque; on croit qu'il y avait un curé, car on a trouvé une soutane dans la maison. On n'est pas encore fixé sur le nombre qu'il pouvait y avoir dans cette maison; on croit cependant qu'ils étaient environ cinquante : on croit toujours qu'il y en a qui sont enterrés sous les décombres, ce qui n'a pu être vérifié, car le feu brûle encore.

A mon arrivée à ce château, je fis battre la charge,

et les soldats, à l'envi l'un de l'autre, se précipitèrent dans l'intérieur de la maison; ce fut en ce moment que trois hommes furent tués par des chouans qui s'étaient réfugiés dans un endroit obscur. Alors les soldats exaspérés, voyant l'impossibilité de se rendre maîtres de ces misérables, sans courir les plus grands dangers, ne purent être contenus, et en un instant toute la maison était en feu. Ces brigands étaient tellement décidés, que pendant l'action ils ne cessaient de crier : *A mort! Vive Henri V!* et ils sonnaient des airs pour appeler sans doute à leur secours.

Tous les militaires qui se trouvaient là ont tenu une conduite digne des plus grands éloges. On pourrait leur reprocher trop d'ardeur; c'est ce qui a été cause que tant d'hommes ont été mis hors de combat. Il y a eu dans cette affaire quatre tués et dix blessés, tous de mon bataillon.

Je dois cependant ne pas vous laisser ignorer que la gendarmerie a montré le zèle et le courage désirables dans cette affaire.

La garde nationale de Clisson s'est également distinguée ce jour-là.

Le 8, un détachement de soixante hommes, dont vingt gardes nationaux, partit d'Aigrefeuille, sous le commandement de M. Roch, capitaine de la garde nationale, comme localiste, secondé par M. Croisilles, sous-lieutenant du régiment, se dirigeant

sur le village de *la Hautière,* où l'on était informé que s'étaient réfugiés quelques chefs de chouans, avec l'intention de former une nouvelle bande. Plusieurs individus ayant pris la fuite à l'approche de la troupe, on leur fit quelques décharges sans pouvoir en atteindre. Le village ayant été cerné, un chouan fut aperçu par des grenadiers, qui coururent dessus pour l'arrêter. Fort heureusement, le coup qu'il tira ne blessa personne, et en un instant il fut percé de coups de baïonnettes. On présume que c'est un nommé Bascher (1).

Cette affaire, sans être très-marquante, a du moins empêché un rassemblement de se former, et a eu pour but d'inspirer la terreur dans le pays.

J'oubliais de vous dire, mon général, que le 5 M. Geoffroy, capitaine, qui commandait à Vallet, ayant été informé qu'il y avait une bande de chouans dans les environs de *la Chapelle-Hulin,* y avait dirigé un détachement. En effet, quelques individus armés, qui fuyaient à toutes jambes, furent aperçus. Quelques hommes ayant été envoyés en tirailleurs, leur tirèrent une quinzaine de coups de fusil, et deux chouans furent tués et un autre blessé. Le détachement, ne voyant plus personne, est rentré à Vallet. Quoique cette action soit peu importante, j'ai cru devoir vous en donner connaissance.

! C'était effectivement M. Bascher.

M. George, lieutenant, qui commandait au Louroux, n'a pas pris part aux affaires des 4 et 6; mais il ne travaillait pas moins de son côté. Je reçois une lettre de lui aujourd'hui, par laquelle il m'informe que, par son attitude imposante, il est parvenu à empêcher les bandes de se grossir dans ces environs, et que, dans la nuit du 13, il a arrêté MM. de Landemont et Landais-Cadinière, qui en ce moment doivent être dans les prisons de Nantes. Le premier, qui était le moteur de la révolte à Saint-Julien, a été saisi avec trois pistolets, un poignard et quelques balles de réserve; le second avait fait partie de la bande de la *Vincendière*, et était chargé d'en diriger la marche.

Je vous avais rendu compte d'une prise de six chevaux; dans la crainte que mon rapport ne vous ait pas été remis, je vais vous en donner de nouveau les détails.

Ayant été informé, le 8, que des personnes inconnues s'étaient présentées à un métayer de la métairie *La Settière*, commune de *Saint-Crépin* (Maine-et-Loire), avec six chevaux, en le priant de les mettre dans ses écuries; que le métayer, dans la crainte de se compromettre, avait refusé de s'en charger, et qu'ils avaient été abandonnés dans un pâturage voisin de cette ferme, sans que lesdits inconnus eussent voulu dire à qui ils appartenaient, j'ai envoyé un détachement, commandé par un officier, qui en

effet trouva les six chevaux, et me les amena à Clisson. Dans le nombre, j'ai cru avoir reconnu celui que M. *Dudoré* montait lorsqu'il fut conduit à Nantes.

En rendant compte de cette prise au lieutenant-général Solignac en même temps qu'à vous, j'ai reçu l'ordre de les envoyer à Nantes, où on m'a dit qu'ils avaient été placés avec ceux de la gendarmerie.

Je vous adresse la situation de mon bataillon et le rapport du 11 au 15 courant.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Mon général,

Votre très-humble et très-obéissant subordonné,

Le chef de bataillon du 29e,
GEORGE.

N° 12.

32e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE.

Extrait d'un inventaire fait le 4 juillet 1832, par Me Bizeul, notaire à Blain, pour servir à constater l'état des lieux du château de Carheil, et à la recon-

naissance des meubles et effets mobiliers de toute nature qui, à cette époque, garnissaient ledit château et les bâtimens qui en dépendent. Cet inventaire reconnu exact et signé de M. Fatou, capitaine au 56e de ligne, a été remis aux divers commandans des détachemens du 32e régiment de ligne, qui ont habité successivement ce château. Si, qu'au départ du 32e, M. le commandant ayant demandé un certificat pour sa décharge, madame la marquise de Coislin lui a délivré celui qui suit :

« Je soussignée, propriétaire du château de Carheil, certifie que les objets portés au présent inventaire, n'ont été ni souillés, ni avariés ; que les propriétés, les jardins, les fruits, les légumes ont été respectés ; que la troupe s'est bien conduite tout le temps qu'elle est restée sur la propriété, et que je n'ai aucune plainte à porter contre elle, depuis le jour où ledit inventaire a été fait jusqu'à ce jour.

Carheil, 31 octobre 1832.

Signé la marquise DE COISLIN.

Pour copie conforme du certificat ci-dessus,

Les membres du conseil d'administration éventuel.

Le cape. f. f. de major, CHARPENTIER.

Le colonel-président, DUVIVIER.

PERRIOT, JEANSON.

Le sous-intendant militaire, COLLETTE.

N° 13.

Lettre au marquis de Coislin (encre sympathique).

MON GÉNÉRAL,

Je reçois, à l'instant, des lettres de la Vendée de bonne source; il n'est que trop vrai que des chefs ont été assez lâches pour refuser leur concours à Madame, *et en face*. Elle est héroïque, elle a dit que puisqu'elle avait compromis beaucoup de monde, elle partagerait leur sort, et qu'elle ne partirait pas; mon jeune ami désire se rendre près d'elle, et lui faire connaître nos bonnes dispositions; il se chargerait de remplir cette mission, si vous l'agréez, mon général; dans l'état des choses, je crois que vous ne pouvez vous dispenser d'envoyer près de Madame un officier de votre corps d'armée; désormais je l'appellerai *la belle-mère*. Attachement inviolable et respectueux.

N° 14.

Note-brouillon qui paraît avoir été adressée au marquis de Coislin, signée R. (Encre sympathique.)

Ne pouvant juger de l'état réel des esprits, comme on a dû le penser, je n'ai pas donné des ordres qui n'auraient pas été exécutés, mais seulement des avis, afin qu'étant prévenus à temps, nos amis puissent

se garantir des mesures que peuvent prendre nos adversaires, et se mettre en état d'agir le plus puissamment possible dans l'intérêt général. Les ordres ont été mal compris, trop détaillés et trop précis ; pour le moment, on doit se borner à prévenir que M adame est sur le sol.

Signé R.

N° 15.

Lettre au marquis de Coislin.

M. Louis Renaud.
(Ce nom était au crayon.)

Mon Général,

Je reçois à l'instant le contr'ordre, j'envoie partout en diligence, je fais partir des courriers pour les mêmes destinations, et j'écris en duplicata : c'est un malheur qui refroidira beaucoup (mais je dois *obéir*) ; veuillez me tenir fort au courant sur les lettres que vous m'écrivez, et écrivez-moi à l'encre *cha*, à cause du procédé. Attachement respectueux.

N° 16.

Lettre de Leroux au marquis de Coislin. (Encre sympathique.)

Mon Général,

Je reçois le rapport de la division que j'ai l'hon-

neur de commander, et je me hâte de vous le transmettre. Le contr'ordre est arrivé partout, à tous; seulement munissons-nous : des proclamations ont été envoyées à Nantes. Je persiste, mon général, à regarder ce contr'ordre comme un malheur; partout nous prenions les libéraux à l'improviste, et nos hommes étaient remplis de la plus grande ardeur; aujourd'hui leur ardeur et leur confiance ont diminué; je ne pourrais rien faire si je n'étais prévenu trois ou quatre jours à l'avance; j'avais tout mon monde sous la main; ces braves gens m'obéissaient comme à un *régiment*; maintenant ils craignent d'être trompés. Je vous demanderai au moins, mon général, de faire connaître à Madame et à M. le maréchal quelles étaient mes dispositions. Les officiers qui veulent bien servir sous mes ordres me recommandent expressément de faire connaître qu'ils étaient prêts à obéir, et que l'on ait manqué un moment, en apparence, aussi favorable. Attachement respectueux.

24 mai, 1832.

Signé LEROUX.

P. S. Cette encre est trop grasse, elle paraît à l'œil; je crois que le citron vaut infiniment mieux; si vous vouliez une encre meilleure, je pourrais vous en envoyer.

N° 17.

Lettre du marquis de Coislin à son fils Adolphe, à Terrien, à Leroux, etc., etc., par laquelle il leur annonce que la prise d'armes est fixée du 3 au 4 juin (*voir* l'ordre dans le texte.)

Je vous adresse, *mon cher* N...., copie de l'ordre que je reçois de Madame; vous y verrez que la prise d'armes est fixée à la nuit du 3 au 4 juin, c'est-à-dire lundi prochain; vous allez donc vous occuper de vos préparatifs, et donner vos ordres pour que le soulèvement ait lieu partout en même temps. Vous ferez, pour le premier moment, tout ce que vous croirez pour le mieux, et d'après ce que vous projetiez.

Tout à vous.

RENAUD.

N° 18.

Note d'écriture inconnue adressée au marquis de Coislin, par un de ses officiers supérieurs, contenant la division de diverses communes de la rive droite de la Loire en six bataillons.

1er *bataillon.*	2e *bataillon.*	3e *bataillon.*	4e *bataillon.*	5e *bataillon.*	6e *bataillon.*
Sucé.	St.-Herblain.	Boué.	Sainte-Reine.	Cambou.	Plessé.
Grand-Champ.	Sautron.	Lavau.	Pont-Château.	Quilly.	Le Gâore.
Treillères.	Couëron.	Savenay.	Dreffëac.	Guenrouët.	Blain.
La Chapelle-sur-Erdre.	St.-Etienne de Montluc.	La Chapelle-Launay.	Saint-Gildas.	Fégréac.	Fay.
Orvault.	Le Temple.	Prinquiau.	Sèverac.	Saint-Nicolas de Redon.	Bouvron.
Saint-Similien.	Cordemais.	Donges.	Missilac.	Avessac.	Vigneux.
Chantenai.	Malleville.	Besné.	La Chapelle-du-Marais.	Guémené.	
La Basse-Indre.					

N° 19.

Lettre de Charette à M. P.

29 mai 1832.

Mon compagnon de voyage m'a chargé, monsieur, de vous faire connaître combien il était touché de vos offres de service. Vous pouvez donc verser entre les mains de son avocat, *Guibourg*, la somme que vous avez fixée; il vous en donnera un reçu. Il me charge, en outre, de vous assurer qu'il a toujours compté sur votre participation pour assurer le succès de son entreprise, dont le résultat, non douteux, je l'espère, sera connu sous peu de jours ; tenez-vous donc prêts, vous et les vôtres, à soutenir des intérêts si chers.

Je suis, avec une considération distinguée, monsieur, votre obligé serviteur,

GASPARD.

N° 20.

Billet de M. P., sans date.

Je reçois votre billet, je pars à onze heures pour notre rassemblement indiqué à la *Croix-de-la-Mal-*

lière; à une heure nous devons être à la petite lande de la *Barbotière*, à trois heures prendre position dans les environs de *Besson*, et là y attendre de nouveaux ordres; on croit que mardi nous nous porterons sur *Legé*. Mes amitiés à notre ami qui est chez vous.

FIN.

ERRATUM.

Page 26, ligne 9, au lieu de *la Roche-Berraud*, lisez *la Roche-Bernard*.

3 2 14 020 443 776